L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1674 - VENDREDI 1er AVRIL 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Congrès national à Besançon

La FNSEA focalisée sur la souveraineté alimentaire

Terre de chez nous

Besançon a servi de cadre, trois jours durant, au 76e congrès de la FNSEA. Du 28 au 30 mars, les échos du monde (guerre en Ukraine, élections présidentielles en France) sont entrés en résonance avec les attentes du monde agricole. Un contexte qui remet plus que jamais au centre des préoccupations la notion de souveraineté alimentaire, véritable « fil rouge » de ce congrès qui aura aussi mobilisé un grand nombre de bénévoles.

Page 03

DOSSIER Biogaz

De réelles capacités de production en Bourgogne Franche-Comté

Pages 14-16

Encart : Supplément Info Pac (distribué aux abonnés adhérents FDSEA)

Côte d'Or

› Dégâts de sangliers

Aussitôt semé, aussitôt récolté



Nièvre

› Promotion

Apprendre à connaître les métiers du vivant



Yonne

› Alimentation

Sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits







Sommaire

Côte d'Or
04 • Dégâts de sangliers : Aussitôt semé, aussitôt récolté
05 • Bovins allaitants : Un climat particulier
06 • Élevages caprins : Contactés par le PSG

Nièvre
07 • Promouvoir : Apprendre à connaître les métiers du vivant
08 • Reconnaissance : Un étalon qui fait mouche
09 • Série emploi : Une situation peu confortable
10 • Spectacle : Une représentation qui résonne

Yonne
11 • Alimentation : Sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits
12 • Groupama : Un soutien au développement du territoire
13 • Chambre d'agriculture : Une nouvelle tête au service viticulture

Région et ailleurs
14-16 • Biogaz : En Bourgogne Franche-Comté, de réelles capacités de production
17 • Viticulture : Le salon Vinéquip débarque avec un beau programme

Dossier
18-19 • Spécial épandage

Filières
20 • Cultures Tournesol : Réussir l'implantation pour rendre le tournesol plus robuste

Infos Services
21 • Économie et Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Élevage bovin

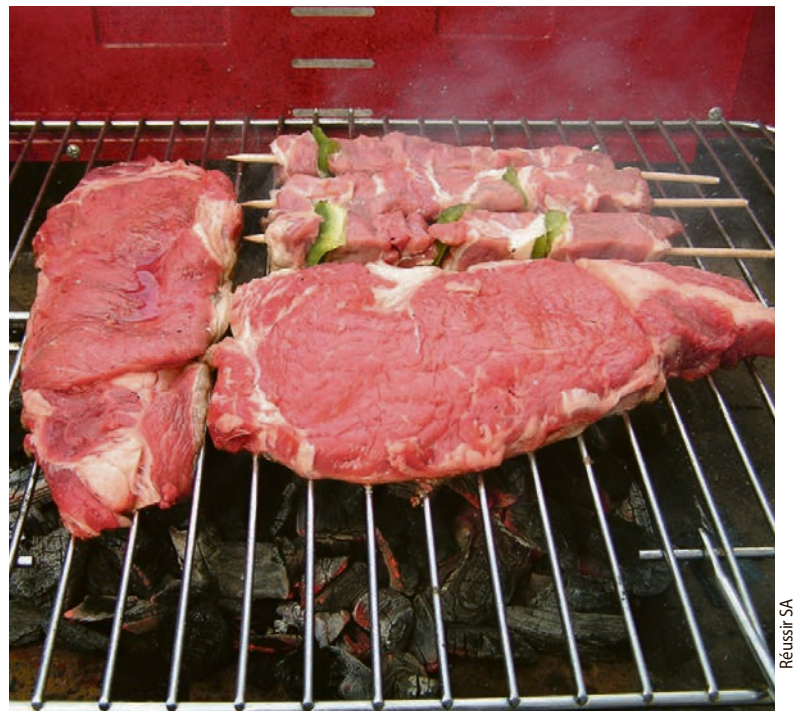
Les priorités de la FNB pour les présidentielles

La Fédération nationale bovine se rappelle au bon souvenir des candidats à l'élection présidentielle.

La Fédération nationale bovine (FNB) rappelle dans un communiqué du 28 mars les *« trois chantiers prioritaires que devront mener le Président de la République et son Gouvernement pour assurer le "sauvetage" du secteur de la viande bovine, en France »*. Pour l'association spécialisée de la FNSEA, il convient tout d'abord de *« faire appliquer strictement la loi Egalim 2 à tous les opérateurs de la filière viande bovine »*.

Il s'agit ensuite de *« finaliser la réforme des outils de gestion des risques en agriculture, pour protéger vraiment les éleveurs face aux aléas climatiques »* et enfin d'appliquer des « mesures miroir » dans la réglementation sectorielle européenne.

Les éleveurs s'inquiètent de la disparition de 2 000 éleveurs par an en France et de la perte de 650 000 vaches en cinq ans sur notre territoire. *« À une heure où l'enjeu de souveraineté alimentaire est au cœur des préoccupations, voilà des chiffres qui devraient inquiéter les candidats »* à l'élection présidentielle, souligne la FNB.


Réussir SA

Une stricte application de la loi Egalim 2 est une condition de base, aux yeux de la FNB, pour améliorer la condition des éleveurs.

ACTUAGRI

en bref

Vin Chute des transactions en Bourgogne, après le gel de 2021

Les transactions de vins de Bourgogne ont chuté de plus d'un tiers sur les six premiers mois de la campagne 2021/22 en raison du gel tardif d'avril en 2021 qui a sévèrement amputé la récolte, a indiqué le 23 mars la profession. Le volume des transactions d'août 2021 à janvier 2022 a atteint 489 613 hl, soit un recul de 34 % par rapport à la même période de la campagne 2020-2021, et de 24 % comparé à la moyenne des cinq dernières campagnes, a indiqué le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Cette baisse est due à la chute de la récolte en 2021, frappée par le gel tardif dévastateur d'avril dernier : avec moins d'un million d'hectolitres, elle recule de 32,5 % par rapport à la moyenne des 5 millésimes précédents (2016-2020) : -43,4 % pour les crémants, -39,4 % pour les blancs et -22,6 % pour les rouges. La faiblesse de la récolte se conjuguant à une forte demande - notamment à l'export où un nouveau record a été enregistré en 2021 – 43 % du millésime 2021 a déjà été vendu, contre une moyenne de 38 % ces cinq dernières campagnes.

la météo présentée par Dijon Céréales

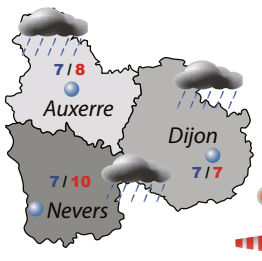
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 1 Avril

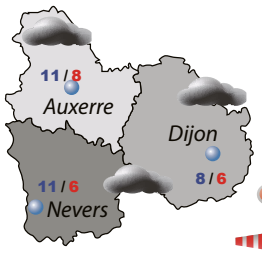


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Hugues
Soleil : 06h29 - 19h21
Lune : 06h54 - 19h43

Samedi 2 Avril

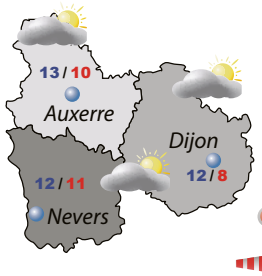


Menaçant
Ce samedi se déroulera sous un ciel chargé de nuages menaçants.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Nord 20 km/h

Sainte Sandrine
Soleil : 06h27 - 19h23
Lune : 07h11 - 20h55

Dimanche 3 Avril



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Richard
Soleil : 06h25 - 19h24
Lune : 07h28 - 22h06

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 Avril au Mercredi 6 Avril
Un temps couvert et pluvieux en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 7 Avril au Dimanche 10 Avril
De nombreuses précipitations sont attendues pour cette période.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



Syndicalisme

À Besançon, la souveraineté au cœur du congrès de la FNSEA



Terre de chez nous

À Besançon, Christiane Lambert a réaffirmé le besoin de souveraineté alimentaire et la nécessité d'alléger les contraintes réglementaires.



Les congressistes ont pu entendre une représentante de l'agriculture ukrainienne évoquer la situation dans son pays. Le 30 mars, six candidats à l'élection présidentielle se sont également livrés à l'exercice d'un *« grand oral »* sur les questions agricoles.

La FNSEA a tenu son congrès du 28 au 30 mars. Trois jours durant, en terre bisontine, l'actualité agricole a fait l'objet de débats dans lesquels la souveraineté alimentaire s'est imposée comme un thème majeur. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle sont aussi venus.

33 ans après, le congrès national de la FNSEA a fait son retour à Besançon. La ville avait accueilli l'évènement en 1989. C'était hier, c'était il y a une éternité, tant le monde et l'univers agricole ont changé depuis. Ce moment reste une extraordinaire caisse de résonance médiatique, a fortiori dans le climat de campagne électorale qui est le nôtre. À un peu plus d'une dizaine de jours du premier tour de l'élection présidentielle, le congrès ne pouvait faire autrement que placer en son centre cette importante échéance. Mercredi 30 mars, six des douze candidats déclarés ont été reçus par les congressistes pour une sorte de *« grand oral »* consacré aux questions agricoles : Jean Lassalle, Marine Le Pen, Emmanuel Macron, Valérie Pécresse, Fabien Rousselle et Éric Zemmour.

Création d'un fonds spécifique

Auparavant, le 29 mars, Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, avait salué l'action globale du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. Pour elle, le ministre a fait preuve *« de force et de courage »*, notamment sur le dossier des néonicotinoïdes. Julien Denormandie, de son côté, a salué *« une relation de confiance et d'exigence avec la FNSEA »*. Dans son discours, Christiane Lambert a aussi détaillé les demandes de la FNSEA, notamment la création d'un fonds spécifique de cinq ans, doté de 500 millions d'euros par an, dédié à *« l'accompagnement individuel des agriculteurs vers des pratiques agronomiques, zootechniques, numériques et technologiques de pointe »*. Ce fonds viendrait prendre la suite du Plan de relance, précise-t-on à la FNSEA. La présidente du syndicat a listé des demandes déjà connues de simplification des normes, d'exonérations (Travailleur occasionnel et demandeur d'emploi (Tode), plus-values…), de réforme foncière ou de chèque alimentaire. Parmi les nouveautés, la FNSEA demande à être mieux intégrée dans les instances de la bio (ex. Inao, Agence bio).

Retrouver une souveraineté

La souveraineté alimentaire aura été un des points forts abordés lors de ce congrès. Christiane Lambert a insisté sur la nécessité de retrouver une souveraineté alimentaire et énergétique qui se détache de *« la vision décroissante »* que l'Union européenne tente d'imposer à travers le *Green Deal* et *Farm to Fork*. Non pas que la FNSEA ne souscrive à pas à cette ambition, mais elle ne souhaite pas que ces stratégies soient pilotées par des *« lobbys verts qui deviennent les lobbys de la faim dans le monde »*. Récupérer cette souveraineté tant convoitée, c'est aussi *« être intransigeant sur l'application totale d'Égalim 2 et s'attaquer au droit de la concurrence, en particulier aux grandes enseignes qui contournent le droit français en s'installant à l'étranger »*, a-t-elle expliqué.

Grands chantiers régionaux

En ouverture du congrès, le 28 mars, Christophe Chambon, président de la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté et agriculteur du Doubs, avait rappelé l'importance que revêtait un événement pour la préparation duquel de nombreux bénévoles n'avaient pas ménagé leurs efforts. Au-delà du contexte électoral, il était aussi revenu sur la guerre en Ukraine et ses conséquences : *« elle représente un drame humain, poussant à l'exode des millions de femmes, d'hommes et d'enfants, et va également bouleverser les équilibres économiques mondiaux et fragiliser la souveraineté alimentaire européenne »*. Pour Christophe Chambon, cette souveraineté alimentaire repose sur deux piliers : *« Le maintien d'exploitations agricoles en nombre suffisant et leur capacité à produire »*. Une intention qui se heurte à certaines incohérences : *« Quand on observe les accords de libre-échange passés avec des pays qui ont des pratiques très éloignées de nos standards de production, on peut se demander qui est responsable… […] La présidence française de l'union doit avancer concrètement sur les clauses miroir ! »* Affirmant son refus de nouvelles réglementations allant à l'encontre des effets recherchés pour notre agriculture, Christophe Chambon s'est dit particulièrement attentif aux propositions des candidats à l'élection présidentielle. Vigilant, il l'est aussi au niveau régional, soulignant qu'il *« faudrait inviter les membres de la Commission régionale agri-environnementale et climatique (Craec) en formation sur nos exploitations pour comprendre le B A BA de l'agronomie et de l'élevage : le cycle de l'eau, le cycle de l'azote, les soins à nos animaux, les risques sanitaires ! »* Le président de la FRSEA BFC est ensuite revenu sur les grands chantiers régionaux : *« Le bon sens paysan nous rappelle que l'important c'est d'avancer en se fixant des échéances réalistes et de s'y tenir. Par exemple, la création d'une OP régionale sur le lait, par section, avec plus de 200 producteurs. Bientôt, tous les éleveurs laitiers pourront avoir un contrat conforme à la réglementation, pour une meilleure rémunération. Deuxième chantier sur la filière viande : le travail a commencé en rassemblant l'ensemble des acteurs de BFC. Nous espérons avoir des résultats positifs fin 2022 »*. Il a conclu son propos en abordant la question environnementale : *« Dans le cadre de la démarche nationale, nous créons l'association Bourgogne Franche-Comté Agri-environnement. On y associe les forestiers et on regroupe ainsi les seuls acteurs capables d'agir pour capter le carbone. Cette fois, nous ne parlons pas de nouvelles règles, mais bien de prestations de services environnementales. Cette association symbolise le fait que l'agriculture assume toute sa part de responsabilité dans la stratégie pour lutter contre le dérèglement climatique. Nous les agriculteurs de BFC, sommes prêts à relever ce nouveau défi »*.

BERTY ROBERT, AVEC ACTUAGRI

En visioconférence d'Ukraine, Mariia Didukh, secrétaire générale de l'Ukrainian national agrarian forum (Forum national agricole ukrainien), a livré un témoignage bouleversant de la situation de ses compatriotes agriculteurs en temps de guerre. Remerciant les agriculteurs français et européens pour leurs opérations de solidarité, elle a confirmé que ses collègues ne pourraient sans doute pas cultiver plus de 50 % de la SAU du pays. *« Les paysans sortent la nuit pour semer mais sans garantie »*. Les agriculteurs ukrainiens manquent de carburant, d'alimentation animale, en particulier dans les élevages laitiers. Mariia Didukh a exhorté les Français à *« arrêter le business avec les Russes, notamment sur les semences, car ce sont autant de soutiens financiers pour que Poutine poursuive la guerre »*.

Dégâts de sangliers

Aussitôt semé, aussitôt récolté

L'EARL du Ruisselot, à Avot, vient de subir d'importants dégâts de sangliers dans sa parcelle de pois.



Cette histoire n'est bien sûr qu'un exemple parmi tant d'autres dans le département. Même au sein de la même exploitation, d'autres cultures sont également touchées à l'image du maïs, du blé et de plusieurs prairies. L'EARL du Ruisselot, à Avot près de Salives, ne récoltera aucun pois cette année et pour cause : ses 14 ha semés début mars ont aussitôt été ravagés par des sangliers. *«Ils devaient être une quarantaine et sont venus trois nuits de suite, il ne reste plus rien »*, déplore Raphaël Grey, gérant de l'exploitation.

Mauvaise gestion

La problématique sangliers enfle dans le secteur : *« les populations augmentent, la gestion de cet animal n'est pas bonne du tout »*, s'inquiète l'exploitant agricole, *« une grosse société voisine ne chasse que trois heures par week-end, seulement trois fois dans le mois, ce n'est pas assez pour espérer réguler. En plus, ils ne tirent ni les gros, ni les mères et en mars, ça n'a pas chassé alors que les tirs étaient autorisés… Les petites sociétés vont se faire sanctionner car le prix des bracelets va augmenter avec cette zone noire. Si les actions augmentent d'un tiers, le nombre de chasseurs pourrait diminuer à l'avenir. Cette problématique fait boule de neige, je ne sais pas comment nous allons nous en sortir »*. Pour ne rien arranger, Raphaël Grey n'a pas réussi à s'entendre avec les chasseurs pour la pose des clôtures : *« la ferme est certifiée HVE3 et cela limite les possibilités d'entretien des clôtures, il faut tout faire à la main. Mais ce n'est pas une raison, c'est dommage d'en arriver là »*.

Grosse ardoise

Devant l'ampleur de ses dégâts, Raphaël Grey a aussitôt contacté la Fédération départementale des chasseurs. Celle-ci l'a invité à engager des re-semis : *« problème : la parcelle a été désherbée et il n'est plus possible de faire quoi que ce soit. Et même si cela avait été possible, avec la pénurie que l'on connaît, il aurait été impossible de trouver des semis de pois de printemps. C'est vraiment la galère. On me demande d'aller au bout, des comptages seront réalisés au fur et à mesure, mais une chose est sûre : la parcelle ne sera pas fauchée. En plus, le salissement sera plus qu'important, les mauvaises herbes vont se développer. Le manque à gagner est considérable : sur cette parcelle, on peut généralement espérer un rendement de 4,5 t/ha, avec un contrat à 400 euros/t »*.

AG

Témoignage « Éviter le point de non-retour »

Pascal Isselin, agriculteur à Lucey, membre des CTL et de la commission dégâts de gibier de la FDSEA, se montre très inquiet sur l'évolution des populations de sangliers : *« Certaines sociétés font très bien leur travail mais il y a malheureusement de très mauvais élèves, je pense ici aux chasses commerciales qui nous font beaucoup de mal… Celles-ci n'ont même pas sorti les fusils en mars, par peur de manquer de sangliers l'année prochaine, c'est incroyable ! Ils ont peur aussi de perdre des actionnaires et d'avoir un manque à gagner. Oui, nous en sommes là, alors que les sangliers n'ont jamais été aussi nombreux. Cette situation est intenable, car avec ces nombreux dégâts dans les parcelles agricoles, finalement, ce sont les agriculteurs qui nourrissent les sangliers les trois quarts de l'année. Il n'est plus possible de continuer ainsi, alors que le gouvernement compte sur nous pour nourrir la population dans ce contexte économique très délicat. Pour ne rien arranger, ici, dans le cœur du parc national, l'agrainage est interdit et il n'est pas possible de limiter les va-et-vient des sangliers dans nos champs. En plus des prélèvements qui ne sont pas assez nombreux, la mise en place des bracelets et le seuil minimum de 30 ha d'un seul tenant pour disposer d'un plan de chasse ne sont pas une bonne chose pour réguler les populations. À un moment donné, nous allons arriver à un point de non-retour, je le crains fortement. Il faut impérativement que les chasseurs et les agriculteurs se serrent la main, travaillent ensemble et trouvent rapidement un compromis avant que la ligne rouge ne soit dépassée ».*







En images

Les JA étaient là

Les Jeunes agriculteurs du canton de Châtillon-Laignes-Montigny ont participé au défilé du tape-chaudrons le 19 mars à Châtillon-sur-Seine. L'équipe JA avait à cœur de renouer avec cet événement convivial et festif qui ne s'était plus déroulé depuis 2019. Le char agricole a notamment communiqué sur la fête régionale 2023, qui sera organisée sur leurs terres du Châtillonnais.

AG



Bovins allaitants

Un climat particulier

Deux éleveurs de Bessey-en-Chaume retracent l'actualité de leur métier, en pleine préparation de la mise à l'herbe.



Vincent et Frédéric Parigot ont terminé les vêlages le 21 mars, leurs premiers animaux seront lâchés autour du 10 avril.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Il y a tout juste un an, Vincent et Frédéric Parigot n'avaient plus guère de fourrages à distribuer à leurs bovins. Cette année, la sérénité est davantage au rendez-vous avec des stocks bien reconstitués l'été dernier. *« Il va même nous en rester. Sur ce point, cela nous change de 2021 »*, se réjouissent les deux frères. Les vêlages, eux, viennent de se terminer. Le dernier de leurs 165 veaux est né le 21 mars, mettant fin à une période de cinq mois de vêlages dans leur troupeau charolais et limousin. *« Tout s'est à peu près bien passé. Aucune tendance n'est à relever sur le gabarit des veaux. Nous avons eu quelques naissances un peu plus compliquées que les autres avec notamment cinq césariennes, mais cela reste dans la moyenne »*, commente Vincent Parigot, qui a désormais les yeux rivés sur la mise à l'herbe. Celle-ci devrait s'effectuer entre le 10 et le 15 avril : *« nous commencerons peut-être un peu plus tôt avec des laitonnes, comme nous avons l'habitude de faire. D'ici là, il faudra terminer la vérification de nos clôtures, mettre en place l'abreuvement dans les prés et déparasiter les animaux. Nous serons alors fin prêts. Les génisses d'un an seront alors sorties, elles seront suivies des génisses pleines que nous ferons échographier au préalable. Les mères vaches suivront dans la foulée. Cette opération s'étalera entre 8 et 15 jours selon la météo »*.

La pluie attendue

Rencontrés la semaine dernière, Vincent et Frédéric Parigot attendaient un minimum de pluies pour booster une pousse de l'herbe encore très timide : *« à cette période, il en faudrait pourtant peu pour que ça parte. Il a plu il y a quelques jours, mais le vent s'est mis à souffler, les plantes n'ont pas pu en profiter. Nos champs attendent eux aussi la pluie, le deuxième apport d'engrais ayant été réalisé. Les cultures n'ont pas souffert durant l'hiver, elles sont en bonne santé et ne demandent qu'à se développer »*. Le seul et gros bémol *« végétal »* est pour l'instant à mettre à l'actif des dégâts de sangliers : *« nous ne sommes pas épargnés. Nous avons dû resemer 20 ha de pois d'hiver et de féverole, mais 10 autres hectares sont de nouveau détruits depuis ! »*.

Pas le train-train habituel

Les gérants du Gaec de Bessey évoluent, comme l'ensemble de leurs collègues, dans un contexte très incertain avec la hausse des charges : *« il est aujourd'hui impossible de se projeter, ne serait-ce qu'à court terme. Tout s'affole, nous avons rarement vu cela. Nous achetons du GNR à presque deux euros, cela devient très compliqué. En termes d'engrais, notre coopérative Bourgogne du Sud s'était couverte de bonne heure, nous nous en sommes relativement bien sortis cette année, mais nous nous posons bien des questions pour la prochaine campagne. Aujourd'hui, nous entendons des prix supérieurs à 1 000 euros la tonne d'engrais azoté… Je ne sais pas ce que cela pourra donner, même si le blé est à 300 euros/t »*. Devant une telle hausse des charges, l'augmentation des cours de la viande est forcément la bienvenue, comme le décrit Vincent Parigot : *« cela fait vraiment du bien, nous espérons que cela va continuer. Nous retrouvons des cours normaux. Je me souviens, il y a 30 ans, quand je me suis installé, je vendais des vaches entre 28 et 30 francs au boucher de Savigny. La viande a pris un euro/kg en seulement quelques mois, pourvu que ça dure. On nous annonce des prix entre 4,90 et 5 euros/kg dans les bons babys, même chose dans les vaches. Les génisses passent largement les 5 euros/kg, nous en avons même vendu une à 5,50 euros/kg il y a quelques jours. Il faut bien cela pour faire face aux charges »*.

Recherche salarié : adhérents du groupement d'employeurs Agri-Ressources 21, Vincent et Frédéric Parigot recherchent un nouveau salarié polyvalent, aimant être au contact des bovins. Contact : 06 81 01 68 55.

AG

Un nouvel atelier

Sylvie Parigot, l'épouse de Vincent, fait actuellement construire un bâtiment d'élevage qui accueillera 12 000 poules pondeuses bios. Les travaux ont débuté en novembre et devraient s'achever fin juin. *« Si nous devions re-signer le même contrat aujourd'hui, la facture serait 35 % plus élevée. Il y aurait, en plus, des indisponibilités de certains équipements. À cause de la grippe aviaire, des poules seraient à ce jour indisponibles et Sylvie n'est pas sûre de commencer l'activité comme elle l'aurait souhaité »*, informe son mari, précisant qu'un engagement a été passé avec les entreprises Cocorette et Coquy pour la collecte d'œufs.



▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

Parler de ma ferme pour la transmettre ou m'associer
La parole vaut de l'Or : Tenir un discours positif et constructif pour parler de son exploitation
Contact : Amélie Fercoq – CA21
Tél : 03 80 68 66 84 - Mail : amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
7 avril à la Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Des chiffres et moi
Faire un point d'étape chiffrer après mon installation
Contact : Émeline Richard – CA21
Tel : 03 80 68 66 55 – Mail : emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr
8 avril à la Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Prévenir la tuberculose en élevage bovin
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
1er avril à Villeberny et le 8 avril à Savigny-sous-Malain

La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim
Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 – Tel : 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
12 avril à la Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois (21)

Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr
26 avril à la Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

A. DeLaval EXPERT ROBOTIQUE

CHAPUIS FRÈRES

Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot VMS 310



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval

Élevages caprins

Contactés par le PSG

Plusieurs éleveurs de chèvres auraient été approchés par le club de football parisien.



Un Côte-d'orien intégrera-t-il prochainement le staff technique du Paris-Saint-Germain ?
La question se poserait depuis quelques jours dans le département. L'information n'est pas vérifiée mais une dizaine d'éleveurs auraient été contactés par le club pour un éventuel recrutement. L'un d'eux confirme des échanges avec les Qataris : *« Tout a commencé au lendemain de leur énième débâcle en Ligue des Champions. J'ai reçu un mail mais je pensais à un canular, je n'ai pas prêté d'attention. Deux jours plus tard, on m'a appelé en me disant que mon expérience dans les chèvres et mon profil d'éleveur pourraient les intéresser. Après leur défaite à Monaco (3-0), ils ont insisté et m'ont demandé un rendez-vous. Ils souhaiteraient engager quelqu'un pour apporter son savoir-faire et son autorité sur leurs chèvres lors des entraînements ».*

De nouvelles valeurs

Selon ce même éleveur, les dirigeants parisiens voudraient s'inspirer de la production *« de haut niveau »* des chèvres des Côte-d'oriens, les leurs n'ayant pas toujours de bons résultats, surtout en sortie d'hiver : *« l'idée serait d'améliorer les performances du club en copiant sur ce qui se fait dans le monde de l'élevage. Notre travail de sélection les intéresse, ils apprécient aussi nos mâles dominants jouant pleinement leur rôle de meneurs au sein du troupeau. Les Parisiens viennent même de s'abonner à la revue Réussir La Chèvre pour deux ans. Ils m'ont également posé pas mal de questions sur l'humilité, le goût de l'effort, la persévérance et le respect : des valeurs qu'ils ne connaissent pas et qu'ils souhaiteraient mettre en place dans leur groupe sportif ».*

Bi-actifs

L'éleveur interrogé ne s'opposerait pas à une telle diversification : *« mes coûts de production sont en train d'exploser sur mon exploitation, un revenu complémentaire serait forcément le bienvenu… En TGV, leur centre d'entraînement n'est qu'à deux heures de ma ferme : j'aurais le temps d'assurer la traite du matin et me rendre à Paris pour leur entraînement qui se déroule du mardi au jeudi de 11 h 10 à 11 h 45 au Camp des Loges. Si j'ai la chance d'être retenu, je ne sais pas si je serai à la hauteur pour autant. J'ai quand même une appréhension car je n'ai jamais travaillé avec des mercenaires. Mes chèvres, elles, sont nourries à l'herbe, pas avec des millions d'euros ».*

AG

► En bref

Les formations biosécurité reprennent

Le GDS21 propose deux nouvelles journées de formation sur la biosécurité, animées par Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire membre du GTV Bourgogne Franche-Comté et Gilles Rabu, technicien au GDS : ce vendredi 1er avril à Villeberny et vendredi 8 avril à Savigny-sous-Mâlain. Ces journées permettront de comprendre les maladies qui circulent dans le secteur, d'identifier les risques et les mesures préventives à mettre en œuvre. À partir des expériences des éleveurs, le groupe sera mis en situation pour des applications pratiques. Inscriptions : Françoise Roulleau (06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com).

Sacrée soirée

La cérémonie des trophées de l'agriculture revient très prochainement en Côte-d'Or. Initialement programmé en début d'année, ce rendez-vous organisé par le Bien Public et la Chambre d'agriculture se tient jeudi 14 avril à partir de 18 h 30 au palais de Congrès de Dijon. Dix agriculteurs seront récompensés à cette occasion. Seront successivement remis : le trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée, le trophée de l'agriculture de proximité, le trophée de l'agriculture intergénérationnelle, mais aussi les trophées de l'agriculture numérique et connectée, de l'agriculture pédagogique, de l'agriculture au service de la gastronomie, de l'agriculture d'avenir, de l'agriculture innovante pour l'environnement, de l'agriculture source d'énergie et enfin le trophée « coup de cœur du jury ». L'entrée sera gratuite mais sur inscription (www.tropheesdelagriculturecotedor.fr). Une conférence sur la transition alimentaire et un cocktail dinatoire sont notamment au programme. Les entrées seront possibles sur présentation du pass vaccinal.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Pac 2022

Les télédéclarations débutent

Comme chaque année, les exploitants agricoles doivent déposer leur demande d'aides Pac sur le site TELEPAC, qui sera ouvert du 1er avril au 16 mai.

TELEPAC 2022, c'est parti. Le rendez-vous est donné sur www.telepac.agriculture.gouv.fr. Cette démarche permet aux agriculteurs de demander des aides surfaciques (droits à paiement de base, paiement vert…), des aides couplées végétales ainsi que des soutiens du second pilier (aides à l'agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques, indemnités compensatoires de handicap naturel…). Les télédéclarations de demande d'aides bovines se poursuivent également jusqu'au 16 mai.
Les notices et formulaires, mis à jour pour la campagne 2022, seront accessibles sur TELEPAC au 1er avril. En cas de difficulté d'accès à TELEPAC ou de questions relatives à la déclaration Pac, la DDT reste à la disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration au numéro vert 0800 221 371. Par ailleurs, les agriculteurs peuvent se rendre sur le portail des services de l'État en Côte-d'Or (http://www.cote-dor.gouv.fr/politique-agricole-commune-pac-r3017.html) sur lequel sont accessibles un document présentant les nouveautés Pac 2022, ainsi que des tutoriels et autres liens utiles.
Quelques points d'attention importants :
La déclaration du dossier surfaces doit porter sur les parcelles que l'agriculteur exploite au 16 mai 2022. Toute parcelle reprise à partir du 17 mai 2022 ne doit pas être déclarée au titre de la campagne Pac 2022. De même, la qualité d'agriculteur s'apprécie au 16 mai 2022.
En cas de transfert de droits à paiement de base (DPB) ou de demande d'attribution de DPB par la réserve, les dossiers doivent être adressés complets à la DDT au plus tard le 16 mai 2022. Les formulaires de transfert de DPB doivent être datés (au plus tard au 16 mai 2022), signés et doivent préciser, outre le nombre de DPB, les numéros d'îlots et de parcelles repris, la valeur unitaire des DPB transférés. Cette dernière information correspond à la valeur des DPB indiquée dans le portefeuille des DPB 2021 mis en ligne sur TELEPAC. Une pénalité de 3 % par jour ouvré de retard (hors samedi, dimanche et jour férié) sera calculée pour les clauses ou les pièces justificatives transmises entre le 17 mai et le 10 juin 2022. Toute clause de transfert envoyée après le 10 juin, sera irrecevable et ne pourra pas être prise en compte au titre de la campagne 2022.
Dans le cas d'un contrat d'un an en maintien à l'agriculture biologique (MAB), les surfaces implantées en légumineuses fourragères et mélanges de légumineuses prépondérantes ne peuvent pas être engagées dans la catégorie « cultures annuelles » et ne pourront donc pas bénéficier d'un montant à hauteur de la rémunération des cultures annuelles au titre de la campagne 2022.
Ces surfaces pourront être engagées dans la catégorie « Prairies associées à un atelier d'élevage », à condition de respecter les critères d'entrée et critères d'éligibilité de la mesure, notamment ceux relatifs au taux de chargement (les animaux doivent être certifiés en agriculture biologique dès l'entrée en MAB et le taux de chargement de 0,2 UGB/HA doit être respecté).
Pour les exploitants ne respectant pas les critères ci-dessus, ces surfaces ne doivent pas faire l'objet d'une demande d'aide BIO et ne doivent pas être déclarées dans le RPG MAEC/BIO sinon la mesure MAB sera inéligible.
De façon générale, les pièces justificatives et formulaires doivent être impérativement adressés à la DDT dans les délais précisés sur chaque notice. Enfin, il est important de mettre à jour ses données d'exploitation sur TELEPAC si elles ont été modifiées depuis la dernière campagne (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires).

COMMUNIQUÉ

Promouvoir

Apprendre à connaître les métiers du vivant

Le 10 mars dernier, le lycée de Challuy organisait une journée de découverte des métiers du vivant auprès des collégiens de Saint-Benin-d'Azy, Corbigny et Cosne-Cours-sur-Loire.



Yoann Marin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a exposé les diverses plantes cultivées.



Pierre Poussin a procédé à des analyses d'eau pour expliquer les tenants et les aboutissants des métiers liés à l'environnement.

« *Nous avons répondu à un appel à projet du Conseil régional en 2021, et cette journée est le résultat de cet engagement. Il nous paraissait indispensable de communiquer sur tous les métiers du vivant (service à la personne, environnement, agriculture, etc.) afin que les jeunes puissent les découvrir de manière pratique et ludique* » explique Jean-Marie Baillard, directeur d'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny. Au total, une dizaine d'ateliers étaient proposés : dessins paysagers, désherbage mécanique, pesées d'agneaux, œnologie, gestion forestière, ou encore analyses bactériologiques ou physico-chimiques. Tous étaient animés par les professeurs ainsi que par les élèves.

Montrer le changement

« C'est une belle opportunité de mettre en lumière de manière intergénérationnelle que tous ces métiers dits du vivant ont évolué car ils sont aujourd'hui dynamiques et pointus » pointe Pierre Poussin, animateur et professeur de physique-chimie, avant d'ajouter : *« Il faut leur montrer qu'il y a une diversité et que ces métiers sont très porteurs d'emplois ; ils ont un avenir dans le monde d'aujourd'hui tout en valorisant ceux qui les font* ». Pour son atelier, des élèves de seconde générale ont encadré les collégiens.

Réussir

De son côté, Emmanuel Lacouture, professeur paysagiste, souligne : *« Nos métiers sont simples pour peu qu'on s'y intéresse un minimum. Il y a de nombreuses techniques qui existent pour surmonter certains obstacles. Cette journée est une belle opportunité pour faire découvrir tout cela aux jeunes, qui parfois manquent de confiance en eux* ».

Ancrés dans le réel

Pour Guillaume Bouché, directeur de l'exploitation agricole de Challuy et animateur pour l'occasion sur la pesée des agneaux : *« les jeunes ont souvent beaucoup d'idées sur ce que sont les métiers du vivant, mais ils ne savent pas réellement ce qu'ils sont. Je pense que cet événement est l'occasion de remettre un ancrage de tout ceci dans la réalité avec des exemples concrets. D'ailleurs, les EPL de la Nièvre permettent de faire cela au quotidien* ». Il conclut : *« Enfin, si l'on veut espérer conserver des agriculteurs dans 10 ou 15 ans, il faut faire connaître les formations pour ce métier dès le plus jeune âge. Il faut lui donner la visibilité qu'il mérite et surtout donner envie aux enfants de le faire fièrement* ».

CHLOÉ MONGET



Emmanuel Lacouture a montré aux élèves que dessiner n'était pas si compliqué.

Une méconnaissance à travailler

Noémie Sansoit, animatrice territoriale et coordinatrice agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre insiste : *«Il est indispensable d'expliquer nos métiers pour insuffler des vocations. C'est la première fois qu'une telle opération est faite avec les collèges et je pense que c'est nécessaire de réaliser se type d'événement pour leur montrer tout ce qui est possible de faire quand on parle de métiers du vivant. Il y a une véritable méconnaissance de toutes les professions incluses dans cet intitulé et aussi une méconnaissance des pratiques réelles qui en découlent, qu'elles soient agricoles, viticoles ou scientifiques*». Luciana C., 14 ans, et participant à la journée organisée à Challuy rebondit : *«cette opération permet de mettre en avant toutes les perspectives d'avenir qui s'offre à nous. Bien que je n'aie pas encore décidé ce que je voulais faire plus tard, cela me donne des idées et surtout des pistes dans mon orientation ; c'est très agréable de pouvoir avoir des exemples concrets de ce que sont ces métiers*».



Photo Guillaume Bouché

Une démonstration de désherbage mécanique a eu lieu pendant l'événement.



Guillaume Bouché (à droite) a animé la pesée des agneaux pendant la journée.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

▸ Rendez-vous

Formation parage : pallier un manque



Charles Duvignaud

Bertrand Gibe, vétérinaire, procède à la formation en situation.

Le 12 avril, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une deuxième session de sa formation sur le parage (secteur Corbigny, lieu à définir).
«J'ai participé à la première session de cette formation, car il y a de moins en moins de professionnels à faire le parage des pieds et les vétérinaires ne le font pas. Il faut donc trouver des solutions» précise Alain Bertin, éleveur à Montapas (EARL de Bel Air, 200 vêlages).

Se former pour évoluer

«Pour moi, il est indispensable d'obtenir des connaissances dans ce domaine, pour les deux raisons évoquées plus haut mais également pour pouvoir intervenir plus rapidement sur les animaux. En effet, souvent les problèmes de boiteries empirent car ils ne sont pas traités assez tôt. Se former sur le sujet est donc une manière de perfectionner ma façon de travailler».

Bon pied bon œil

Si Alain Bertin a suivi la première formation, il envisage d'envoyer son apprenti pour la seconde : *«Si nous sommes deux à savoir parer un animal cela permet de répartir la quantité de travail, en tout cas pour cette tâche particulière. En plus, il est toujours intéressant d'avoir deux avis sur une même question cela peut éviter des erreurs»*. Il conclut : *«la formation est très intéressante et permet de savoir ce qu'il ne faut pas faire. Enfin, Bertrand Gibe, vétérinaire, est très accessible et il répond à toutes les questions, ce qui est encore plus appréciable»*.
La formation aura lieu le 12 avril de 9 heures à 17 heures sur le secteur de Corbigny (élevage support à définir). Renseignements et inscriptions auprès de Charles Duvignaud (06 33 27 02 60) ou auprès du centre de formation de la Chambre d'Agriculture (Laëtitia Grisard, 03 86 93 40 34).

CHLOÉ MONGET

TdB
Retrouvez nous sur
agribourgogne.fr

Reconnaissance

Un étalon qui fait mouche

Inox du Lac (du domaine d'Arzembouy) a obtenu le 1er prix lors du Concours général agricole 2022. Anaïs Pinto-Vannier, propriétaire d'Inox avec son conjoint Romain, revient sur cette distinction.



Inox du Lac, gagnant du CGA 2022, est disponible pour les saillies de 2022. Renseignements : 06 27 08 91 07 ou 06 17 56 22 16. Crédit photo : CGA

« Nous avons obtenu ce que nous étions venus chercher (la médaille). Mais, nous sommes finalement repartis avec bien plus » pointe Anaïs Pinto-Vannier face à l'obtention du 1er prix au CGA par Inox du Lac (étalon Percheron) pour le domaine d'Arzembouy.

À première vue

Lors du Salon de l'Agriculture 2022, Inox n'est pas passé inaperçu : *« J'avais créé une page Facebook en août 2020, et lors du SIA nous avons récupéré 162 likes en une semaine environ ! Des influenceurs ont aussi pris des photos d'Inox et les ont postés sur leurs comptes Instagram nous donnant encore plus de visibilité. C'est d'ailleurs assez amusant de se dire que des personnes qui sont hors de ce domaine l'ont remarqué parmi les autres »* souligne Anaïs Pinto-Vannier.

Imposant mais sage

Durant les 10 jours, Inox s'est montré sage, bien qu'il soit entier : *« il n'a pas été dérouté par quoi que ce soit, il était plus ou moins dans son élément. Son calme a d'ailleurs fait mouche auprès du public qui a posé nombre de questions sur lui. En même temps, voir un animal de près de 900 kg se laisser manipuler simplement est attrayant ! Nous avons aussi pris le temps d'expliquer notre métier ou nos pratiques comme lors des séances quotidiennes de tressages où là encore Inox était serein ».*

Du bouche-à-oreille

Une fois la médaille en poche, la notoriété de l'étalon ne s'est pas arrêtée là puisque des acheteurs étrangers se sont fait connaître auprès du domaine d'Arzembouy : *« Ils viennent de Chine, d'Italie ou de Slovaquie et étaient intéressés pour l'acheter. Mais nous le gardons pour les saillies. Nous verrons si les poulains qui en décollent valent le coup, mais pour le moment nous ne pouvons vendre la peau de l'ours. Cela étant nous avons pris d'autres contacts également grâce à lui pour la vente de chevaux de 2 ans »* détaille Anaïs avec un sourire.
Avec tout cela, Inox a permis au Domaine d'Arzembouy de gagner en notoriété que ce soit en France ou à l'étranger ; pari gagné pour Anaïs et Romain.

Un retour solitaire

« Avant de revenir dans la Nièvre pour sa première saillie, Inox a fait un arrêt en Mayenne. Après 10 jours entouré de congénères, il se sentait seul et menait une vie impossible à son soigneur. Mais depuis, il a repris ses marques ».

Sa prochaine apparition en publique se fera le 30 juillet à Decize.

CHLOÉ MONGET

Concours général agricole

Un goût de médailles

La fromagerie Pérot (Neuvy-sur-Loire) s'est vue récompensée lors du Concours général agricole de cette année.



Fromagerie Pérot.

La fromagerie Pérot effectue des ventes à la ferme pour ses produits, dont les fameux yaourts au lait de vache brassés à la fraise !



Fromagerie Pérot.

Guillaume Pérot et Audrey Raulin sont en charge de la Fromagerie Pérot.

Le Concours Général agricole est l'occasion de récompenser les producteurs français dans diverses catégories. C'est ainsi que pour le *« yaourt au lait de vache brassé à la fraise »*, la fromagerie Pérot (Neuvy-sur-Loire) s'est distinguée avec une médaille d'argent. Habituée, la fromagerie a déjà été médaillée d'argent pour ce même produit en 2018 et 2020.

Une meilleure visibilité

« Obtenir une médaille lors de ce concours est un gage de qualité sur nos produits. De plus, cela nous permet d'attirer un peu plus de clientèle, notamment locale, qui ne nous connaissait pas forcément. Dans tous les cas, c'est toujours un plaisir de participer et une fierté de recevoir une médaille » pointe Audrey Raulin, dirigeant la fromagerie avec Guillaume Pérot.

Toujours en quête

« L'autre avantage à participer est que nous obtenons un rapport détaillé concernant le choix du jury. Cela nous permet d'avoir des pistes très pointues pour améliorer nos produits. C'est un élément très précieux que nous apprécions grandement. Dans cette optique, nous faisons également très attention aux retours des clients sur des demandes particulières comme les saveurs possibles pour les yaourts ou encore leur texture. Nous envisageons notre métier comme un échange constant pour évoluer » évoque Audrey Raulin.

Pour la suite, la fromagerie Pérot fera peut-être des portes ouvertes *« si la situation sanitaire le permet »* souligne Audrey.

Contact : SARL fromagerie Pérot, 1181 rue Bellevue, 58450 Neuvy-sur-Loire, Tél. 06 60 49 51 34, Facebook : https://fr-fr.facebook.com/Fromagerie-P%C3%A9rot-516792611730210/

CHLOÉ MONGET

Série emploi

Une situation peu confortable

Après le Gaec Rolin (n°1672 de Terres de Bourgogne), c'est au Domaine Chatelain (Les Berthiers – Saint-Andelain) d'exposer ses difficultés à recruter qui durent depuis quelques mois.



Brigitte Barberat pointe : «*nous sommes prêts à former des gens, pour peu qu'ils aient une véritable motivation et l'envie de bien faire*».

« Dans le métier, on dit souvent qu'il faut toujours un employé de plus que l'effectif normal pour remédier à tout imprévu. Aujourd'hui nous en sommes donc loin, puisque nous recherchons deux salariés » détaille Brigitte Barberat, directrice des ressources humaines et sociales au Domaine Chatelain avant d'ajouter : *« L'un est pour anticiper le départ en retraite d'un de nos collaborateurs et l'autre est pour un ouvrier viticole »*. Seul problème, le Domaine ne trouve personne pour remplir ces postes.

Manque de contact

« Nous avons reçu environ 3 CV, d'un ancien facteur, d'un informaticien ou encore d'un ancien gendarme à la retraite. Même si nous sommes prêts à former nos effectifs (avec grand plaisir), ces profils ne correspondent pas du tout à ce que nous recherchons ».

Au vu de la situation, Brigitte Barberat s'est donc rapprochée de Pôle Emploi, *« qui n'a pas la compétence de nous rediriger vers les bonnes personnes, par manque de connaissance de notre métier. Nous avons également contacté le CFPPA de Cosne et le Legta de Cosne. Mais là aussi, peu de personnes postulent pour les formations ; c'est désespérant »*.

Envie de rien

Brigitte Barberat évoque un manque d'envie général : *« On me dit parfois que nous sommes trop loin de Cosne… C'est une excuse peu valable puisque la plupart de nos collaborateurs actuels font entre 30 et 45 minutes de route pour venir au travail. D'habitude nous recevons une dizaine d'appels pour l'emploi saisonnier au moment des andains. Cette année, pas un coup de fil ! On nous parle d'effet Covid, avec des personnes revenant travailler à la campagne, mais pour le moment nous n'en avons pas vu une seule »*. Face à ce manque de personnel, Brigitte Barberat a trouvé une solution de repli.

En pointillé

« Pour la première fois, nous avons fait appel à une entreprise d'intérim. D'un côté, ce procédé est appréciable, car tout l'administratif est simplifié pour nous. Mais, d'un autre, la gestion des personnes est plus aléatoire. Déjà que nous sommes en flux tendu en permanence par manque de main-d'œuvre, alors quand les « renforts » partent, cela devient ingérable. L'intérim est une solution provisoire ; un pansement sur une plaie ouverte ». Aujourd'hui, le domaine Chatelain continue son activité *« car nous devons honorer nos commandes et travailler la vigne »* et si la situation devait perdurer Brigitte Barberat utiliserait sa dernière flèche : *« il ne nous restera plus qu'à faire appel à une entreprise d'intérim étrangère, car eux proposent une main-d'œuvre sérieuse et qualifiée dans nos métiers »*.

Des métiers particuliers

« C'est malheureux que les salariés en viticulture deviennent si rares en France, alors qu'il y a une véritable demande. Certes, les métiers de la vigne sont durs, car on travaille dehors par tous les temps mais ils sont au final passionnants et gratifiants. Après, nous avons aussi des exigences avec nos salariés, comme être sérieux, ponctuels ou encore méticuleux dans son travail ». Pour toute candidature : contact@domaine-chatelain.com ou 03 86 39 17 46.

CHLOÉ MONGET

Un réseau supplémentaire

Pour rappel, l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) propose aux employeurs de diffuser gratuitement leurs offres sur le site : L'Anefa leur transmet ensuite les CV des postulants. Renseignements auprès de l'Anefa Nièvre : 03 86 93 40 93.

Brève

Bilan Groupe corvidés



FDC 58

Le groupe corvidés entame sa troisième année d'existence.

Pour la campagne 2021, le Groupe corvidés a réalisé 244 interventions sur 77 exploitations agricoles. Pour cette deuxième année de mobilisation, 2798 corvidés ont été prélevés sur une soixantaine de communes, contre 3018 en 2020. Dans le détail, ce sont 1502 corbeaux freux et 1296 corneilles noires qui ont été prélevés, et 217 pigeons ramiers a ajouter à ce tableau. Côté chasseurs, ces interventions représentent 1200 heures de bénévolat pour la prévention des dégâts de corvidés sur les semis de printemps.Le prochain rendez-vous est fixé au printemps 2022 pour la 3ème saison du groupe corvidés avec une cinquantaine de tireurs inscrits. Les agriculteurs impactés par les dégâts de corvidés peuvent contacter les correspondants chargés de la répartition des tireurs : Olivier Dardant (06 32 33 22 00) ou Franck Mornay (au 07 87 95 89 93). (Source FDC58).



▸ Agenda

Découverte Un printemps à la ferme

Jusqu'au 29 mai, des agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent leurs portes pour des visites ludiques, pédagogiques et savoureuses.

• Le drive fermier de la Nièvre à Nevers (44 bis rue de la fosse aux loups), le 14 avril de 16 heures à 19 heures Programme : dégustation de produits, animations et tombola. Contact : drive.fermier.nievre@gmail.com

• Le potager de Séguret à Savigny Poil Fol (Séguret), le 17 avril de 10 heures à 17 heures Programme : Visite de la ferme, dégustation des produits, chasse aux œufs, buvette, animations pour enfants. Contact : Emma Rigollet au 06 14 33 31 38.

• EARL Commaille à Decize (15 chemin de la source), le 30 avril de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures et le 1er mai de 10 heures à 13 heures Programme : Visite de la ferme, rencontre avec les animaux, dégustation des produits de la ferme (merguez, pâté, terrine etc.). Deux temps de dégustation sont prévus à 11 heures et 16 heures Contact : Marie-Dominique Commaille au 06 24 32 77 08.

• Le potager d'ici à Nevers (5 rue de la Chaume), le 1er mai de 10 heures à 12 heures Programme : Visite de l'exploitation, explication sur les cultures en maraîchage. Contact : Raphaël Revenu ou Jean-Marie Lambert : lepotagerdici58@gmail.com

• La chèvrerie de la fillouse à Sully-la-Tour (La fillouse), courant mai (date non fixée). Programme : Présentation et visite de la ferme, dégustation des produits de la ferme. Contact : Raphaël Bourdon au 06 84 98 53 74.

▸ Formations

12/04 Se convertir en bio en polyculture-élevage

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ces débouchés et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

14/04 Apprendre à rédiger son DUER

Une formation sur la rédaction de son DUER est proposée le 14 avril de 9 heures à 17 heures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (25 Bd Léon Blum, 58000 Nevers). Prise en charge VIVEA. Renseignements et inscriptions : service emploi FDSEA 58 : 03 86 93 40 94.

Spectacle

Une représentation qui résonne

Le 14 avril prochain à Clamecy, la Compagnie Cipango fera une représentation de « Petit Paysan tué » ; une pièce de théâtre au thème particulier mais qui leur tient à cœur.



Christophe Sola

La Compagnie Cipango est née de la collaboration de Julie Roux, Yeelem Jappain et Etienne Durot. Elle tend à interroger le public sur les fractures sociales et à se faire rencontrer des mondes qui ne se mêlent que rarement.

Dans le cadre de la programmation Côté Jardin de la Maison-Nevers, scène conventionnée art en territoire, et en partenariat avec la ville de Clamecy, la Compagnie Cipango a été invitée à présenter sa pièce écrite et mise en scène par Yeelem Jappain : *« Petit Paysan tué »*. Issue d'une histoire vraie, elle raconte la vie d'un éleveur bio rencontrant diverses difficultés qui le mèneront à un destin tragique.

L'origine

« Nous sommes implantés à Toulon-sur-Aurroux (71) depuis 2013. Et, nous avons depuis toujours à cœur de mettre en relation la culture et le monde rural. Au fil du temps, nous nous sommes rendu compte que même si nous étions entourés par des éleveurs nous connaissons très peu leur métier. Nous entendions parler d'une crise dans le monde agricole, de faillites, etc. Nous nous sommes dit qu'il fallait essayer de comprendre les enjeux. Malheureusement, l'histoire tragique de Jérôme Laronze, a donné à Yeelem Jappain l'occasion de parler de tout cela dans une pièce, crée en 2021 » souligne Étienne Durot, co-directeur et comédien dans le spectacle.

Faire réfléchir

Il poursuit : *« Avec cette pièce, nous voulons interpeller le public sur ce que supporte le milieu agricole. D'ailleurs, nous avons rencontré certains éleveurs dont les témoignages font partie du spectacle. Le monde paysan est mal connu, même par les gens qui habitent à proximité. Il faut que cela puisse changer en s'appuyant sur le dialogue et l'écoute. Nous espérons que cette pièce permettra cela avec le temps d'échange réservé avec le public à la fin de la représentation. Nous pensons sincèrement qu'il est nécessaire de prendre le temps de nous parler pour avancer que l'on soit agriculteur, habitant rural ou urbain »*. Petit Paysan tué à la salle polyvalente de Clamecy, le 14 avril à 20 heures – durée 1 h 30. Tarifs : 12 euros tarif plein, 8 euros pour les abonnés de Terres de Bourgogne, adhérents de La Maison, demandeurs d'emploi, étudiants, et 6 euros pour les adhérents réduits. Renseignements et réservations auprès de la Maison-Nevers : 03 86 93 09 09.

CHLOÉ MONGET

Distribution

Écriture et mise en scène : Yeelem Jappain
Représentation : Avec Clément Chebli, Étienne Durot, Julie Roux, la voix d'Helena Oliu Roux
Chorégraphie : Jérôme Andrieu
Création sonore : Romain Supe
Lumière : Thomas Rizzotti
Scénographie : Aurélie Lemaignen
Entretiens documentaires : Yeelem Jappain
Diffusion et production : Juliette Rambaud, Alexandre Slyper

Loup

Élargissement des mesures de protection

Si la grande majorité des rares attaques d'animaux domestiques, essentiellement des ovins, signalées depuis 2020 dans la Nièvre ne concerne pas directement le loup, certaines situations n'ont pas permis d'exclure la responsabilité possible de ce grand canidé, sans pour autant conclure à sa mise en cause. Dans les départements limitrophes de la région Bourgogne Franche-Comté´, le nombre d'attaques est toutefois plus important que dans la Nièvre. Cette situation permet donc d'élargir, par rapport à l'an passé, le volet d'aides que peuvent solliciter les éleveurs pour la protection de leurs troupeaux.

Dans ce cadre, après consultation du comité départemental loup mis en place en janvier 2017, le préfet de la Nièvre a décidé de classer en « cercle 2 » 64 communes du département siège ou proche d'un lieu d'attaque, dans ou hors Nièvre, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée. Les autres communes restent quant à elles classées « en cercle 3 ».

Ainsi, en plus de pouvoir bénéficier des aides relatives à l'achat et l'entretien de chiens de protection (80 %) et l'accompagnement technique (100 %) qui découlent du « cercle 3 », les éleveurs établis dans les communes en « cercle 2 » pourront bénéficier d'une aide pour le financement de l'achat de parcs de protection électrifiés (80 %).

Les démarches relatives à la sollicitation des aides sont détaillées sur le site internet des services de l'État de la Nièvre en suivant ce lien : http://www.nievre.gouv.fr/aide-a-la-protection-des-troupeaux- contre-le-loup-a5322.html

Il est rappelé que le loup est une espèce protégée, et qu'à ce titre sont interdites toutes formes de détention, de capture et de mise à mort intentionnelle, de perturbation intentionnelle et de commerce. La destruction illégale d'un loup est passible de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En cas d'observation d'un grand canidé ou d'attaques sur troupeaux, vous êtes invités w la Préfecture de la Nièvre (Tél. : 03 86 60 70 80).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Alimentation

Sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits

Le jeudi 24 mars, des producteurs et restaurateurs étaient présents sous les halles de Metro, à Monéteau, dans le cadre d'une journée nationale Origine France. Avec pour objectif de sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits en montrant l'ensemble du circuit de consommation : du producteur au restaurateur, en passant par le distributeur.


Le jeudi 24 mars, des producteurs et restaurateurs étaient présents sous les halles de Metro, à Monéteau, dans le cadre d'une journée nationale Origine France.

Metro France, entouré de 12 fédérations majeures de la filière alimentaire, a organisé une journée Origine France le jeudi 24 mars, dans les 99 Metro de France. Dans l'Yonne, cela s'est passé à Monéteau, sous les halles de l'entrepôt du distributeur. Une journée à laquelle était associée la FDSEA de l'Yonne.

Cette journée a pour thématique la rencontre entre les producteurs, les PME locales et les restaurateurs des territoires pour mettre en avant la qualité des produits français et leur redonner une place de choix sur les cartes de tous les restaurateurs indépendants.

« *L'idée de la charte Origine France était de valoriser la production agricole dans la restauration indépendante. Nous nous sommes aperçus que localement, les deux mondes se côtoyaient mais ne se parlaient pas forcément. Notre volonté, chez Metro, était d'être ce lien entre eux* », assure Philippe Bulant, directeur du Metro de Monéteau.

Arborer le « j'aime cuisiner français »

L'enjeu était également de sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits que l'on retrouve dans les restaurants. « *Nous avons permis à nos clients restaurateurs de venir avec leurs propres clients, pour leur montrer où ils se fournissent. Et rencontrer ainsi les producteurs qui étaient présents, qui eux-mêmes (pour certains) fournissent Metro* », ajoute Philippe Bulant. « *L'idée est d'arborer le « j'aime cuisiner français »* ».

La journée Origine France est issue de la charte pour une meilleure valorisation de la production agricole française dans la restauration indépendante signée par Metro France et la FNSEA, les JA, la FNB, la CFA, la FNP, légumes de France, la LCA, la FEEF, l'ANIA, l'UMIH, le GNI et la CGAD.

D'autres événements sont prévus par Metro. « *Nous irons ensuite dans une ferme, faire la même chose. Puis chez un client restaurateur, afin de mettre en avant tout le circuit de consommation* », conclut le directeur du Metro de Monéteau.

CHRISTOPHER LEVÉ


L'objectif était de sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits.


Les élus locaux ont assisté à cette journée à laquelle était associée la FDSEA de l'Yonne.



D'autres événements similaires sont prévus par Metro, chez un producteur puis un restaurateur.

Jeunes agriculteurs

La formation, « *une étape importante avant l'installation* »

Jeudi 24 mars a eu lieu la 26e édition du forum de promotion des métiers, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, à la MFR de Villevallier. L'occasion pour les jeunes de la MFR et de La Brosse de rencontrer des JA et des partenaires du monde agricole pour découvrir tous les métiers qui composent l'agriculture et le para-agricole.

La 26e édition du forum de promotion des métiers des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est tenue le jeudi 24 mars, à la MFR de Villevallier, dans un format de speed dating, essayé pour la première fois en 2021. « *Avec ce format, on a trouvé notre rythme de croisière* », assure Julien Caillard, secrétaire général des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *Cela convient aussi bien aux partenaires qu'aux élèves* ».

Le but de ce forum de promotion des métiers, « *c'est de mettre en contact des élèves qui sont dans des formations agricoles, avec tous les partenaires du monde agricole* », poursuit Julien Caillard. « *Il y a deux types de profil : les jeunes qui veulent s'installer à court ou moyen terme, où les partenaires sont leurs futurs clients ou usagers, et il y a les jeunes qui seront les futurs salariés de ces structures. L'objectif de ce forum est donc à la fois de présenter les métiers de l'agriculture et du para-agricole. Car le but est aussi de connaître l'entourage agricole. Les partenaires sont très ouverts à la discussion pour expliquer le fonctionnant des structures aux jeunes* ».

Un rendez-vous important de l'année

Des élèves du lycée agricole d'Auxerre La Brosse et de la MFR de Villevallier étaient présents tout au long de la journée. Pour les JA de l'Yonne, « *ce forum est important pour nous* », assure Julien Caillard. « *C'est un rendez-vous que l'on ne veut surtout pas manquer. L'objectif de notre syndicat est d'aider les jeunes à s'installer. La formation initiale est importante pour cela et ne doit donc pas être négligée. Le vivier est là. La formation est la première étape avant l'installation* ».

CHRISTOPHER LEVÉ



Des jeunes de La Brosse et de la MFR de Villevallier ont rencontré des jeunes agriculteurs et des partenaires du monde agricole lors de ce forum.

Groupama

Un soutien au développement du territoire

Le lundi 21 mars s'est tenu l'assemblée générale de la caisse locale d'Auxerre de Groupama. L'une des dix assemblées générales des caisses locales du département. Un point sur les soutiens financiers qui ont émergé pendant la crise sanitaire a été fait, ainsi que ceux observés durant le gel d'avril 2021.



Julien Esclavy, Jacques Blanchot et Pascal Maupois lors de l'assemblée générale de la caisse locale d'Auxerre de Groupama.

Depuis deux ans et le début de la crise sanitaire, Groupama Paris Val de Loire a su soutenir ses sociétaires. À travers des chèques solitaires, mais aussi par un report de cotisation pour les entreprises sociétaires en difficulté, représentant une aide de 1,1 million d'euros pour plus de 17 000 sociétaires. « *Les sociétaires ayant une assurance auto ont eux aussi bénéficié d'une remise de 20 euros sur leur cotisation. En tout, ce sont 25 millions d'euros qui ont été alloués pour ces mesures d'accompagnement* », complète Julien Esclavy, président de la caisse locale d'Auxerre.

Pour relancer le développement du territoire, Groupama a également mis en œuvre des actions durant les périodes d'accalmie. *«Nous soutenons des initiatives locales, c'est ce qui fait la force de notre mutuelle. Je pense au maintien et au soutien des clubs et associations sportives, ainsi que des associations que nous avons continué de soutenir pendant ces deux années»*, ajoute-t-il.

Un soutien qui se poursuit cette année avec *«quelques projets qui commencent à émerger au niveau de la caisse locale de l'Auxerrois. Nous proposerons la manifestation Fleurs de vigne, qui est de retour cette année sur les quais (le 22 mai prochain), et nous venons de signer un partenariat avec le Vélo club d'Auxerre»*.

13 millions d'euros de sinistre dans l'Yonne

Au niveau agricole, l'année 2021 a été fortement marquée par les épisodes de gel au printemps. « *Le département a été très impacté. Le gel, c'est 13 millions d'euros de sinistre, rien que pour l'Yonne* », indique Pascal Maupois, président de la fédération des caisses locales de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire. « *Suite à cette catastrophe, le ministre de l'Agriculture a pris les choses en mains avec comme objectif de refonder l'assurance aléas climatiques. Tout le monde s'est mis autour de la table : les acteurs professionnels, les assureurs, l'État. Les travaux ont abouti à une réforme, votée fin décembre. Cette nouvelle offre devrait être disponible au premier semestre 2023* », poursuit-il.

Lors de l'assemblée générale de la caisse locale d'Auxerre, un point sur les formations aux gestes qui sauvent a été fait. « *En France, il y a 27 % de personnes formées. Quand on compare cela à d'autres pays européens du nord, comme le Danemark où il y a 90 % de personnes formées, on estime que nous avons de la marge. Groupama souhaite former un million de personnes à ces gestes qui sauvent (en trois ans, sur l'ensemble du territoire français, ndlr). Tout le monde est concerné* », assure Pascal Maupois. « *Sur la population française, on pourrait sauver 20 000 personnes par an avec ce million de personnes formées. Un partenariat a été signé fin décembre avec l'UDSP (union départementale des sapeurs-pompiers) de l'Yonne qui assure les sessions de formation* ».

Des sessions sur lesquels il est encore possible de s'inscrire depuis le site groupama.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

230 000 ha de forêt icaunaise

Lors de chaque assemblée générale des caisses locales de Groupama du département, une seconde partie sur la thématique de la forêt est animée. Lors de celle d'Auxerre, c'est Nadia Baruch du CRPF (comité régional de la propriété forestière) qui est intervenue. « *L'Yonne est spécialisée dans l'arbre champêtre (hors forêt). Ce qui est soutenu depuis trois ans par le département* », avance-t-elle.

En France, la forêt privée représente 74 % de la surface forestière française. Les 26 % restant sont du domaine de la forêt publique (16 % en forêt communale et 10 % en forêt domaniale). « *Le taux de boisement en France est de 31 %, soit 16,8 millions d'ha. Ce qui en fait le quatrième pays européen en termes de surface forestière* », détaille Nadia Baruch. La forêt française est composée de 194 essences forestières dont 142 feuillues. C'est aussi 27 écosystèmes sur les 50 recensés en Europe (selon l'IGN 2020). En Bourgogne, deux essences sont reines : le chêne et le douglas. En Franche-Comté, ce sont trois essences emblématiques : le hêtre, le sapin et l'épicéa. Quant à l'Yonne ? La forêt icaunaise est composée de 230 000 ha dont 180 000 ha appartiennent à près de 60 000 propriétaires privés. À noter que Groupama est le troisième propriétaire forestier en France avec 22 000 ha.

Réseaux

La communication positive des FranceAgriTwittos s'invite dans l'Yonne

L'association FranceAgriTwittos, très active sur les réseaux sociaux pour communiquer positivement sur l'agriculture, est également connue pour sa convivialité. La journée organisée dans l'Yonne n'a donc pas échappé à cette règle.



Le samedi 19 mars, une trentaine de membres de l'association FranceAgriTwittos se sont retrouvés à Saint-Bris-le-Vineux.

L'Yonne compte une dizaine d'adhérents sur les 500 de l'association. Plusieurs d'en eux avaient choisi d'organiser une journée « IRL » (*in the real life*) pour partir à la découverte du vignoble du Chablisien. C'est ainsi, que le samedi 19 mars, une trentaine de membres se sont retrouvés à Saint-Bris-le-Vineux.

La journée a débuté par une visite des caves de Bailly, un repas « paysan » où chacun avait apporté des spécialités de sa région. L'après-midi, le groupe a visité la Brasserie Maddam à Chablis puis est allé marcher « aux clos » pour admirer et découvrir les vignobles.

Venus de l'Yonne et d'ailleurs

Certains étaient venus de loin pour découvrir le département : Limousin, Aisne ou région parisienne. Par la même occasion, plusieurs personnes non issues du milieu agricole ont pu découvrir l'Yonne agricole grâce aux explications des locaux.

Cette journée inédite dans le département a permis aux adhérents de se rencontrer et d'échanger sur leur rôle de communicant, sur l'importance de parler d'agriculture autrement. Mais avant toute chose, ce fut surtout une belle journée de partage et des rires, et comme bien souvent dans le milieu agricole, une occasion de célébrer les produits du terroir. Une belle initiative qui devrait donc de se renouveler.

FRANCEAGRITWITTOS 89

Chambre d'agriculture

Une nouvelle tête au service viticulture

Le lundi 14 mars, une nouvelle conseillère en viticulture, en la personne de Manon Pinot, ingénieure agronome de 24 ans, est arrivée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Originaire de Rouen, en Normandie, Manon Pinot est l'un des nouveaux visages de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À 24 ans, cette ingénieure agronome diplômée de l'école SupAgro de Montpellier (avec une spécialisation en viticulture œnologie) est la nouvelle conseillère viticole de la structure. Elle remplace au même poste Fanny Domin. « *J'ai toujours voulu être conseillère en viticulture. C'est un métier qui m'a toujours intéressé* », indique-t-elle.

Avant d'arriver dans l'Yonne, elle a effectué, dans le cadre de ses études, un stage de six mois au domaine Chanson à Beaune suivi d'un second stage, de deux mois, comme œnologue, dans ce même domaine.

Contribuer à faire évoluer les pratiques

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Manon Pinot est en charge de groupes de viticulteurs. « *Il y a le groupe Dephy, ainsi que d'autres groupes en lien avec la biodiversité. Je suis aussi référente départementale BSV (bulletin de santé du végétal). Je vais également être formée comme conseillère analyse de sol et fertilisation* », développe-t-elle.

Quant à ses objectifs ? « *C'est de conseiller des viticulteurs et essayer de trouver des solutions viables pour l'avenir. Je suis très touchée par tout ce qui tourne autour du changement climatique. Mon but est d'essayer de faire évoluer les choses dans le monde viticole, à mon niveau* », assure Manon Pinot.

Arrivée le lundi 14 mars, elle a déjà pu prendre contact avec des viticulteurs du département. « *La suite est d'aller à leur rencontre ainsi que sur le terrain pour observer ce qu'il s'y passe afin de répondre aux attentes et aux questionnements des viticulteurs. Il y a une réelle volonté chez eux de faire changer les choses, d'avancer, d'améliorer les pratiques. Et les groupes dont je suis en charge participent à cela* », conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ



À 24 ans, Manon Pinot est la nouvelle conseillère viticole de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

FDSEA

Une nouvelle chargée de communication rejoint le syndicat

Arrivée le jeudi 17 mars, Mélanie Chameroy est la nouvelle chargée de communication de la FDSEA de l'Yonne. Elle est également en charge de l'animation de la section des anciens exploitants de l'Yonne ainsi que de la nouvelle section agricultrices.

À 22 ans, Mélanie Chameroy est la nouvelle chargée de communication et animatrice de la FDSEA de l'Yonne. Arrivée le jeudi 17 mars, la jeune femme est fraîchement sortie des études. Titulaire d'un BTS communication en alternance, qu'elle a effectué à la préfecture de l'Yonne de 2017 à 2019, elle travaille directement avec le préfet de l'Yonne de l'époque Patrice Latron. « *J'étais chargée de rédiger des communiqués de presse, des invitations presse, ainsi qu'alimenter le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture, et d'organiser des événements et des visites ministérielles dans le département* », détaille-t-elle.

Elle a d'ailleurs travaillé sur un projet vu par tous les automobilistes de l'Yonne : la sensibilisation à la sécurité routière, où des voitures accidentées ont été installées sur les ronds points du département.

De 2019 à 2021, elle poursuit ses études avec un second BTS, cette fois-ci en assurance, qu'elle fait, en alternance, à Groupama en tant que gestionnaire sinistre automobile.

Valoriser l'image de l'agriculture icaunaise

Elle fait ensuite le choix de revenir à son premier amour : la communication. « *Ce qui me plaît dans la communication, ce n'est pas seulement de promouvoir l'actualité d'une structure, c'est aussi de suivre l'actualité agricole qui est différente chaque jour* », confie Mélanie Chameroy. « *À la FDSEA, j'ai pour mission de mettre en place la stratégie de communication du syndicat sur tous les supports, d'animer la communication interne et externe de la structure, de mettre en place un site internet ainsi qu'un extranet et en assurer leur gestion* ». La création de contenus sur les réseaux sociaux « *pour avoir une plus grande visibilité possible auprès des agriculteurs et du grand public sur les actions menées par la FDSEA* » lui est également confiée. Ainsi que l'organisation d'événements de communication valorisant l'image de l'agriculture icaunaise.

Outre la partie communication, Mélanie Chameroy anime également la section des anciens exploitants de l'Yonne et la nouvelle section agricultrices, dont la première réunion s'est tenue le lundi 21 mars (lire par ailleurs).

Petite fille et fille d'agriculteur céréalier à Monéteau, elle se définit comme « *une femme de terrain, très attachée à mon département et à notre agriculture. En travaillant à la FDSEA de l'Yonne, je souhaite aller à la rencontre des agriculteurs du département pour connaître leurs métiers et leurs demandes pour y répondre au mieux* », conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ



Mélanie Chameroy est la nouvelle chargée de communication et animatrice de la FDSEA de l'Yonne.

▸ Agenda

09/04 Portes ouvertes à la MFR de Villevallier
De 9 heures à 17 heures, à la MFR Centre Yonne de Villevallier (chemin d'Armeau). Toutes les formations par alternance (4e, 3e, CAP et Bac pro) en agriculture et en restauration sont à découvrir. Lors de la journée, l'agriculture est fêtée avec un marché de producteurs locaux, des animations pour les enfants, une exposition d'animaux, une autre de matériels, ainsi qu'un concert à 18 heures avec le groupe Raoul Volfoni. Buvette et restauration sur place. Pour plus d'informations, contacter la MFR de Villevallier au 03 86 91 12 15.

09 et 10/04
Printemps à la ferme
Marché de producteurs à la ferme Rabuat et fils à Méré (2, rue de la fontaine).

16/04
Printemps à la ferme
Portes ouvertes de 9 h à 18 h, aux jardins des Thorains à Lavau.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

12/04 Commercialiser mes produits en circuits courts.
À Auxerre. Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

13 et 20/04 Certiphyto primo viti densa.
À Auxerre. Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.



BIOGAZ

État des lieux

En Bourgogne Franche-Comté, de réelles capacités de production

Le conflit ouvert entre l'Ukraine et la Russie soulève, pour l'ensemble des Européens, une question très délicate : dépendants du gaz russe, devons nous continuer à en acheter, et donc à financer l'effort de guerre d'un pays agresseur ? De ce fait, la production de biogaz plus localisée revient au premier plan des préoccupations, notamment en Bourgogne Franche-Comté.



Le 21 mars, GRDF organisait à Ahuy, près de Dijon, une grande réunion destinée à faire le point sur le potentiel en matière de production de biogaz et les évolutions réglementaires qui touchent le secteur.

Le 21 mars, à Ahuy, près de Dijon, Thierry Gay, directeur territorial régional Bourgogne GRDF annonçait, devant un public d'agriculteurs producteurs de biométhane ou porteurs d'un projet visant à en produire, l'organisation d'une série d'évènements. Plusieurs visites de méthaniseurs agricoles vont avoir lieu, sur des sites de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Le but est d'illustrer la capacité d'alimentation régionale en biogaz et l'intérêt de la faire croître. Le message du directeur territorial était symptomatique de l'évolution rapide et du changement de regard sur le biogaz issu de productions agricoles locales. La guerre entre l'Ukraine et la Russie en est évidemment la source. Le conflit jette une lumière crue sur le niveau de dépendance de l'Europe face au gaz russe. Ne pas agir sur cette donnée revient à financer les capacités de nuisance guerrière d'un pays agresseur.

Des projets remis en course

Dans ce contexte, produire du biogaz en s'appuyant sur les capacités agricoles locales permettrait-il à un pays comme le nôtre de se passer totalement du gaz russe, qui pourvoit aujourd'hui à 17 % de nos besoins ? Selon l'Association technique énergie environnement (Atee), les 383 unités de méthanisation déjà existantes en France (dont 323 agricoles) pourraient sans problème produire 15 % de plus qu'actuellement. Elles sont dimensionnées pour. Plus d'un millier est en projet mais la baisse des tarifs annoncée il y a un an avait conduit à l'abandon de certains. On peut penser qu'ils vont redevenir d'actualité à présent. En BFC, en 2021 et selon GRT Gaz, qui exploite plus de 2 500 km de réseaux de gaz sur la région, la consommation de cette énergie a atteint 21 TWh, en progression de 12 % par rapport à 2020. Sur cette même année, la méthanisation a progressé avec 12 sites injectant dans les réseaux, contre 7 l'année précédente, pour une capacité de production de 196 GWh/an, en hausse de 48 % par rapport à 2020. Cela représente l'équivalent de la consommation de plus de 17 000 logements. D'après GRDF, la consommation de gaz en France est d'environ 475 TWh, dont 75 provenant de Russie. Or, le potentiel de méthane renouvelable pourrait atteindre 320 TWh dont 130 TWh rien que pour la méthanisation. En BFC, quinze mises en service de méthaniseurs sont programmées pour 2023. Les perspectives d'injection à moyen terme (2024) atteignent 948 GWh/an. Selon Thierry Gay, toujours en 2024, en Côte-d'Or, 20 % du gaz consommé pourrait être du biogaz. Le potentiel de production semble donc au rendez-vous. Mais celui de la consommation existe-t-il ?



Photo GRDF

Un des derniers méthaniseurs installé en Côte-d'Or, à Échevannes, dont le fonctionnement a démarré à l'été 2021.

La question des réseaux

Cet aspect pose un défi technique. Les méthaniseurs sont dimensionnés pour répondre à un besoin quantifié au préalable. Si la quantité de gaz produite est trop importante par rapport aux besoins d'une population donnée, il faut pouvoir réorienter le surplus de production. Techniquement, c'est possible mais la question des capacités régionales de production de biogaz est étroitement liée à celle des réseaux de distribution. Jean-Charles Collin, ingénieur développement gaz vert chez GRDF BFC le confirme : *« il y a d'abord, la question de la présence territoriale du réseau de gaz. On peut avoir des territoires avec énormément de gisements, mais difficiles à valoriser en raison de l'absence de réseau. À l'inverse, lorsqu'on dispose du réseau, on n'a pas toujours à proximité un gisement en biométhane suffisant. On ne peut injecter du gaz que si la production est consommée. Le réseau n'est pas un ballon de baudruche qu'on pourrait gonfler comme on veut. Un projet de biométhane a une production constante et pour qu'il puisse être rentable il faut qu'elle soit entièrement écoulée. L'effet limitant, c'est en été, où la consommation est logiquement moindre. Par exemple, sur la ville de Sens, dans l'Yonne, l'été, tout le réseau gaz est saturé par les projets biométhane. On peut faire varier légèrement la production à la hausse ou à la baisse d'un méthaniseur, mais on ne peut pas décider de l'arrêter ou de le redémarrer d'un coup, étant donné que la production est liée à du vivant (les bactéries qui digèrent la matière). À Sens, il n'y a aujourd'hui plus de place pour un autre projet de bio-méthanisation, sauf dans l'hypothèse où l'un des projets actuels n'irait pas à son terme. Il libérerait alors une place. De manière globale, en BFC, on doit regarder où il reste de la capacité d'injection »*. Le réseau de gaz français est bâti sur un schéma dans lequel des grosses conduites véhiculent le gaz à une pression de 80 bars et alimentent ensuite les villes avec une pression ramenée à 4 bars, grâce à des postes de détente. *« La mise en place de rebours,* poursuit Jean-Charles Collin, *est une solution technique par laquelle on pourrait pallier la saturation du réseau évoquée pour la ville de Sens : elle permet de recomprimer l'excédent de gaz qui ne peut pas être consommé localement et de le renvoyer vers le réseau de transport à 80 bars. Il est ensuite redirigé ailleurs en France »*.

Quelles opportunités en BFC ?

Toutefois, les stations de rebours représentent de lourds investissements qui peuvent dans certains cas être pris en charge par les opérateurs gaziers, mais il faut un volume de gaz vert suffisant. *« C'est envisageable pour le projet Sécalia de Dijon Céréales à Cérilly, dans le Châtillonnais, en Côte-d'Or. 3 000 m3/heure sont prévus en production ce qui suffira à saturer la consommation de Châtillon-sur-Seine et de Sainte-Colombe-sur-Seine »*. La création d'un poste de rebours à Sainte-Colombe a été validée par la Commission de régulation de l'énergie (Cre) en 2021. *« Dans ce cas, les opérateurs gaziers ont pris en charge cette installation. En revanche, Sens nécessiterait l'installation de deux rebours et, en regard des investissements que cela réclamerait, les projets biométhane ne sont pas suffisants »*. Où trouve-t-on aujourd'hui des opportunités adaptées au réseau ? Jean-Charles Collin les détaille : *« Dans l'Yonne, c'est le cas à Auxerre, ainsi que le long de l'Armançon de Saint-Florentin à Ravière. À Tonnerre il y a de la place pour un petit projet. Il y a aussi du potentiel le long de l'Yonne, du nord de Sens jusqu'à la Seine-et-Marne. Les secteurs allant de Villeneuve-sur-Yonne jusqu'à Migennes peuvent accueillir des projets.*

- Dans la Nièvre, le réseau étendu de Clamecy offre une possibilité de projet.

- En Saône-et-Loire, les opportunités se trouvent du côté de Mâcon, Montceau-les-Mines, Le Creusot et Chalon-sur-Saône.

- Dans le Jura, il y a de la place pour des projets de méthanisation près de Lons-le-Saunier.

- En Côte-d'Or, hormis Châtillon-sur-Seine déjà citée, l'antenne gaz alimentant Montbard peut accueillir des projets notamment à proximité de Semur-en-Auxois et de Venarey-les Laumes. Le réseau de Châtillon-sur-Seine et alentours, prochainement doté d'un rebours pourra accueillir un projet. Enfin, tout le secteur de Dijon et la zone de la route des vins peuvent accueillir des projets ». Dans ce contexte, une information mérite d'être notée : un porteur de projet qui veut injecter du biométhane dans le réseau public n'aura à sa charge que 40 % du coût de la canalisation de raccordement. Une mesure qui vient d'être annoncée récemment par le ministre de l'Énergie. Auparavant, le porteur de projet devait assumer 60 % du montant de ce raccordement.

BERTY ROBERT

Les potentiels en BFC, par département

Réseaux-energies.fr a procédé à une répartition des potentiels de gaz vert à horizon 2050, pour tous les départements français. En Bourgogne Franche-Comté, voici ce que cela pourrait donner :
- Côte-d'Or : 1 600 GWh issus de résidus de culture, de Cultures intermédiaires multiservices environnementaux (Cimse), d'herbe et de déjection d'élevage. (Les mêmes origines sont valables pour les départements suivants).
- Doubs : 700 GWh.
- Haute-Saône : 1 000 GWh.
- Jura : 700 GWh.
- Nièvre : 900 GWh.
- Saône-et-Loire : 1 500 GWh.
- Territoire de Belfort : 100 GWh.
- Yonne : 1 500 GWh.

BIOGAZ

Témoignages

« Jouer un rôle dans l'énergie de proximité »

Rencontre, le 21 mars, près de Dijon, avec des agriculteurs ou des entreprises qui les accompagnent dans leurs projets de méthanisation.



De gauche à droite : Julien Simonot et Dominique Goffart, deux des six agriculteurs icaunais porteurs d'un projet de méthaniseur dans le nord de l'Yonne, en compagnie d'Irène Eulriet, représentante de SEM Yonne, actionnaire du projet.

▶ **Matthieu Besançon et Jérémie Fischer : ces deux agriculteurs sont associés et ont investi dans une unité de méthanisation située à Échevannes, dans l'est de la Côte-d'Or.** L'unité est née d'une volonté de se diversifier. Ils injectent dans le réseau de la ville d'Is-sur-Tille et si, en été, la production est supérieure aux besoins de consommation, le surplus est envoyé sur Dijon. Matthieu Besançon est en bio, Jérémie Fischer en conventionnel. Ils produisent du seigle en guise de Culture intermédiaire à valeur énergétique (Cive) qui alimente le méthaniseur. Ils ont, par ailleurs, conclu des contrats avec six producteurs qui apportent leurs propres Cive. Ils leur achètent le seigle sur pied et, en retour, épandent leur digestat. Leur méthaniseur fonctionne depuis l'été 2021. La production est de 125 (normo) m^3/heure[1]. « *De plus*, explique Matthieu Besançon, *les cultures que l'on implante derrière les Cive fonctionnent très bien et le digestat est un parfait fertilisant. Face aux événements en Ukraine, on est vraiment dans le concret : on fournit de l'énergie dans la ville où on fait nos courses. Cela redonne du sens à notre travail. L'agriculture peut jouer son rôle dans l'alimentation de proximité et dans l'énergie de proximité* ».

▶ **Dominique Goffart et Julien Simonot sont deux agriculteurs d'un groupe de six, presque tous bio, à l'exception d'un seul.** Installés dans la vallée de la Vanne, dans le nord de l'Yonne. Depuis 2016, ils conçoivent un projet de méthaniseur dont les travaux doivent commencer très prochainement et qui devrait démarrer son fonctionnement en 2023, pour une capacité de production de 127 m^3/heure. Ils doivent composer avec deux contraintes : le fait que presque tous travaillent en bio, et que leur projet est situé sur une zone de captage d'eau pour Paris, à Pont-sur-Vanne, près de Sens. Ces contraintes les ont poussés à travailler avec un maximum de matière sèche dans leur méthaniseur. Ils vont avoir recours à de la paille, de la luzerne, ainsi que 25 % de Cive. Autre originalité du projet : la structuration de son actionnariat. 80 % sont entre les mains des six agriculteurs fédérés, mais les 20 % restants sont possédés par Sem Yonne Énergie, une Société d'économie mixte dont l'objet est la production d'énergie renouvelable. « *Le méthaniseur*, précise Dominique Goffart, *nous permettra de rentabiliser de la matière difficile à valoriser, comme la luzerne, par exemple, pour laquelle nous n'avons pas de débouché en élevage* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

(1) La production de biogaz est exprimée en Normo mètre cube par heure. Le (normo) m^3 correspond à un volume de 1 m^3 de gaz à pression atmosphérique et à tempréature ambiante (gaz non comprimé).

BIOGAZ

Dans l'Yonne

La méthanisation, l'avenir de l'élevage laitier ?

Dans l'Yonne, 12 méthaniseurs sont en fonctionnement. D'autres projets pourraient voir le jour dans les prochaines années, notamment sur les élevages laitiers. Vincent Gallois, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, évalue à une quarantaine le nombre d'élevages laitiers icaunais capables de monter un projet de méthanisation.



Vincent Gallois, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, évalue à une quarantaine le nombre d'élevages laitiers icaunais capables de monter un projet de méthanisation.

Aujourd'hui, l'Yonne compte 12 méthaniseurs en fonctionnement sur son territoire. Ils vont « *du plus petit au plus grand à une production en méthane à l'heure de 6 m^3 à 200 m^3* », indique Vincent Gallois, conseiller en énergie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Sur ces 12 méthaniseurs, un seul n'appartient pas à un agriculteur mais fonctionne avec des matières agricoles. « *L'agriculture est forcément dans la boucle des méthaniseurs* », assure Vincent Gallois.

Toujours sur ces 12 méthaniseurs, « *sept sont adossés à un élevage laitier* ».

Alors, qu'en est-il de l'avenir de la méthanisation ? « *Il se dessine en trois points. Il y a la méthanisation adossée à l'élevage. Dans le département, une quarantaine d'élevages sont capables de monter un projet de méthanisation* », répond le conseiller de la Chambre. « *Il y a ensuite la méthanisation fonctionnant avec les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). Enfin, il y a la méthanisation alimentée par la voie des déchets. Comme on est à proximité de Paris, des projets agricoles arrivent, qui fonctionneraient avec ces déchets parisiens. Dans l'Yonne, il y a déjà deux méthaniseurs qui fonctionnent comme cela et je recense trois autres projets capables de voir le jour en étant alimentés par ce moyen, dont un en construction* ».

Un investissement conséquent mais vite rentable

À titre informatif, un hectare de Cive produit en moyenne le besoin d'un ménage et demi en gaz, soit environ 2 000 m^3 de méthane. Tandis qu'un élevage laitier produit le besoin électrique de 140 foyers, hors chauffage.

Cependant, la grosse difficulté de la méthanisation se trouve dans l'acceptation des projets. « *On le constate de plus en plus. Selon moi, il y a deux causes à cela : les néoruraux qui arrivent et bloquent les projets, et la peur due à l'incompréhension, qui est renforcée par les réseaux sociaux* », pense Vincent Gallois.

Au niveau des élevages laitiers, pour ceux qui arrivent à surmonter cette problématique, il est bon de savoir que des aides existent pour concrétiser un projet de méthanisation. « *Il y a de nouvelles dispositions au niveau de la région et de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'émergence des projets laitiers (pour des projets de 100 kW électriques, c'est-à-dire 20 m^3 de méthane à l'heure). Un projet de méthanisation représente un investissement assez conséquent (il faut compter en moyenne 1 million d'euros pour mener à bien un projet) mais il y a souvent des aides et le méthaniseur est rentable assez rapidement (le retour sur investissement se situe entre 8 et 12 ans)* ».

Un investissement important mais qui pourrait apporter une source de revenu supplémentaire non négligeable pour les laitiers, quand on sait que la filière traverse une période délicate d'un point de vue économique.

CHRISTOPHER LEVÉ

Dallage Béton - Méthanisation



• Béton :
• Anti agressif
• Finition lissée ou adhérente

à partir de 25€/m²

V·MAT Construction

contact@vmat-dallage-chape.fr

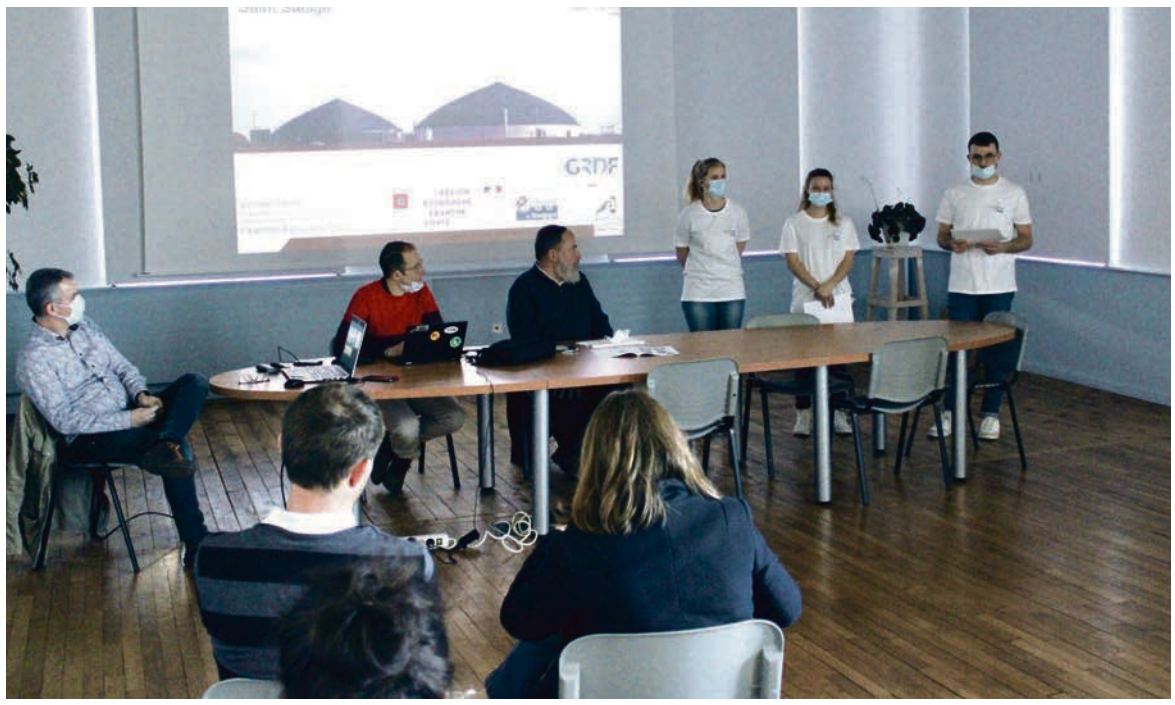
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

BIOGAZ

Conférence

Mise au point sur la méthanisation

Dans le cadre d'un Projet d'initiative de communication (PIC), trois élèves en BTS productions animales du lycée agricole de Challuy, dans la Nièvre, ont organisé une conférence sur la méthanisation, le 9 mars dernier à Saint-Saulge.



Le but de la conférence, organisée à Saint-Saulge, était de faire le point sur les divers tenants et aboutissants d'un méthaniseur.

Le 9 mars à Saint-Saulge, Léana Laveau, Suzanne Kruizinga, et Audric Hofer (tous les trois âgés de 19 ans et élèves en BTS productions animales du lycée de Challuy) proposaient une conférence sur la méthanisation, dans le cadre d'un Projet d'initiative de communication (PIC). *« Nous avons choisi ce thème car il est d'actualité et suscute des avis partagés source de débats »* explique Suzanne Kruizinga. Audric Hofer ajoute : *« nous voulions aussi mettre en avant les nouvelles technologies dans le monde agricole et les alternatives possibles en matière de diversification agricole »*. Léana Laveau poursuit : *« nous souhaitions exposer aux agriculteurs les différentes démarches liées à une création de méthaniseur »*. Pour mettre au point cette conférence, les élèves ont été aidés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, par le biais d'Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie et agroforesterie.
Plusieurs invités ont été sollicités dont Vincent Gallois, chargé de mission Énergie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui pointe : *« cette conférence est très intéressante car elle met en lumière l'engagement des jeunes sur l'organisation d'une telle réunion, et sur un sujet parfois sensible »*. Sur ce dernier point, il pointe par exemple les odeurs ou encore les risques d'explosions. *« Ce sont des préjugés qui ne sont plus d'actualité. La plupart des gens pensent savoir ce qu'est un méthaniseur, mais finalement certaines connaissances sont erronées. Il n'y a ni odeur – quand le méthaniseur est bien tenu – ni risques d'explosion ou risques pour la santé ou encore les nappes phréatiques »* ajoute-t-il.

Une problématique spécifique

Jean-Charles Collin, autre conférencier pour l'occasion et ingénieur en développement gaz vert à GRDF précise : *« dans le centre de la Nièvre, il n'y a pas beaucoup de postes source pour injecter le gaz et donc moins de réseaux pour le faire transiter. C'est la preuve d'une certaine désertification de ce territoire. Mais, nous travaillons à trouver des solutions pour y remédier afin de proposer une énergie verte à une majorité d'habitants »*.

Valorisation

Didier Guyon, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre en charge du dossier eau et énergie renouvelable martèle : *« les projets de méthaniseurs sont intéressants, ils permettent d'acquérir une certaine autonomie énergétique sur nos fermes en termes de dépendance aux engrais, cela prend d'ailleurs tout son sens aujourd'hui avec la crise ukrainienne. De plus le prix de rachat du biométhane où de l'électricité, connu et fixé pour 15 ans, donne une stabilité financière à nos exploitations. Les méthaniseurs sont une nouvelle branche dans la diversification des exploitations agricoles et il est indispensable de s'en saisir maintenant »*. Jean-Charles Collin enchérit : *« nous sommes aujourd'hui dans une réflexion de remise à niveau du prix de rémunération pour les fournisseurs, afin que la vente du gaz issu de la méthanisation soit plus intéressante pour eux face aux prix pratiqués sur le marché pour le gaz importé. Mais, il ne faudra pas rater l'occasion ! D'autant plus lorsque l'on sait qu'un projet met 2 à 8 ans à voir le jour »*.

La force du groupe

Vincent Gallois rappelle tout de même qu'une exploitation seule ne peut pas, dans la majorité des cas, alimenter un méthaniseur afin qu'il soit rentable : *« il est préférable d'avoir 3 à 4 exploitants ou industriels qui alimentent régulièrement le méthaniseur. De plus, cela permet de répartir l'investissement de départ ; intéressant quand on sait qu'il faut 1 à 5 millions d'euros pour en mettre un en place. Seul problème, il faut se mettre d'accord sur le projet et cela peut être ardu »*. Il conclut en préconisant : *« d'avoir toutes les clefs en mains et surtout des personnes motivées pour mettre sur pied un tel projet, car les démarches sont parfois longues et fastidieuses »*.

CHLOÉ MONGET

Le méthaniseur

Vincent Gallois rappelle que la substitution totale des énergies fossiles ou centrales nucléaires en énergie verte, via les méthaniseurs est délicate. *« En effet, pour ce faire, il faudrait potentiellement 1 200 installations de 10 000 t de Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique soit 8,2 Gwh de gaz injecté par an ; ce qui n'est pas rien »*. Pour rappel, la France compte actuellement environ 383 installations de méthanisation en injection et 850 en cogénération (chaleur + électricité). Il souligne également que le procédé de méthanisation est *« lié à l'activité microbienne naturelle en l'absence d'oxygène qui conduit à la dégradation de la matière organique en gaz carbonique et méthane principalement. Donc, le tout est complètement naturel »*. Pour l'alimenter, il peut y être introduit : fumier, lisier, déchets de tontes, feuilles, boues des stations d'épurations, huile alimentaire usagée, graisse d'abattoirs, etc. Il détaille diverses familles de méthaniseurs : *« la voie humide continue, la voie sèche continue ou discontinue en garage, la voie sèche par percolation et enfin par immersion »*. Outre le gaz ou l'épandage du digestat dans les prés, une autre valorisation est mise en lumière par Vincent Gallois : *« la chaleur produite par le méthaniseur peut servir à chauffer des bâtiments, à sécher du fourrage ou encore du bois »*.

BIOGAZ

Dans la Nièvre

Une situation singulière mais pas unique

Avec la flambée des prix du gaz importé, les pouvoirs publics cherchent des solutions pour acquérir une certaine autonomie. Parmi elles : la méthanisation. Mais cette réponse a des limites, notamment dans la Nièvre.

« La valorisation directe du biométhane en injection dans les réseaux gaziers n'est possible que si le réseau de gaz consomme en totalité le biométhane produit, souligne Jean-Charles Collin, ingénieur en développement gaz vert à GRDF. *La Nièvre a un réseau sur tout l'ouest, ce qui fait se concentrer les projets de méthaniseurs sur ce secteur : le long de la Loire et au Sud vers Decize – La Machine »*. Cette particularité nivernaise est, selon Jean-Charles Collin, caractéristique des départements ruraux où les réseaux de gaz se concentrent : *« D'autres départements sont ainsi découpés comme le Jura, la Haute-Saône ou encore la Côte d'Or. Aujourd'hui, les évolutions des réseaux répondent à des critères technico-économiques réglementaires qui rendent difficiles leurs extensions au regard des consommations possibles et des contraintes géographiques liées aux travaux »*.

Des solutions à étudier

Sur ce point, Didier Guyon, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre en charge du dossier Eau et énergie renouvelable, pointe : *« Les projets de méthaniseurs (en injection) qui vont voir le jour, dans les années à venir, vont saturer l'été le réseau puisqu'ils couvriront la consommation locale en gaz, ce qui est l'objectif premier. Le développement des méthaniseurs en injection est compliqué au-delà de 15 km du réseau gaz. Pour le reste du département, des solutions sont à étudier comme le gaz porté par exemple »*. Il poursuit : *« Si la consommation de gaz n'est pas assez importante, on peut imaginer le développement de stations GNV pour faire rouler voitures, camions et même tracteur agricole. L'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) travaille en ce sens actuellement. Cela pourrait permettre d'implanter de nouveaux méthaniseurs et d'acquérir un peu plus d'autonomie sur notre territoire »*. Actuellement dans la Nièvre, il existe un méthaniseur en cogénération à Decize. Un autre, en injection cette fois, devrait prochainement être mis en activité à Prémery. Enfin, deux méthaniseurs du même type sont en projet pour le réseau de transport et 6 pour le réseau GDRF.

CHLOÉ MONGET

Viticulture

Le salon Vinéquip débarque avec un beau programme

Du 5 au 7 avril à Mâcon, la Bourgogne viticole va enfin avoir son salon. 3 000 visiteurs sont attendus. Ils pourront découvrir près de 300 exposants et assister à de nombreuses conférences techniques.

Il y avait quelque chose de paradoxal dans le fait de figurer parmi les régions viticoles les plus emblématiques de France, sans pouvoir revendiquer un événement à la hauteur de cette réputation. Les vins de bordeaux ont Vinitech-Sifel, ceux du Languedoc ont le Sitevi de Montpellier. Il fallait bien que la Bourgogne ait son salon. Ce sera le cas pour trois jours, à Mâcon, avec la première édition de Vinéquip, les 5, 6 et 7 avril. Il revient de loin, ce salon, dont l'acte de naissance a malheureusement correspondu au déclenchement du premier confinement, en mars 2020. Cette fois-ci, c'est la bonne, avec un programme ambitieux et apte à satisfaire les professionnels du secteur. Mâcon est un site idéal pour cet événement, au carrefour de plusieurs vignobles d'importance (Bourgogne, Côtes du Rhône, Beaujolais, Bugey, Savoie…). Plus de 260 exposants sont annoncés, couvrant tout le prisme des préoccupations, de la vigne au chai. Cinq univers seront à découvrir sur ce salon qui espère attirer 3 000 visiteurs :
- travail de la vigne
- vendange / vinification
- cave / œnologie
- conditionnement / logistique
- services, formation, emploi.

Au programme également, des conférences techniques tous les jours, le Coin des vignerons, un espace convivial pour les échanges entre professionnels, et un job-dating, co-organisé par Vitijob et l'Apecita. Ce job-dating permettra une rencontre entre un recruteur et un futur collaborateur pour échanger sur des projets de recrutement : stage, contrat d'apprentissage ou embauche.

BERTY ROBERT

Parc des Expositions de Mâcon
avenue Pierre Bérégovoy à Mâcon
Mardi 5 et mercredi 6 avril 2022 :
9 heures – 18 heures
Jeudi 7 avril 2022 : 9 heures – 17 heures



Vinéquip est une première en Bourgogne.

Voici le programme des conférences techniques organisées durant les trois jours du salon :

Mardi 5 avril :
-à 10 heures : les biocontrôles en viticulture
-à 11 heures : adaptation et transition agroécologique : exemples de solutions
-à 14 heures : nouvelles données sur les biofilms de Brettanomyces
-à 15 heures : PEI agroforesterie
-à 16 heures : les couverts végétaux en vignes étroites
Mercredi 6 avril :
-à 10 heures : réseaux de stations météo connectées
-à 11 heures : dépérissement du vignoble : mobilisation, outils et résultats de recherches
-à 14 heures : les créations variétales résistantes à typicité régionale
-à 15 heures : aléas climatiques : peut-on s'en prémunir ?
-à 16 heures : les vins sans soufre
Jeudi 7 avril :
-à 10 heures : Vitilab, un tiers lieu d'expérimentation sur le numérique et la robotique
-à 11 heures : pulvérisation : mieux traiter et mieux gérer la dérive
-à 14 heures : calcul de l'empreinte carbone à la vigne
-à 15 heures : empreinte environnementale de la gestion des sols
-à 16 heures : premier référentiel technico-économique en Bourgogne.

Forêts

Les coopératives forestières réagissent face à la violence qui les vise

L'Union de la coopération forestière française réagit face aux agressions et aux menaces récurrentes. Le 17 mars, des faits graves ont eu lieu dans la Nièvre.

Le 17 mars dernier, à Brassy, dans le Morvan nivernais, un engin forestier de la coopérative forestière CFBL a été détruit par un incendie d'origine criminelle. L'Union de la coopération forestière française (UCFF) établit un lien entre ces faits et la diffusion, la veille, d'une vidéo à charge d'une association d'activistes. *« L'incendie,* précise l'UCFF dans son communiqué, *a été perpétré au lendemain de la diffusion d'une vidéo à charge d'une association qui appelle à la désobéissance civile et d'une communication dénonçant les chantiers de reboisement des coopératives forestières financés par le Plan de relance. Cet événement intervient après que la gendarmerie a enregistré des menaces de mort à l'encontre des forestiers de la coopérative CFBL ».* Par la voix de son président, Bernard Servois, l'UCFF dénonce ces faits : *« Par-delà les dégâts matériels estimés à plusieurs millions d'euros depuis plus de 3 ans (une quinzaine d'engins forestiers appartenant aux coopératives forestières a été incendiée ou sabotée), les salariés des coopératives, les forestiers et leurs familles subissent quasi quotidiennement sur le terrain des insultes, intimidations, jusqu'aux menaces de mort et ce pour exercer leur métier. Je tiens à leur apporter tout mon soutien ».*

Des actes condamnés

À la demande de l'UCFF, une réunion d'urgence a été organisée le 21 mars avec le ministère de l'Intérieur, celui de l'Agriculture et l'interprofession nationale France Bois Forêt, qui ont unanimement condamné ces actes déplorables. Cet événement survient également après la clôture des Assises de la forêt et du bois du 16 mars et la signature de deux déclarations communes d'organisations professionnelles et d'ONG pour dire « stop » aux agressions des travailleurs en forêt. *« Les coopératives forestières,* poursuit l'UCFF, *entreprises démocratiques par définition, ont toujours encouragé le dialogue entre tous les acteurs et associations de la filière forêt-bois. Elles poursuivront les échanges constructifs autour des enjeux forestiers avec les organisations non radicales, mais refusent le harcèlement d'associations appelant à la désobéissance civile ».* L'UCFF rassemble 17 coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire. Les coopératives forestières regroupent 113 000 producteurs forestiers adhérents. Elles les accompagnent dans la gestion de 2,1 millions d'hectares de forêts, la récolte-commercialisation de 7,2 millions de m^3 de bois par an (soit 20 % de la production nationale) et le reboisement de 21 000 ha/an. Elles emploient 1 300 salariés.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Un engin de chantier détruit par l'incendie volontaire de Brassy, dans la Nièvre.



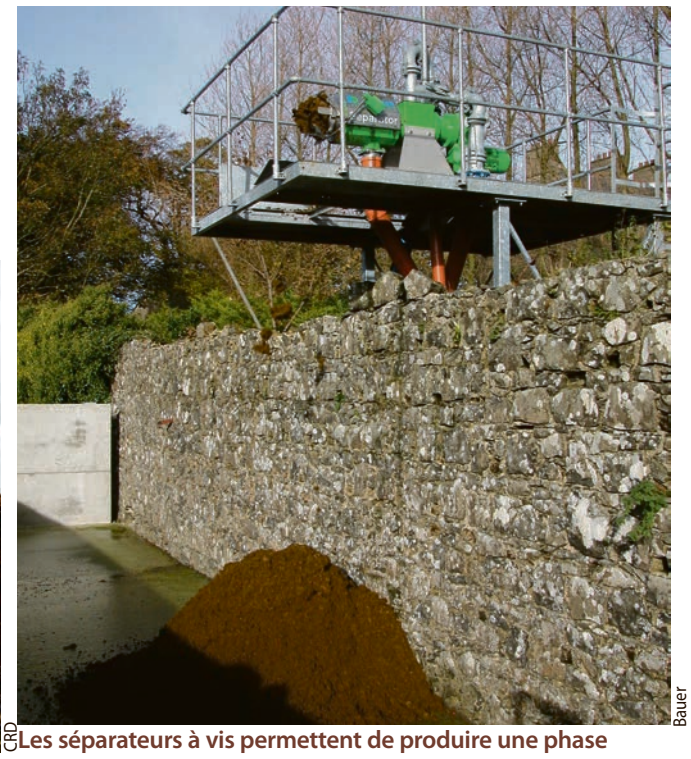
Les différentes conceptions de séparateurs de phases

Les séparateurs de phases présentent l'avantage de réduire le volume de lisier à stocker et de produire une fraction solide sans odeur. Ils se déclinent en différentes conceptions selon le type d'effluent traité, la taille du troupeau et les caractéristiques des produits souhaités.



CRD

Le séparateur de phases à tamis vibrant du Français CRD traite de 12 à 15 m³/h.



Bauer

Les séparateurs à vis permettent de produire une phase solide à forte teneur en matière sèche qui peut être valorisée comme litière dans les logettes.

Les séparateurs de phases sont utilisés pour fractionner le lisier ou le digestat d'unités de méthanisation, afin d'obtenir, d'un côté, un produit liquide et, de l'autre, une phase solide. Ces équipements, qui présentent des coûts d'utilisation bien différents en fonction de leur architecture, se classent en quatre grandes familles : à tamis vibrant, à rouleaux, à vis et à disques.

Le tamis vibrant plutôt économique

Le séparateur de phase à tamis vibrant a le grand avantage d'être assez peu gourmand en entretien et peu énergivore. Le modèle du fabricant français CRD consomme, par exemple, 0,55 kW/h d'électricité et traite de 12 à 15 m³/h. Compatible avec les lisiers de canards, de porcs et de bovins, il accueille au choix plusieurs finesses de tamis synthétiques, afin de répondre aux objectifs de taux de matière sèche (MS) et de capture de la matière organique. Son entretien se limite au remplacement annuel des cribles en polyester. En complément du tamis vibrant, CRD propose le séparateur à disques qui refiltre la partie liquide, afin de collecter la matière organique en suspension (jusqu'à 98 % selon le constructeur). « *Cet équipement produit une partie solide particulièrement concentrée en éléments fertilisants, avec une capture de 98 % du phosphore, 75 % de l'azote et 60 % du potassium. Le liquide qui en ressort est peu chargé en éléments NPK et mobilise ainsi moins de surface pour son épandage* », indique Charles Rolland, de la société CRD. Le principal défaut de ce séparateur à disques est le coût de fonctionnement engendré par l'utilisation de polymères (coagulants et floculants), indispensables pour épaissir la partie liquide avant sa filtration.

Le séparateur à vis pour produire de la litière

Proposé par un grand nombre de marques, à l'instar de Bauer, CRD, Fliegl, Joz, et Sepcom, le séparateur à vis compacteuse permet, par exemple, d'obtenir une fraction solide très sèche qui peut être employée comme litière dans les logettes. Ce type de matériel produit, selon les modèles et les marques, une phase solide contenant jusqu'à 36 % de MS. Le débit horaire dépasse 30 m³/h pour les plus performants, une valeur qui dépend du type de lisier et du taux de capture de matière organique souhaité. Par exemple, le modèle S 855 de Bauer est respectivement donné pour des rendements horaires de 15 ; 30 et 35 m³/h avec les lisiers de poules, bovins et porcins. Les séparateurs à vis sont animés par un moteur électrique développant de 3 à 9 kW, selon les marques et les modèles. Ils sont assez gourmands en énergie et coûteux et exigeants en entretien.

Les modèles à rouleaux peu énergivores

L'Italien Rotaguido et l'Allemand GEA proposent des séparateurs à rouleaux présentant l'avantage d'être peu consommateurs d'électricité, du fait de l'utilisation de moteurs de faible puissance. Ces appareils comptent un ou plusieurs rouleaux pressant le lisier contre un tambour perforé au travers duquel passe la phase liquide. Dénommé Rota 2000, le modèle Rotaguido, doté d'un moteur électrique de 1,5 kW, est annoncé pour un débit allant de 8 à 60 m³/h et une teneur en MS de la phase solide produite entre 26 et 35 %. Le concept XPress de GEA existe en configuration de 1 à 4 rouleaux, animés chacun par un moteur électrique de 1,1 kW. Le dimensionnement de ce séparateur dépend du volume de lisier à traiter et des caractéristiques de la fraction solide que le client souhaite obtenir. En fonction du nombre de rouleaux et du niveau de pressage, le débit varie entre 10 et 25 m³/h. « *Avec la version à un rouleau, la phase solide sera de type compost avec un taux de MS de 25 à 28 %, tandis que la variante à deux rouleaux, permet d'atteindre jusqu'à 34 % de MS, afin de l'utiliser comme litière verte dans les logettes. La conception simple présente par ailleurs l'avantage d'accepter le passage ponctuel de corps étrangers mesurant jusqu'à 5 cm de diamètre* », précise Patrick Ravier, responsable marché équipement de ferme chez GEA. Le coût d'un système XPress à un rouleau est d'environ 50 000 € et celui à deux rouleaux s'élève à 80 000 €. En contrepartie, les frais d'entretien sont faibles et les interventions de maintenance limitées. Une rampe pourvue de buses de pulvérisation nettoie automatiquement l'équipement après chaque utilisation.



GEA

Le séparateur à tamis incliné de GEA s'utilise pour recycler du liquide en retirant les fibres en suspension.

La simplicité du tamis incliné

De conception simple, le système de séparation à tamis incliné Slope Screen de GEA ne dispose pas de moteur électrique. Il s'utilise pour recycler du liquide provenant, par exemple, d'un système de nettoyage (flushing) de parc d'attente de salle de traite ou des aires d'exercice, afin de limiter la consommation d'eau claire. Cet équipement filtre le liquide par gravité et retient un maximum de fibres sur son tamis décliné en deux tailles 120 x 120 cm ou 250 x 250 cm, traitant de 24 à 48 m³/h de lisier sans paille. Il est intégralement construit en acier inoxydable et s'avère peu énergivore, ni coûteux à l'utilisation. Son prix d'achat est en revanche assez élevé : 28 000 € pour le petit modèle et 45 000 € pour le gros, sans compter l'achat de la pompe d'alimentation. Une barre de pulvérisation d'eau est incluse pour le lavage après chaque utilisation.

DAVID LAISNEY

Des équipements sensibles aux corps étrangers

Les séparateurs de phases sont peu compatibles avec les corps étrangers. L'absorption d'une pierre peut engendrer la casse des grilles. Il est donc important de préparer le lisier en amont en le mélangeant et en le mixant, surtout s'il est riche en paille. Les brins longs peuvent former des bouchons et dégrader les composants, notamment les grilles et la vis des séparateurs à vis.



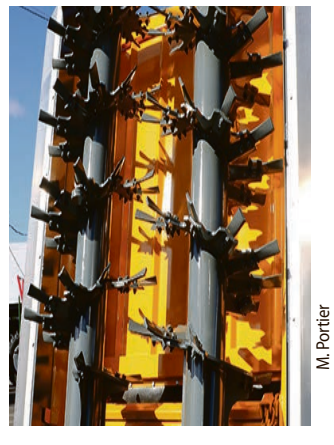
ÉQUIPEMENT LES NOUVEAUTÉS SÉLECTIONNÉES

Bomech Un injecteur de lisier à patins en rétrofit


Bomech

Bomech a développé l'injecteur à patins UP conçu pour être monté sur les tonnes à lisier déjà en service, équipées d'un trou d'homme d'un diamètre maximal de 120 cm. Cet équipement, disponible de 6 à 10,5 m de large, se caractérise par son **faible poids et sa compacité,** afin de ne pas trop réduire le report de charge sur l'anneau d'attelage. Il s'adapte à l'arrière de la tonne via des fixations universelles à raccords rapides. L'injecteur UP dispose de **patins espacés de 25 cm exerçant chacun une pression au sol de 10 à 12 kg.** Il intègre un broyeur répartiteur de lisier et profite du système FCS de suivi du sol. Le repliage s'opère à la verticale au transport en respectant une largeur de 2,55 m et une hauteur maximale de 3,25 m.

Maitre Des hérissons redimensionnés pour l'épandeur Vulcain


M. Portier

La gamme d'épandeurs à caisse étroite Vulcain adopte de nouveaux hérissons verticaux. Intégrés dans un cadre 20 cm plus haut que le précédent, les deux hérissons voient leur diamètre intérieur progresser, pour atteindre 220 mm. Ce nouvel équipement répond aux normes de sécurité avec un indicateur visuel avertissant que les hérissons sont en rotation, un découplage de l'entraînement du tapis et des hérissons pour le nettoyage de la caisse, une caméra au sommet du cadre et un garde-corps à l'arrière de l'appareil.

Deguillaume Une benne à double fond pour les matières solides et liquides



Deguillaume

La benne monocoque Fusion de Deguillaume, conçue pour transporter les effluents solides et liquides, devrait séduire les exploitations agricoles équipées d'une unité de méthanisation. Cette benne à trois essieux, homologuée pour circuler à 40 km/h, s'utilise pour acheminer le fumier ou d'autres matières organiques vers le digesteur et, une fois vidée, elle se transforme en un véhicule adapté au transfert du digestat liquide vers un point de stockage ou un chantier d'épandage. Dotée d'une caisse réalisée en acier et inox ou en aluminium, elle se caractérise par l'adoption d'un double fond se relevant hydrauliquement pour former une cuve de 21 m³ pourvue de cloisons anti-tangage. Le remplissage du liquide s'opère via un cône situé en partie avant et la vidange s'effectue à l'aide d'une vanne arrière. La remorque Fusion se valorise également pour le transport de l'ensilage (56 m³), des céréales et des betteraves. Son plancher élévateur est aussi susceptible d'attirer les producteurs de pommes de terre, car il réduit la hauteur de chute lors du chargement.

Fliegl Un séparateur de phases compact pour le lisier

De manière à mieux valoriser le lisier, Fliegl ajoute à sa gamme un séparateur de phase offrant **un débit de 20 m³/h en lisier de bovins** (25 m³/h en porc). Monté sur un châssis à pieds réglables, il se déplace facilement avec une fourche à palette, le constructeur estimant que **l'installation peut être effectuée par une personne seule.** Ce dispositif est animé électriquement avec un moteur de 3 kW pour le pompage et un de 5,5 kW pour la séparation. Une potence et un treuil manuel à câble permettent de plonger la pompe dans la fosse. Le lisier est aspiré par un tuyau de 8 m de long et 80 mm de diamètre, tandis que la phase liquide issue de la séparation est évacuée par un tuyau de 7 m et 100 mm de diamètre.


Fliegl

Kumm Technik Des tonnes à lisier pour les usages intensifs


Kumm Technik

Marque spécialisée dans les solutions de transport du lisier créée par Michael Kumm, entrepreneur allemand de travaux agricoles, Kumm Technik commercialise désormais ses machines sur le territoire français. L'offre, positionnée haut de gamme, se compose de tonnes à simple essieu de 14 et 16 m³, de modèles à double essieu de 16,5 à 20,5 m³, ainsi que de variantes tridem de 22 à 31 m³. Ces citernes fonctionnent sans pression et bénéficient du revêtement de leur intérieur à la peinture Époxy. Elles reçoivent une pompe à lobes, débitant 6, 9 ou 12 m³/min, qui assure le remplissage et la vidange par l'avant. Leur système de pompage est disponible en plusieurs configurations : simple bras frontal pour reprise sur cône, bras plongeur et bras tourelle télescopique avec accélérateur de remplissage. Ces tonnes à lisier disposent d'une suspension d'essieu pneumatique et d'un relevage arrière d'une capacité de charge maximale de 9 tonnes. Elles se complètent d'un enfouisseur à dents (6 et 7,5 m de large) ou à disques de type déchaumeur (5 et 6 m) de fabrication maison. Elles acceptent le montage d'équipements d'épandage d'autres marques et notamment d'une rampe à pendillards mesurant jusqu'à 36 m d'envergure.

Sodimac La table d'épandage accepte tous produits



Sodimac

Depuis sa première présentation au Sima 2019, la dernière génération de table d'épandage Sodimac a connu des évolutions techniques, afin d'être en mesure d'appliquer tous les produits sur une large plage de dosage et en grande largeur. Disponible sur les épandeurs à caisse étroite Rafal et à caisse plus large Mig, cet équipement utilise deux plateaux d'épandage pourvus chacun de trois pales droites. Il accepte, selon le constructeur, les composts bruts et criblés, les fientes, les boues chaulées, les fumiers… Il est aussi bien capable d'apporter 1,5 t/ha de compost que 40 t/ha de fumier. La largeur de travail atteint 20 à 24 m, contre 17 à 18 m auparavant. La nouvelle table s'accompagne en option d'un système de pesée et de la régulation du débit proportionnelle à l'avancement (DPA).

ÉPANDEUR SAMSON SP 15 COMFORT LINE
Samson
La gamme SAMSON d'épandeurs universels SP sont conçus pour tous les types d'épandages : fumier de ferme, fumier de dépôt ou composté, déchets industriels, composts, fientes, chaux... Ils peuvent épandre des dosages de 4t/ha jusqu'à 70 t/ha.
DAFP MATERIEL AGRICOLE
89 - Toucy 03 86 44 00 77
89 - Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
Et son agent - Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14
ETS MARÉCHAL
58 - Donzy 03 86 39 30 51
58 - Corbigny 03 86 20 04 78
MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR
21 - Censerey 03 80 84 43 76
71 - St Bonnet 03 85 24 72 05
71 - Étang-sur-Arroux 03 85 82 39 85

Tournesol

Réussir l'implantation pour rendre le tournesol plus robuste

Terres Inovia livre ses recommandations pour réussir l'implantation du colza, notamment dans le cadre de travail du sol simplifié, qui représente aujourd'hui près d'un tiers des pratiques culturales.

D'après l'enquête 2021 des « pratiques culturales » réalisée par Terres Inovia, l'implantation du tournesol en zone nord et est après un labour est en diminution au profit du travail simplifié plus ou moins profond. 32 % des parcelles enquêtées ont été implantées après un travail superficiel (dont 2 % en semis direct). Des épisodes de gel assez marqué en février 2021 avaient été propices à une restructuration naturelle du sol et avaient facilité la préparation de parcelles pour l'implantation des cultures de printemps dont le tournesol. Cette année, les conditions hivernales devraient être également favorables.

Raisonnez la préparation de sol en fonction de l'état structurel de la parcelle

Le tournesol a besoin d'un lit de semences assez fin pour assurer un bon contact sol/graine et d'une structure poreuse dans l'horizon inférieur. L'absence de zone de tassement ou de lissage sur 25 cm favorise un enracinement en profondeur et permet au tournesol de bien établir son pivot.
L'observation rapide du sol grâce à une bêche permet de raisonner le nombre de passages et la profondeur de travail adéquate selon la présence de zone compactée et de leur localisation. Toute intervention doit être réalisée sur un sol suffisamment ressuyé pour éviter de dégrader la structure.
Le lit de semences doit être nivelé et affiné, sans excès pour les sols limoneux sensibles à la battance, et peu encombré de débris végétaux pour permettre un bon contact sol/graine et une levée homogène et rapide. Si les conditions sont sèches, il est important de limiter le nombre de passages ou de les rapprocher du semis pour éviter un dessèchement trop rapide et garder la fraîcheur indispensable pour une bonne levée.


Photo L. Jung/Terres Inovia
Le tournesol a besoin d'un lit de semences assez fin.

Soignez l'implantation pour obtenir une régularité de peuplement

La période optimale pour débuter les semis de tournesol se situe sur les 2 premières décades d'avril pour l'ensemble des secteurs Nord et Est. Pour limiter l'impact des limaces, taupins et divers oiseaux, il est préférable d'attendre un réchauffement suffisant du sol pour semer et favoriser une levée rapide (température supérieure à 8 °C sur 5 cm).
Le semis doit être soigné. L'utilisation de semoir monograine permettra une meilleure régularité de positionnement de la graine et un meilleur rappuyage. Il faut adapter la vitesse d'avancement à votre matériel et à la qualité de préparation du sol. Le bon positionnement de la graine se situe autour des 3 cm de profondeur, mais peut être de 4 à 5 cm selon la fraîcheur disponible dans le sol.
L'objectif est d'obtenir une population comprise entre 50 000 et 60 000 plantes levées/ha. Pour cela, la densité de semis sera de 65 000 à 75 000 graines/ha.

MATHIEU DULOT, TERRES INOVIA

Pilotage de l'azote

Quand l'implantation est réussie, le tournesol a une forte capacité à prélever les éléments fertilisants du sol. Couplé à des besoins limités, il nécessite souvent un faible apport d'azote qui peut être effectué au semis, ou en végétation (entre 6 et 14 feuilles).
Dans certaines situations, l'impasse en azote est possible. La réalisation de reliquat quelques semaines avant l'implantation permet de le vérifier. La méthode Héliotest est aussi une solution. Elle est basée sur l'observation ou non d'une différence visuelle entre une bande de la parcelle fertilisée au semis (60 unités d'azote) et le reste de la parcelle. Si une différence de végétation est observée, une intervention sera nécessaire et raisonnée selon la période d'observation.

Colza

Méligèthes : évaluer le risque à la parcelle

Les conditions ensoleillées et douces de début mars ont favorisé l'arrivée des premiers méligèthes dans les parcelles. Cependant, les gelées matinales et le vent, qui ont suivi, ont limité pour l'instant la colonisation des plantes.


Photo L. Jung Terres Inovia
De faible à forte infestation en méligèthes.

Les colzas sur la zone Nord et Est sont en grande majorité à des stades de sensibilité vis-à-vis des méligèthes, entre C2 (entre-nœuds visibles) et D2 (inflorescence principale dégagée). Pour bien prendre en compte votre situation, vous pouvez vous référer à votre BSV régional. Néanmoins, l'observation aux champs est impérative. La prise en compte de l'infestation dans votre parcelle, ainsi que la robustesse de votre colza permettront de prendre la décision d'une intervention.
L'objectif est de maintenir la population à un niveau acceptable (l'éradication étant impossible) pour que la floraison puisse s'engager franchement et que les capacités de compensation du colza puissent s'exprimer.

Connaître l'infestation dans chaque parcelle

L'observation des parcelles doit être réalisée du stade D1 jusqu'au stade F1. Au stade D1, les méligèthes sont plus difficiles à observer car cachés dans les boutons floraux. Il faut prendre le temps de bien analyser la zone de feuilles entourant les boutons. Au stade D2-E, les méligèthes sont plus facilement repérables : les inflorescences sortent bien du couvert végétal. Les méligèthes colonisant préférentiellement les plantes les plus avancées en stade, le comptage doit être réalisé sur 4 x 5 ou 2 x 10 plantes consécutives à l'intérieur de la parcelle pour avoir une bonne représentation de la situation.

Tenir compte de l'état du colza

Un colza vigoureux et sain pourra supporter la présence, même importante, de méligèthes. Au contraire, un colza chétif, stressé, sera particulièrement vulnérable. Cette année, les colzas sont en grande majorité bien implantés et ont eu un redémarrage précoce en sortie d'hiver. De plus, la pression des ravageurs d'automne a été plus faible que les dernières années. Nous sommes donc dans une situation où une grande majorité des parcelles de colza pourra supporter une certaine infestation en méligèthes. Cependant, pour des parcelles handicapées par des facteurs biotiques ou climatiques (exemple des parcelles avec des dégâts assez importants causés par des pigeons ramiers depuis 10 jours), le colza sera déjà dans une phase de compensation et il ne pourra pas supporter un nouveau stress.

MATHIEU DULOT ET LAURENT RUCK, TERRES INOVIA

En cas d'utilisation de colza piège à méligèthes

L'utilisation de variétés hautes et très précoces (type ES Alicia) en mélange avec la variété d'intérêt permet de maîtriser des infestations faibles à moyennes de méligèthes. Les plantes d'ES Alicia fleuriront en avance (5 à 10 jours selon la variété d'intérêt utilisée) et joueront pleinement leur rôle de plantes pièges. Les méligèthes iront préférentiellement dans ces fleurs jaunes pour se nourrir de pollen et permettront à la variété d'intérêt de fleurir sans pression excessive des méligèthes. Cependant, cette technique n'exclut pas de surveiller les parcelles et un contrôle des populations peut se justifier.
Marche à suivre pour les colzas implantés en mélange avec ES Alicia
Lors des comptages des plantes successives pour connaître l'infestation de la parcelle, il faut exclure les plantes d'ES Alicia, car elles sont plus en avance et attirent préférentiellement les méligèthes. L'estimation de l'infestation ne se fait donc que sur la variété d'intérêt.

Santé

La traite : un risque de troubles musculoquelettiques

Comprenant de nombreux gestes répétitifs et des postures pas toujours naturelles, la traite peut mettre les corps à rude épreuve.

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont des lésions qui touchent les tendons, les muscles ou le squelette survenant par surmenage ou mauvaise stature des structures corporelles qui servent au mouvement. Les maladies professionnelles pour tendinopathie sont en augmentation de plus de 30 % en 2 ans. Les cas de TMS sont les plus nombreux dans le secteur de l'élevage laitier, et ils sont majoritairement liés à la traite.

Comment limiter le risque ?

L'accessibilité à la mamelle est un élément déterminant visant à rapprocher le plus possible la mamelle du trayeur. Cela dépend non seulement de la hauteur du quai mais également des faisceaux trayeurs, du positionnement des plateaux de lavage, du boîtier de commande et du compteur. La largeur de la fosse ne doit pas être trop étroite afin de ne pas être gêné par le matériel de traite, et de pouvoir accueillir plusieurs trayeurs. La lumière artificielle ou naturelle favorise un environnement de travail plus sûr, plus efficace et plus agréable.

Les zones d'ombre obligent un trayeur à adopter des postures contraignantes pour observer les mamelles. L'ouverture et la fermeture des barrières engendrent souvent de mauvaises postures avec des contraintes au niveau du dos, des épaules et des poignets. Il faut donc adapter les positions des commandes manuelles dans la zone de confort ou la place de l'interrupteur en cas de commandes automatiques.

Plusieurs postes à vérifier

Au moment de l'intervention sur les mamelles :

Pour la préparation des trayons : sont à prendre en compte l'accessibilité à la mamelle, la position, la hauteur et l'accessibilité du matériel pour le nettoyage et la préparation de la mamelle en privilégiant la position debout – dos droit en évitant les bras en extension. On peut prévoir une servante sur rail ou roulettes pour avoir un poste de travail accessible dans la fosse.

La pose et la dépose des faisceaux trayeurs : le principe est de limiter les mouvements d'extension des bras. Concernant les faisceaux trayeurs, tenir compte de leur accessibilité, leur nombre et leur poids ; Concernant le boîtier de commande de décrochage : il faudra être vigilant sur sa position et sa hauteur ; il est important de régler la longueur des cordelettes de décrochage afin de soutenir les faisceaux trayeurs.

Désinfection des trayons et post-trempage : la sollicitation des poignets et de la main est répétitive à cette étape. Le nombre de pression par vache est de 8, soit un total de 400 pressions par traite pour 50 vaches laitières. Il convient d'adapter ce poste, par trempage avec des produits adaptés, par un nombre de gobelets trempeurs suffisants ou par pulvérisation en privilégiant le bouton à la gâchette et en ajustant le nombre de pulvérisateurs en fonction de la longueur de la fosse et du nombre de postes.

Des aménagements sont toujours possibles

La séparation du lait non commercialisé : une étape souvent contraignante et physique qui impose des postures et des gestes qui ne sont pas toujours bons. Il faut limiter le port de charges trop lourdes. Pour cela, avoir une bonne accessibilité au branchement de la ligne de vide, équiper les pots de roulettes ou avoir une deuxième ligne (lactoduc secondaire) et prévoir une conduite d'évacuation du lait hors circuit.

Les plateaux de lavage utilisés en début et en fin de traite pour le lavage doivent être dans la zone de confort en fonction de la hauteur du quai pour éviter les mauvaises positions du dos : il n'y a pas de contraintes techniques pour surélever les supports. Un bon positionnement évite l'encombrement et l'éloignement par rapport à la mamelle.

Quelle que soit votre situation, des aménagements sont possibles sans gros travaux et pour tous les budgets.

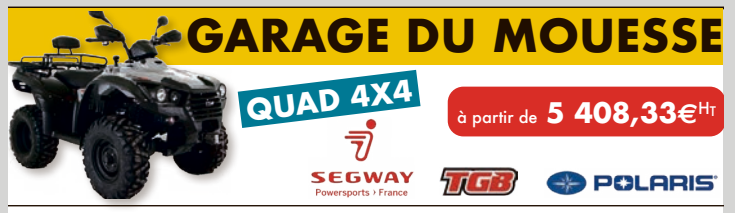
N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour vous aider à mener à bien votre projet.

MANOËL PARENTI (ALYSÉ)



Une bonne posture permet de lutter contre les risques d'apparition de troubles musculosquelettiques en traite laitière. (Crédit Réussir SA)

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

Partenariat renforcé entre AGCO et l'école UniLaSalle

L'école UniLaSalle et le fabricant et distributeur de machines agricoles AGCO viennent de conclure un partenariat.



Les signataires du nouveau partenariat entre UniLaSalle et AGCO.

Le 23 mars, UniLaSalle, qui forme des ingénieurs et qui est présente à Amiens, Beauvais, Rennes et Rouen a signé un partenariat avec AGCO (qui distribue les marques Challenger®, Fendt®, GSI®, Massey Ferguson® et Valtra®). Membres fondateurs du pôle Rev'Agro, aux côtés de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, de l'éditeur de logiciel et de matériel agricole Isagri, du Centre technique des industries mécaniques (Cetim) et de Gima, spécialisée dans les transmissions de matériel agricole, UniLaSalle et AGCO affichent une proximité en matière de recherche et de formation. UniLaSalle, comme institut polytechnique spécialisé dans les sciences de la vie, de la terre, de l'environnement, du numérique et de l'énergie, et AGCO en tant que l'un des plus grands groupes tractoristes au monde installé à Beauvais.

Parcours d'approfondissement

Unis depuis 2015 par la chaire Agro-machinisme et nouvelles technologies, avec d'autres équipementiers, ils associent leurs savoir-faire respectifs au service des étudiants et de l'agroéquipement avec l'ouverture d'un parcours d'approfondissement pour les ingénieurs et d'un bachelor dédiés. Les deux structures ont souhaité approfondir leurs liens sur le terrain. UniLaSalle forme des ingénieurs qui sont accueillis en stage ou apprentissage sur le site AGCO – Massey Ferguson afin de mettre en pratique leurs connaissances et participer au développement des solutions agricoles construites pour répondre aux besoins des agriculteurs. C'est cette complémentarité qui est au cœur de ce partenariat. C'est au campus UniLaSalle qu'est assurée la formation continue des collaborateurs du tractoriste permettant à ces derniers d'approfondir la compréhension de leurs clients agriculteurs. Un véritable cercle vertueux est ainsi créé. UniLaSalle et AGCO entendent poursuivre leurs collaborations avec des projets en cours de développement tel que l'organisation conjointe de visite de groupes d'agriculteurs français ou étrangers.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 29/03/2022

Commentaire

Effectif global : 1015
Taux de vente : 97 %

96% de vendus.

Broutards: Vente rapide et quasi totale à des cours fermes à haussiers grâce aux débouchés français et italiens notamment.

Laitonnes : Davantage de laitonnes lourdes recherchées par la demande italienne. La demande reste bonne mais les tarifs plafonnent.

Vaches / Génisses de 30 mois: Petits effectifs cette semaine. Qualité mitigée entre la bonne marchandise et la médiocre ; les cours varient peu dans les bons sujets et sont plus aléatoires dans le reste. La demande reste forte. Très peu d'invendus.

Taureaux : Bonne présentation avec une une forte demande.

Prochain marché mardi 5 avril.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:717 - Vente : 96%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	200-250	3.79	3.79	3.79	0.13
		250-300	3.46	3.46	3.46	0.02
		300-350	3.15	3.44	3.36	0.04
		350-400	3.19	3.37	3.28	0.06
		400-450	3.18	3.39	3.26	0.05
		450-500	3.10	3.22	3.14	0.03
	R	300-350	3.20	3.27	3.24	0.02
		350-400	3.12	3.31	3.24	0.10
		400-450	3.09	3.14	3.12	
		450-500	2.99	2.99	2.99	
F	U	250-300	3.10	3.22	3.17	-0.01
		300-350	2.91	3.12	3.06	-0.06
		350-400	2.86	3.08	2.98	-0.05
	R	200-250	3.02	3.02	3.02	
		300-350	2.92	3.03	2.95	0.00
		350-400	2.88	2.90	2.89	-0.13

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 104 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	500 et +	2.94	3.08	2.98	-0.06
F	U	350-400	2.93	3.17	3.09	
		400-450	2.75	2.90	2.84	0.02
		450 et +	2.87	3.09	2.92	-0.24

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 194 - Vente : 100%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	+ 500 kg	2.55	2.77	2.69	0.18
	R	+ 500 kg	2.51	2.57	2.55	
F	E	24 à 36 mois	3.02	3.73	3.34	-0.21
		- 5 ans	2.99	3.49	3.21	-0.04
	U	24 à 36 mois	2.66	3.04	2.87	0.01
		- 5 ans	2.66	3.09	2.83	0.02
		5 à 10 ans	2.47	2.91	2.62	-0.16
		+ 10 ans	2.27	2.50	2.38	-0.07
	R	- 5 ans	2.29	2.55	2.48	0.02
		5 à 10 ans	2.18	2.43	2.34	-0.06
		+ 10 ans	1.91	226.	2.16	-0.06

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 28/03/2022

Broutards:	(260 - 400 kg)	800 - 1270	3,12 - 3,38
Broutards:	(405 - 465 kg)	1250 - 1370	2,68 - 3,13
Laitonnes:	(245 - 285 kg)	800 - 890	2,93 - 3,24
Laitonnes:	(320 - 430 kg)	990 - 1220	2,85 - 3,10
Génisses 16 - 24 mois:	(320 - 535 kg)	990 - 1560	2,87 - 3,09
Génisses 24 - 36 mois:	(495 - 690 kg)	1310 - 1900	2,59 - 2,85
Taureaux:	(540 - 1240 kg)	1320 - 3250	2,22 - 2,63
Vaches légères :		1030 - 1460	
Vaches entre deux:		1500 - 1780	
Vaches lourdes:		1790 - 2400	

Vente globale en mâles et femelles d'export à des tarifs fermes. Cours en progression en taureaux.
Bonne demande en génisses et vaches. Cours facilement reconduits. Aucun invendu.

Marchés voisins Sancoins (18) 23/03/2022

Commentaire

Effectif global : 2659
Taux de vente : 95 %

Broutards / laitonnes : Très peu d'apports, nous constatons que les cotations semblent être arrivées à leur maximum entrainant une vente un peu moins rapide. cette semaine. Cours reconduits dans l'ensemble des catégories.
Vaches / Génisses : Les cours restent dans l'ambiance générale des marchés antérieur. Cours reconduits dans l'ensemble des catégories. Présentation de très bonne qualité.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 119 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	400-450	3.01	3.17	3.10	-0.08
F	U	250-300	3.01	3.04	3.02	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 146 - Vente : 92 %*

F	U	- 5 ans	2.62	3.04	2.81	
		5 à 10 ans	2.61	3.01	2.71	0.04
		+ 10 ans	2.51	2.91	2.64	-0.02
		24 à 36 mois	2.78	3.15	2.88	0.01

BOUCHERIE (€/kg carcasse) *Effectif : 38 - Vente : 100 %*

F	U	+350kg	4.80	5.10	5.	0.
		-10 ans +400 kg	4.75	5.10	4.95	0.
	R	-10 ans +400 kg	4.60	4.95	4.80	0.

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 12 – du 21 au 27 mars 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont modérés et trouvent facilement preneurs : les ventes sont fluides et rapides dans la bonne marchandise valablement vaccinée. Les cours sont fermement maintenus voire haussiers, grâce aux achats pour l'Italie et les pays-tiers. La marchandise moyenne est plus discutée faute de débouché suffisant. Coté femelles, l'activité reste soutenue à des tarifs attractifs.

Gros bovins maigres : La demande en vaches d'herbe est soutenue et les tarifs suivent la croissance des prix de la viande. La quasi-totalité des animaux est vendue dans une bonne ambiance. Les cours sont fermes à haussiers en bonne marchandise.

Boucherie : L'offre est stable face à une demande toujours forte. Les transactions sont fluides en toute catégorie. Les cours enregistrent de légères hausses en allaitantes supérieures qui avaient un peu tendance à plafonner la semaine dernière. Les viandes d'entrée de gamme restent activement recherchées, à des tarifs toujours plus hauts et selon des paliers plus réguliers.

Veaux : Le commerce reste atone. Les achats devraient se détendre un peu pour préparer les sorties d'automne mais les charges d'engraissement sont telles que les entreprises restent très prudentes. Les cours sont globalement reconduits, ils se replient légèrement sur certaines places. Le placement des veaux croisés reste difficile. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité est stable.

28 MARS 2022 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande reste toujours supérieure à l'offre. La conjoncture est favorable à la signature de contrats intégrant le coût de production ! Restez ferme dans les négociations !

Bovins maigres : La tendance haussière de prix se poursuit avec une demande qui reste ferme, dans un contexte d'offre réduite.

POLITIQUES

Après la rehausse de prise en charge des coûts de raccordement pour le biométhane il y a quelques jours, c'est maintenant au tour du raccordement d'installations solaires et de pompes à chaleur. Ainsi, dans le cadre le la loi Climat et Résilience, un arrêté sera prochainement publié qui portera à 60 % (au lieu de 40% actuellement) la **prise en charge des coûts de raccordement pour les installations de production d'électricité renouvelable** dont la puissance est inférieure à 500 kilowatts.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'une étude prospective commandée p
le ministère (MAA) au cabinet Icare&consult, le rôle d
effluents d'élevage a été mis en avant dans la producti
de MAFOR (matière fertilisante d'origine résiduair
Avec une véritable volonté politique d'augmenter la p
de ces MAFOR issus de ressources renouvelables
horizon 2025 et 2035, le rapport indique que toutes
mesures visant à maintenir les filières d'élevages son
favoriser : soutien à la filière, valorisation des produ
d'élevage, viande française, paiement pour servi
écosystémiques pour les élevages extensifs, etc

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Une « calculette » sur Excel, dédiée à la simulation des formules de prix pour les contrats viande bovine, a été élaborée par la FNB et mise à disposition le 25 mars auprès des Sections bovines départementales. Elle est destinée à faciliter les calculs par les éleveurs sur les effets des pondérations des indicateurs (coût de production, prix de marché, indicateurs complémentaires selon la race ou la qualité, …) avant la proposition de contrat adressée à leurs acheteurs.

FOCUS

La Section Bovine d'INTERBEV a permis le 22 mars dernier de valider l'accord interprofessionnel « **Grille d'évaluation du persillé** ». Avec cet accord, il sera possible de définir le persillé des animaux arrivant en abattoirs, selon 6 classes différentes, issues de travaux réalisés par Idele. Les abatteurs qui utiliseront cette grille de persillé, seront tenus d'enregistrer l'information. L'éleveur qui souhaitera connaitre sa note pourra y avoir accès sur demande !

EN REGION

D'après les pouvoirs publics, un protocole avec de nouvelles modalités de constats des **attaques de prédateurs sur bovins** a été communiqué dans les départements. Pourtant, les difficultés de reconnaissance des attaques par des loups restent présentes pour les éleveurs. Aussi, n'hésitez pas à nous transmettre des exemples concrets de difficultés rencontrées afin que nous puissions informer le Préfet coordinateur au national et améliorer le dispositif et l'utilisation de ce nouveau protocole.

FAIT DE LA SEMAINE

Suite à la réunion du Bureau de la FNB le 24 mars, un **communiqué de presse** est diffusé ce jour, adressé aux candidats à la présidentielle, en les saisissant de 3 chantiers prioritaires pour enrayer la baisse spectaculaire de production de viande bovine en France ! Faire appliquer strictement Egalim2 avec contrôle et sanction, finaliser la réforme du dispositif de gestion des aléas climatiques, avec une attention sur les prairies, et appliquer des mesures-miroirs en viande bovine pour toute importation par l'UE.

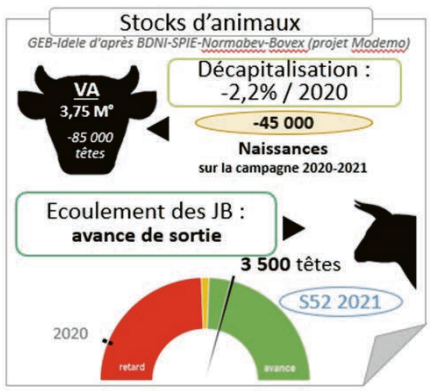
CHIFFRE DE LA SEMAINE

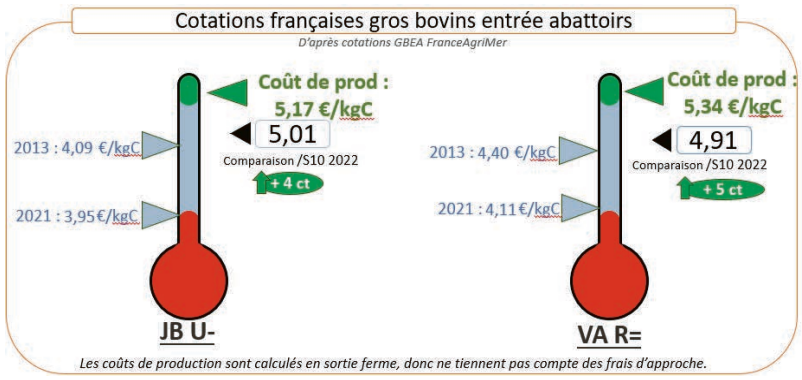
+0,93€/kg

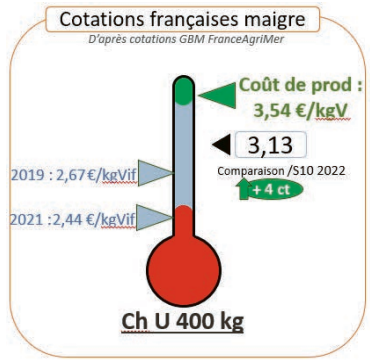
C'est la valeur à utiliser en ce début d'année, de l'indicateur **surcoût Label Rouge** des gros bovins (MAJ 2nd semestre 2021). Ce surcoût comprend à la fois la prise en compte des coûts de certification, ainsi que les coûts d'une alimentation non OGM sur l'exploitation. A noter : ce chiffre est valable dans une situation où 1/3 des animaux de l'exploitation est labellisé (il tombe à +0,36€/kg si l'ensemble des animaux labellisables passent labellisés).

Indicateurs de marché viande bovine - semaine 11

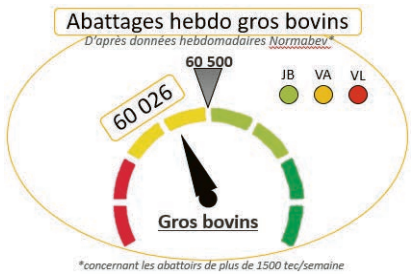
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60500 (54 000 si 4 jours)**	**20000 (% /sem.2021)**	**10000 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,34**	**5,17**	**3,54**	**Evol 2022/2021**	
S7	55 338	18 567 +4%	9 209 -3%	nc	nc	4,64	4,83	2,89	5,34	+23%
S8	57 627	19 719 +3%	9 408 -8%	nc	nc	4,74	4,90	2,97	5,42	+25%
S9	58 744	19 271 +3%	9 617 -10%	nc	nc	4,81	4,93	3,04	5,42	+25%
S10	60 190	19 439 +3%	9 396 -13%	nc	nc	4,86	4,97	3,09	5,49	+27%
S11	60 026	21 140 +11%	8 515 -18%	nc	nc	4,91	5,01	3,13	5,53	+27%

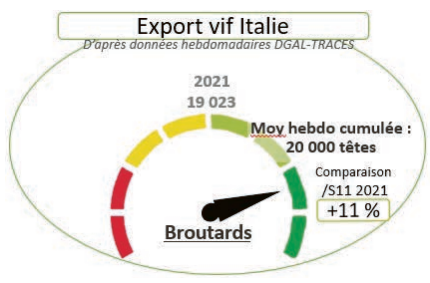


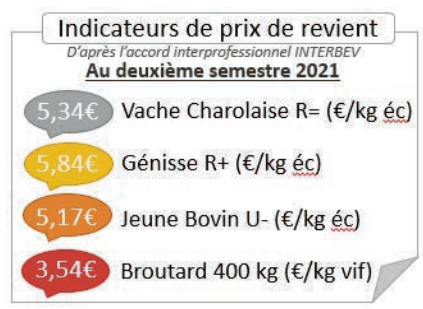












* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 21/03/2022

Effectif global : 431
Taux de vente : 100 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 50- Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.91	4.03	3.97	-0.12
		38 à 44 kg	3.68	Aucune cotation		-0.15
	R	32 à 38 kg	3.14	3.36	3.33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif: 47 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.44	1.52	1.45	0.14
F	U	+ de 60 kg	1.45	1.64	1.54	0.05
	R	+ de 60 kg	1.30	1.40	1.32	

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) — *Effectif: 306 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	38 à 44 kg	3.96	4.37	4.22	=
		+ 44 kg	3.88	3.93	3.90	=
	R	38 à 44 kg	3.89	4.12	3.96	0.10

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	90.00	Aucune cotation		20.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qualité	23.00	Aucune cotation		16.00

Offre saisonnière. 98 % de vendus.
Vente rapide et totale.
Agneaux : l'offre augmente en laitons de qualité. Les cours stables à haussiers.
Brebis : bonne demande insatisfaite par manque d'offre.
Béliers : cours fermes.

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 28/03/2022

Effectif global : 38

Agneaux gras	140 - 170	(3,14 - 3,89)
Brebis	85 - 120	(1,16 - 1,31)

Peu d'apports.Tarifs inchangés.
Prochains marchés : Bovins le lundi 4 Avril et ovins le lundi 11 Avril 2022 aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) — 23/03/2022

Commentaire

Effectif global : 675
Taux de vente : 95 %

Agneaux : nette progression des apports cette semaine, la qualité des animaux est inférieur a la semaine passée et le volume apporté permet aux acheteur de trier plus sérieusement leurs animaux à l'approche de Pâques.

Brebis : demande toujours aussi forte, vente rapide cours reconduits.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 414 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.06	4.41	4.16	0.02
	R	de 38 à 44 kg	3.66	3.98	3.89	

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif) — *Effectif: 165 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.29	1.90	1.58	-0.02

AGNEAUX MAIGRES (€/Tête) — *Effectif: 54 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	66.00	111.00	90.00	10.00

CAPRINS (€/Tête) — *Effectif: 42 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	25.00	43.00	41.00	6.00

Tendance nationales — Semaine 12 (du 21 au 27 mars 2022)

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, les présentations s'étoffent face à des acheteurs mobilisés. Le placement est fluide, à des cours stabilisés dans la bonne marchandise. Les sujets inférieurs sont davantage triés. **En agnelets,** la vente est plus facile permettant de redresser un peu les cours en sujets légers. **En brebis,** les besoins sont réguliers et les cours globalement reconduits.

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 21 au 27/03/2022

AGNEAUX

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES ZONE NORD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	ZONE SUD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	COTATIONS NATIONALES MOYENNES DES 2 ZONES 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,78	8,64	7,81	-	-	-	-	-	8,77	8,63	7,80
	Var.		-0,01	-0,02							-0,01	-0,02	0,04
	R	-	8,15	8,06	-	-	7,83	-	-	7,93	8,05	8,01	-
	Var.		-0,06	0,19			0,02			-0,09	-0,02	0,17	
	O	6,89	6,77	6,64	-	7,34	7,24	-	-	7,14	6,91	6,68	-
	Var.		-0,12			-0,02				-0,06	-0,07		
3 (COUVERT)	U	-	8,53	8,47	7,41	-	-	8,05	-	-	8,51	8,42	7,38
	Var.		-0,06	=	0,01			0,01			-0,06	0,01	=
	R	-	8,08	8,00	6,95	7,95	7,91	7,56	7,05	7,95	7,95	7,71	6,99
	Var.		0,02	0,09	0,08	-0,04	0,07	0,03	0,06	-0,06	0,06	0,05	0,08
	O	7,18	7,16	7,24	6,70	7,65	7,48	7,22	6,53	7,58	7,36	7,23	6,66
	Var.		0,12	0,08	0,14	0,04	0,07	0,07	0,09	0,02	0,07	0,08	0,13
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,40	7,04	-	-	7,32	6,86	5,82
	Var.						-0,01	=			-0,03	-0,06	
	O	-	-	6,07	-	-	6,88	6,55	-	-	6,65	6,34	5,51
	Var.										-0,35		

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Légère baisse en agneaux de catégorie inférieure et stabilité en agneaux de pays. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur Inter 533 + fourche fumier-godet cab an 1980, 6200h-BE-7000 euro.
✆ 06 87 51 48 38

46 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

Divers

01 - Vends piquets acacia fendus, rampe fumier Albert 8 mètres orientable réducteur servi 5 ans ; vaches allaitantes.
✆ 04 74 52 71 17

01 - Vends palan électrique câble commande électrique moteur Verlinde 250 kg + échelle double 3m80 en bois.
✆ 06 18 33 96 86

CLAAS MÂCON
71850 Charnay-lès-Mâcon - Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26
Contact : Fabrice POINT 06 31 88 14 63 - Marc MICHEL 06 30 25 98 26

TRACTEURS :
CLAAS
AXION 920 2013
AXION 850 2019/2014
AXION 810 2020/2017
ARION 650 2017
ARION 640 2015
ARION 530 2018/2015/2014
ARION 520 2009
ARION 510 2020/2019/2008
ARION 460 T4F 2019
ARION 450 T4F 2020
ARION 440 T4F 2017/2016
ARION 430 T4F 2017/2016
ARION 420 T4F 2019
ARION 410 T4F 2019
ATOS 330 2019
ATOS 240 2017
AXOS 340 CX 2013/2009
AXOS 330 CX 2014/2013
AXOS 320 CX 2011
AXOS 310 C 2012
ARES 657 ATZ 2005
ARES 557 ATZ 2008
ARES 547 ATX 2008
ARES 656 RZ 2005
JOHN DEERE
6130 R 2015
MASSEY FERGUSON
8730 DYNA VT 2017
7718 DYNA VT 2016
6714 S 2019
CASE
CX 90 2001
NEW HOLLAND
T 6-145 2017
SAME
VIRTUS 120 2019
CARRARO
TTR 4400 HST 2018/2016

TONNES / EPANDEURS :
PICHON TCI 20700 2014
PICHON TCI 10400 2015
MAUGUIN 14000 2010
JEANTIL GT 10500 2004
JOSKIN KOMFORT 10000 2003
GILIBERT HELIX 8 2014
GILIBERT HELIX 7 2012

MOISSONNEUSES / ENSILEUSES :
CLAAS
LEXION 630 2019
LEXION 620 2015
TUCANO 430 2018
JAGUAR 960 2008
JAGUAR 940 2018
JAGUAR 930 T4I 2016
JAGUAR 850 T4I 2017
JAGUAR 850 2008
GERING MS HORIZ 600FL 2018

ANDAINEUSES :
CLAAS
LINER 1250 TWIN 2014
AUTRES MARQUES
REITER 303 2017
POTTINGER EUROTOP 340 2010
VICON ANDEX 423 2007
KUHN GA 6522 2005

FANEUSES :
CLAAS
VOLTO 870 2010
AUTRES MARQUES
KUHN GF 10802 2013
FELLA TH 7706 2013
CONDIMASTER 6821 2010

FAUCHEUSES :
CLAAS
DISCO 9100 C 2010
DISCO 3600 F 2019
DISCO 3100 2013
DISCO 3050 + 2004
DISCO 3050 2005
DISCO 260 C 2002
CORTO 3200 F 2016
CORTO 3150 F 2005
AUTRES MARQUES
KRONE ACT MOW R32 2020
KRONE EC 3200 FCV 2016
KV 5090 MTBX-C 2013
KUHN GMD 700 GII 2012
KUHN GMD 602 2000
KUHN GMD 600 GII 2006/1998
FELLA SM 310 TL RC 2011
FELLA SM 310 FZ KC 2006
FELLA SM 216 1996

PRESSES :
CLAAS
QUADRANT 5300 RF T 2018
QUADRANT 2200 T 2015
ROLLANT 455 UNIWRAP 2018
VARIANT 450 2019
VARIANT 370 POWER 2014
VARIANT 360 2015/2011
VARIANT 180 2001
AUTRES MARQUES
VICON RV 5220 ISOB 2015
KRONE CF 155 XC 2019
JD 582 2008

MANUTENTION :
CLAAS
SCORPION 741 2018
SCORPION 732 2019
SCORPION 635 2018
SCORPION 6030 2013
AUTRES MARQUES
MLT 634-120 LS 2016
JCB 530 S 2002

SEMOIRS :
KUHN PL JUNIOR 1999
MONOSEM PNU 4 1995
LEMKEN SOLITAIR 8 2017
BOGBALLE M2 PLUS 2550 2008

TRAVAIL DU SOL :
KUHN MM 151 2005
LEMKEN ZIRKON 8/300 S 2017
LEMKEN ZIRKON 7/300 2006
LEMKEN KARAT 9/350 U 2016
LEMKEN KARAT 9/300 U 2015
KUHN COMBINE 4M 2007
CARRE VIBRO 2002
RAU ROTOTILLER 300 2000
VIAUD TASSE AVT 1999

ELEVAGE :
LUCAS UBI PIC FIXE 2021
LUCAS SPIRMIX JET 240 2010
HE-VA RONDO DAN 2013
ALTEC DR 160 PA 2009
SILOFAR 460 GTL 2006

Nombreux choix disponibles. Plus d'informations sur demande.
FB/CLAASMACON www.tractomarket.com/macon
CLAAS

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

39 - Vends foin 1ère et 2e coupes balles 120x120, bonne qualité. Semoir Nodet 3m de large à sabot. Montebotte Samos sur chariot. Appeler de 19 à 20h.
✆ 03 84 37 66 52

42 - Vends semoir à grains avec herse arr. prairie et céréales - cultip. 2.35 m herse plate - poteau pour cornadis galvanisé
✆ 04 77 20 87 68

58 - Cause retraite vends : tracteurs Case CS 130, Maxxum 120 cv avec chargeur MX T412 équipé multi service, pince Bugnot Duobal, masse 1T, valet de ferme avant 320S, mélangeuse Keenan mécafibre 320, - désileuse pailleuse Silofarmer DP 560, benne Rolland 10 T, 1 essieu, porte hydraulique, réhausses, presse balles rondes Mc Hale V650 (5 300 bottes), faucheuse Potinger Novacat 305 (lamier neuf), nourrisseurs, râteliers, bacs à eau, canon effaroucheur. Le tout TBE. Peux envoyer photos par SMS (1101)
✆ 06 10 65 49 13

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD -JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

89 - Vends tracteur Soméca 670 avec chargeur, MB Clayson M133, déchaumeur Soméca 2 rangées 3 m, remorque en bois Aurouz, dessileuse pailleuse Audreau (1105).
✆ 06 75 40 84 50

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livré.
✆ 06 73 92 81 55

39 - Agriculteur region lacs 700 m vend foin et regain BC 90-120 possibilite livraison.
✆ 06 30 24 35 28

39 - Vends foin 2021-2020 cause retraite BR 120x160 prairie naturelle, région Poligny
✆ 06 38 87 27 68

39 - Vends foin prairie permanente, bonne qualité, 130x120. Filet + 2e coupe.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends foin bottes carrées 450 kg
✆ 06 08 47 38 09

Fourrage

01 - Vends 50T foin 2021 T.B.C. bottes rectangulaires 400 kg.
✆ 04 74 55 13 83

18 - Vds foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

BOUSSARD ENVIRONNEMENT
VENDS Paille de qualité en Bourgogne
Prix départ 75 €/tonne
Possibilité transport
06 85 73 22 68

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends foin, luzerne, trefle,foin graminées, format80x90 livraison possible.Prix suivant volume.
✆ 06 15 04 20 13

26 - Foin certifié bio prairie nat + luzerne 2e et 3e B.R. prix du marché
✆ 06 51 22 29 62 / 04 75 76 00 46

38 - Vends foin et regain 2021 bonne qualitée balles rondes 120 stockées sous hangar
✆ 06 89 89 28 63

38 - Vends foin 2021 montagne 1100m alt BR 125x125 prairies naturelles 2 qualités deprime ou non.
✆ 06 77 78 48 26

43 - Vends beau foin et paille, Siaugues Ste Marie.
✆ 06 33 69 35 74

89 - Vends herbe sur pied PN récolte 2022, - foin récolte 2021 BC (1204)
✆ 06 84 23 40 33

Propriété

18 - Sud Cher, cède exploitation 200 ha, 115 ha scop, 85 prés. Reprise cheptel, matériels, DPB, tout en location. Idéal installation.
✆ 06 83 40 18 57

38 - Vends propriété cause retraite avec gîtes bat agricole sur 7H4 pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 98 48 48 35

Immobilier

71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

Location

Agricole

38 - Loue parc à moutons 2500m2 proximité maison habitation à Montaud 38210. Prix à débattre.
✆ 06 07 98 31 50

Emploi

Offre

58 - Belle structure d'élevage centre 58 avec cultures cherche associé (e) (1202)
✆ 06 75 08 89 59

71 - Les Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire recrutent un(e) secrétaire administratif(ve) ; missions principales: gestion administrative de la structure, préparation, animation et suivis des réunions, animation du point accueil installation, gestion de la charte installation. Bac +2 minimum, débutant(e) accepté(e), connaissance milieu agricole et des organismes agricoles obligatoire, dynamisme, autonomie, sens du travail en équipe, maîtrise du pack office, capacités organisationnelles, rédactionnelles, de synthèse et d'initiative ; CDI 35H, prise de poste rapidement, poste basé à Mâcon (71), permis B indispensable, véhicule de service. Envoyez votre candidature (CV + lettre obligatoire) à Mme la présidente des JA 71 par mail : secretariat.ja71@gmail.com Renseignements au
✆ 03 85 29 56 96

71 - Les Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire recrutent un(e) conseiller (ère) installation ; missions principales : animation du point accueil installation, préparation et animation de formations pour les porteurs de projet agricole et jeunes en formation agricole, évènements de promotion de l'agriculture, accompagnement des élus responsables des dossiers en lien avec l'installation/transmission. Bac +2 minimum avec idéalement une première expérience, connaissance de base du milieu agricole obligatoire, dynamisme, autonomie, sens du travail en équipe, rigueur, sens de l'initiative, maîtrise du pack office, capacités d'écoute, de synthèse, d'analyse, d'adaptation et d'implication ; CDI 35H, prise de poste rapidement, lieu de travail Mâcon (71), permis B indispensable, véhicule de service. Envoyez votre candidature (CV + lettre obligatoire) à Mme la présidente des JA 71 par mail : secretariat.ja71@gmail.com Renseignements au
✆ 03 85 29 56 96

Mariage

07 - JH 30 ans désire rencontrer JF 20-32 ans aimant la campagne pour vie à deux non fumeuse si pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 38 22 16 59

89 - Agriculteur 29 ans recherche JF âge en rapport, aimant la campagne pour vie de couple, non fumeuse, si pas sérieux, s'abstenir (1206)
✆ 06 48 72 93 41

89 - Retraité 71 ans désire rencontrer femme âge en rapport pour rompre solitude pour vie à deux, non fumeuse, pas sérieux s'abstenir (1303)
✆ 03 86 73 15 10

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses MO 6-10 mois TB origine garantie sanitaire.
✆ 06 10 38 21 38

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA etmonte naturelle. GAECdeTurcy Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Vends grand choix de taureaux 1 et 2 ans HBC (vêlage facile), TGS. GAEC Ferroux - Savilly (0807)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

38 - Vends reproducteurs Charolais 16 mois HBC Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

38 - Vends taureau bcon d'aquitaine 15 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

42 - Vends taureaux Charolais HBC 2 ans et 16 mois velage facile - grouller jp 42720 Benisson Dieu
✆ 06 71 99 65 43

42 - Vends taureaux Charolais HBC 15/16 mois vêlage facile - élevage et viande - déjà sailli - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 4 vaches Aubrac prêtes cornues - livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends 7 vaches Salers, 2e veau pleine de Limousin, vêlage fin avril, indem. IBR.
✆ 06 33 04 99 64 HR

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

71 - Vends tracteur Deutz Agotron DX390, 2002, 4x4, avec chargeur, 6 700 H, état exceptionnel, 27.000 euros.
✆ 06 81 68 15 57 le soir

Travail du sol

38 - Vends combiné 2m50 tôles acier 5m remorque forestière.
✆ 06 87 40 25 93

Récolte

01 - Vends roundballer NH740, filet amen. rotatif Crup Cutter pirouette MH5001, semoir Kuhn 3m, pulvé Berthoud 12m, cde élect., rampe hydro, faucheuse Vicon CM 2.20.
✆ 06 16 45 88 11 après 20h

54 - Vends moiss batt MF 24 BE clim rallonge C à colza 3.400 H moteur + charriot.
✆ 07 82 30 31 13

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Berthoud 600L avec DPAE, Bon état.
✆ 06 08 86 70 54

Forestiers

39 - Vends remorque à bois 5M de long roue de secours essieu 10T + essieu remorque voiture 500kg roue Jokey, 4 roues, crochet d'attelage.
✆ 06 61 66 05 53

Cave

01 - Vends canon Super Airflo 600 l, brouette solo Minor, étiqueteuse, pompe à vin + div. cuves
✆ 06 75 24 49 62

34 - Vends 2 foulos pompes, égrappoir inox COQ, 500 euros, 1 tire marc 300 euros, tuyaux décuvage diamètre 125, pompe Bodin, 300 euros, garde vin inox 12 hl réfrigéré, recherche tracteur TNF fruitier.
✆ 04 67 39 26 41 HR

01 - Vds remorque Forest artisanale entraînement cardan pompe et hydraulique à Rev. 4500 euros à débattre.
✆ 06 88 82 06 31 (20 h)

01 - Vends benne Doyeux élagueuse Rousseau remorque pour transporter tube irrig.
✆ 06 07 84 53 68

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Plancher, parquet, dalles, pavés d'écurie, tomettes.
Tel 04 74 00 89 08

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80 m - 2 euros TTC 1,60 m - 1,80 euros TTC 2m à la demande
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1305)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (1301)
✆ 06 71 10 93 35

26 - Vends tondeuse John Deere autoportée X155R de 2013, bon état 210H, coupe de 107cm 2300 euros
✆ 06 86 92 08 57

38 - Vends divers matériels agricole pour tracteur 40 cv charrue presse BD semoirs engrais vis à grain.
✆ 06 45 09 94 53

38 - Vends fauch conditionneuse Fella trainée; semoir maïs NG 4 rangs fertiliseur; pailleuse Agram.
✆ 06 47 72 35 05

38 - Vends pulvérisateur 800 l + semoir engrais 800 l le tout très bon état + divers matériels.
✆ 06 75 17 98 83

Elevage

42 - Vends bétaillière Cosnet 5.10 bon état général
✆ 06 84 56 47 39

71 - Vends salle de traite Delaval, 8 postes, MP400 + compteurs à lait, très bon état, à démonter.
✆ 06 16 54 40 25

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends Dacia Duster 4X4 de 2013. 4PN neuf, freins neuf, distribution faite, contrôle OK. 10 000 euros,135 000Km
✆ 07 50 35 27 88

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (1306).
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends enrubannage de luzerne et prairies, 115 bottes.
✆ 06 86 80 25 83

26 - Vends luzerne 1ère coupe, 40 balles rondes en bio. Tuiles Oméga 8-10 occasions.
✆ 06 08 76 06 57

Bâtiment

Stage

01 - JH 16 ans milieu agricole recherche maitre apprentissage pour CAP rentrée 2022 dans exploitation agri. élevage lait.
✆ 06 63 68 08 71

21 - Cherche maître d'apprentissage, grandes cultures dans le chatillonnais pour la rentrée 2022 (1304)
✆ 07 65 71 07 35

Divers

42 - Vds piquets châtaigniers 1.80 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30 ou 04 77 27 98 29

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ **06 31 81 55 69 - 03 86 58 35 52**

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0806)
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (0803)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A dont père vêlage facile. Charetier Anlézy (1006)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Vends taureaux HBC 15 - 16 mois, vêlage facile, SC ou avec corne, livraison assurée. EARL Colmont (1008)
✆ **06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53**

58 - Vends taureaux 15 mois vêlage facile , BO, TGS. GAEC Roube Fayet - Magny Cours (1102)
✆ **06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50**

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans et 3 ans. GAEC Marion - Luzy (1205)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois HBC. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (1201)
✆ **06 84 04 06 89**

69 - Vends taureau 7 ans HBL fils de Hamac très bonne production et docilité et jeunes reproducteurs.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Elevage Limousin vend reproducteurs 18 mois, vend génisses pleines. Livraison possible, EARL Jama-Laby Brignais.
✆ **06 08 10 22 44**

70 - Vends mâles reproducteur Limousin type viande (père gene culard), vêlage facile. Livraison possible. Gaec ferme des Alouettes
✆ **03 84 64 83 06 ou 06 70 77 59 95**

70 - Vends Taureaux Charolais 18 mois aptes à la saillie, HBC origine Hatenon et Lucifer, TGS, livraison assurée.
✆ **06 79 37 81 69**

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux adultes et veaux repros, 12 à 15 mois, HBC, TGS. Gaec star 2000, 71760 Issy-l'Evêque.
✆ **06 22 92 16 72 ou 06 20 26 87 45**

71 - Cause cessation, vends 22 génisses 18 mois, 1 et 2 ans, jeunes vaches vides, suitées ou non, taureaux 12 et 18 mois, HBC. GAEC Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - HBC vend gd choix de TX 20 mois, pères Ocelo JB, Ouistiti, Glasgow + vaches pleines, vaches suitées et inséminées, TGS, IBR OK, livraison. Gaec Devillard J-C Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux charolais HBC de 15 mois à 2 ans, avec ou sans corne, TGS, livraison possible, Chatillon JM.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends gros veaux repro. nov. issus IA (Voimo-Pinay-Isola), IBR A, livr. EARL Plantard, Cuzy.
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vends bons taureaux charolais 2 ans, HBC, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends gros veaux reproducteurs novembre, issus IA (Voimo/Pinay/Isola) IBR A, livraison. EARL Plantard - Cuzy (1302)
✆ **06 17 35 43 02**

74 - Prend en pension 12 génisses pleines du 01/04/2022 au 31/10/2022. Secteur Annecy Sud.
✆ **06 14 64 48 33**

88 - Recherche génisses et boeufs charolais et limousins 1 à 2 ans issus AB.
✆ **06 08 61 13 46**

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Prends bovins ou chevaux en pension au pré (1203)
✆ **06 84 23 40 33**

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vends 25 chevrettes Bio Alpines et Saanen sans cornes - mb fin avril - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

69 - Achète chèvres brebis de réforme. Agneaux gras ou maigre.
✆ **06 09 02 61 50**

71 - Vends chevrettes alpines pure race, 2 mois et demi, sachant boire et manger, issues de père IA.
✆ **03 85 82 80 83 HR**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme brebis et agneaux - agneaux de 15 à 50 kg. Paiement assuré.
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

71 - Vends border collie, non lof, portée de 8, nés le 03/03/22, parents travaillent sur bovins, mère n° 250268600228778, Siren 450 333 448.
✆ **06 33 30 80 95**

89 - Vends border collie, 1 mâle, 1 femelle, troupeau, siret: 48310532600019, portée de 5 A. Lof, n° mère tatouage 128FKG (1307)
✆ **03 86 74 70 94**

Equin

71 - Vends cause cessation 5 juments comtoises garanties pleines Dengi des Vignes.
✆ **06 88 59 16 46**

Divers

38 - Alpage d'Huez disponible de quelques places génisses 18-30 mois TGS.
✆ **06 84 99 16 60/ 06 20 06 00 72**

38 - Vends lapins consommation, reproducteurs Lages grillage Trémie 20L, pipette pour lapins volailles, char bois, semoirs scorie, semoir céréales.
✆ **06 99 89 75 35**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SERENITE 21
SARL au capital de 10 000 euros
siège social
6 Rue du Bief
21110 MAGNY SUR TILLE
840 442 933 RCS DIJON

AGE du 31/12/2021 : démission de Mme Alexa CONTOUR de ses. fonctions de cogérante. Décisions du 11/02/2022 : réduction. du capital de 5 010 euros par rachat et annulation de 501. parts sociales, AM : 10 000 euros, NM : 4 990 euros puis. augmentation de capital de 5 010 euros, AM 4 990 euros, NM 10 000 euros. Pour avis

AL22001001

AVIS

LE DRANEC CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
Siège social :
Zone Artisanale de Kergario,
56160 Lignol
Transféré : 1 rue Jean Monnet,
ZI Excellence 2000,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
879 193 910 RCS Dijon
(ci-après la «Société»)

Suivant le procès-verbal des décisions de la gérance en date du 8 mars 2022, le siège social de la Société est transféré, à compter de cette même date, de Lignol (56), Zone Artisanale de Kergario à Chevigny-Saint-Sauveur (21), 1 rue Jean Monnet, ZI Excellence 2000.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 879 193 910, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Gérant : Monsieur Loïc Quenardel, demeurant 5 rue Bonami, 21000 Dijon.

AL22001350

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Société Civile Immobilière L.N.
Capital 2100 €
Siège 7 rue de la Créa
21200 BLIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 433640877

Suivant décision collective des associés en date du 17 février 2022, Madame Hélène Marie DONZEL, Demeurant à BISSEY-SOUS-CRUCHAUD (71390) Le Moulin Berthaut, née à SAINT REMY (71100) le 06 septembre 1978, épouse de Monsieur Benoît MONOT, a été nommée co-gérante de la société à compter du 17 février 2022. Cette décision a entrainé la modification de l'article 17 des statuts.
Pour Avis
La Gérance.

AL22001352

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés du 2 mars 2022, de la **SCEA SAINT BASILE**, au capital de 280.000,00 €, ayant sons siège à social à MANLAY (21430) Saint Basile, identifiée sous le numéro SIREN 479340259 et immatriculée au RCS de DIJON, Monsieur GAGNARD Alexis, demeurant à MANLAY (21430), hameau Saint Basile, a été nommé cogérant Election de domicile en l'étude de Me BAYOU, notaire à LIERNAIS.»
Pour insertion - Me Frédéric BAYOU

AL22001363

CHANGEMENT DE GÉRANT

I2M
Société civile immobilière
au capital de 10.000 euros
Siège social : 16 Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
538.640.459 RCS DIJON

Assp 7/06/2021 : fin des fonctions de Mehdi ZIADI en qualité de gérant à compter du 7/06/2021. Assp 21/02/2022 : nomination de Michel PEREZ en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 21/02/2022. RCS DIJON, pour avis.

AL22001373

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS ROCARD AUDIT
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1 -
21000 DIJON
414 916 346 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11/02/2022, le Président a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du11/02/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL22001378

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL SYNAES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue de l'Enclume
21800 QUETIGNY
848 645 370 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 30/12/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de :
- nommer en qualité de gérant Monsieur Khalid AOUIDAT, demeurant 31 Rue de Glapigny - 21120 GEMEAUX, pour une durée indéterminée à compter du 30/12/2021 en remplacement de Madame Delphine PETER, démissionnaire
- transférer le siège social au 31 Rue de Glapigny - 21120 GEMEAUX à compter du 30/12/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- de remplacer à compter du 30/12/2021 la dénomination sociale qui devient «VILLA SYNAES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
- de modifier l'objet social qui devient : acquisition de biens immobiliers, mise en valeur desdits biens immobiliers et location meublée et en conséquence l'article 2 des statuts
Pour avis
La Gérance

AL22001381

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE TECHNIQUE HEMONNOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 BIS RUE PREJEANNOT
21190 CORPEAU
894 290 246 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/03/22, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9 BIS RUE PREJEANNOT, 21190 CORPEAU au Lotissement Pré Melin - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22001389

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le Vapoteur Tranquille. SARL au capital de 1 000 euros. Siège social : Hameau Les Bordes 3 rue d'Amont 21430 MARCHESEUIL. 883 049 389 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente à distance et commerce de détail sur catalogues spécialisés via tous sites internet, de tous types de produits, hors alimentaires, hors métaux précieux et hors alcools, aux activités d'intermédiaire de commerce, au montage, réparation, conseil en montage, en réparation, et en utilisation de certains produits présents sur les catalogues et proposés à la vente, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL22001395

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LAURISTON INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 62 500 euros
Siège social : 1065 rue André Marie Ampère
21200 BEAUNE
314 648 551 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2022 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Martine JULIEN de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL22001398

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GENESIS HOLDING
SAS au capital de 5000 €
Siège social : 3 PLACE GRANGIER
21000 Dijon
849 525 597 RCS de Dijon

L'AGE du 15/01/2022 a décidé de transférer le siège social 20 RUE MONGE 21000 Dijon, à compter du 01/01/2022. Mention au RCS de Dijon.

AL22001428

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ETABLISSEMENTS BERTHIER
Société par actions simplifiée
au capital de 640 285,87 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
846 320 091 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/03/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social aux activités suivantes : acquérir, détenir, gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit (création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation) dans toutes sociétés, affaires, opérations et entreprises se rattachant au même objet ; l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments, la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat.
En conséquence modifier l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22001429

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décisions extraordinaires du 30/12/21 l'associé unique de la société CABINET D'ANGIOLOGIE DES GRANDS CRUS, SELARL au capital de 100.000,00 euros, Siège social : 39, avenue du 14 Juillet, 21300 CHENOVE, RCS DIJON 523 509 743, a décidé de réduire le capital de 100.000 € à 50.000 € par voie de diminution de la valeur des parts de 100 euros à 50 euros et de modifier les art 7 et 8 des statuts.
Mention au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL22001432

AUGMENTATION DU CAPITAL

SCI DANS LES VIGNES
Société civile immobilière
Au capital de 1 200 euros
porté à 1600 euros
Siège social : Chemin de Champ Franc
21220 GEVREY CHAMBERTIN
532 306 552 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23 novembre 2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400 euros par apports en numéraire.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Pour avis.

AL22001442

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAUMOND
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Grande Rue
21121 AHUY
790988349 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/03/2022, l'AGE des associés de la SARL GAUMOND a décidé de transférer le siège social du 18 Grande Rue, 21121 AHUY au 57 Chemin du Sablas 83580 GASSIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL22001455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL POMDAPI
SARL au capital de 102 600 euros
Siège social : 1 rue d'Ecole
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
423 737 113 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/03/2022, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SARL POMDAPI a décidé de transférer le siège social du 1 rue d'Ecole, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON au 57 Chemin du Sablas 83580 GASSIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL22001456

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEM'MATI
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 18 Grande Rue
21121 AHUY
450896808 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10/03/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18 Grande Rue, 21121 AHUY au 57 Chemin du Sablas 83580 GASSIN à compter du 10/03/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL22001457

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI PMCFM.
Forme : SCI.
Capital social : 1200 euros.
Siège social : 27 Rue de Vigne, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.
482770781 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 21 mars 2022, le gérant a décidé, à compter du 1 mars 2022, de transférer le siège social à Rue Champ de la Perdrix, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.Art.2.2 - SIEGE SOCIAL - R.C.S a été mis à jour comme suit :
«Le siège social est fixé à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) - Rue Champ de la Perdrix» Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22001460

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

POSITIVE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON
897 811 410 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 25 mars 2022, Madame Virginie LOMBARD, demeurant 33 rue Saint-Ambroise 75011 PARIS a été nommée en qualité de Directeur Général. POUR AVIS, Le Président

AL22001465

→ GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :
- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à l'EI DE GRIMAL Céline « TAXI CDG », immatriculée au RM de Côte d'Or sous le numéro 879 396 141, sise à LONGEAULT-PLUVAULT (21110) – 6 B Le Clos Chevalier, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de GENLIS pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2020 pour finir au 31/12/2021. Cette même location-gérance a été renouvelée pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2022.
- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,
Le loueur

AL22001410

→ DIVERS

AVIS

TOISON D'OR HOSPITALITY
SAS au capital de 527.722,00 euros
Siège social : 1, Place Marie de Bourgogne,
21000 DIJON
RCS DIJON 877 486 670

L'associé unique par décisions du 28/02/2022 a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire Monsieur Didier TOURRE, demeurant au 1, Rue Voltaire, BP 80236, 55000 BAR LE DUC, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant le cabinet AUDIT CONSEIL COMPTABILITE (ACC), représentée par M. Eric CORRET, sis au 3G, rue Jeanne Barret – Parc Valmy – Le Quatuor, 21000 DIJON, RCS DIJON 415 191 378, et ce pour une durée de 6 exercices.

Mention au RCS de DIJON.

AL22001393

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 5 avril 2017, Monsieur Michel Constant L'HOSTE a consenti un legs universel.
Opposition à l'exercice des droits des légataires universels pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (89202) référence CRPCEN : 89031 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine des légataires universels, soit à compter du 22 mars 2022.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Maximilien CHANUT

AL22001382

CÔTE D'OR
AVIS

Appel à Candidatures du 28/03/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : COURCELLES-FREMOY: Bois, pré, lande
Urbanisme : RNU
7 ha 53 a 18 ca
- La quemaigne: ZL-54-55(B)-56(*)-57
- Les pres du moulin: ZL-73

MONTBERTHAULT: Bois
Urbanisme : RNU
18 a 35 ca
- La presle: E-38
ROUVRAY: Terre, bois
Urbanisme : RNU
10 ha 13 a 54 ca
- Lerigny: B-95 - Sur le foulon: B-90
- Teureaux buchet: ZA-87(A)-87(BJ)-87(BK)-87(BL)-90
GEVREY-CHAMBERTIN: Parcelle boisée - Urbanisme : zone N du PLU à caractère Naturel et Forestier
1 ha 34 a 83 ca
- Buisson rond: A-14

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/04/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001416

AVIS

PUBLICITE LEGALE - CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T3 - lot 7 - UG 123335 sis Résidence « VOLTAIRE » 4 voie Romaine à 21110 Genlis de 63,73 m2 situé au 1er étage avec balcon (3,63 m2) + cave - DPE : D - CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 905 € (abonnement compris) - Année de référence : 2015 - Prix : 91 900 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 40. Quote-part de charges annuelles estimées : 2 280 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 01/05/2022. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social – Monsieur GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL22001448

AVIS

PUBLICITE LEGALE - CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T3 - lot 15 - UG 123339 sis Résidence « VOLTAIRE » 4 voie Romaine à 21110 GENLIS de 69,54 m2 situé au 3ème étage avec cave - DPE : D - CLIMAT : E. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 926 € (abonnement compris) - Année de référence : 2015 - Prix : 90 200 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 40. Quote-part de charges annuelles estimées : 2 280 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 01/05/2022. Les offres (lettres d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social – Monsieur GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL22001449

AVIS

PUBLICITE LEGALE - CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T4 - lot 12 - UG 123338 sis Résidence « VOLTAIRE » 4 voie Romaine à 21110 GENLIS de 77,7 m2 situé au 2ème étage + cave + loggia (4,3 m2) - DPE : D - CLIMAT : E - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 758 € (abonnement compris). Année de référence : 2015 - Prix : 103 500 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 40. Quote-part de charges annuelles estimées : 2 640 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 01/05/2022. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social – Monsieur GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL22001450

AVIS

PUBLICITE LEGALE - CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T4 - lot 17 - UG 123331 sis Résidence « VOLTAIRE » 2 voie Romaine à 21110 GENLIS de 77,06 m2 situé au 4ème étage + cave + balcon (3,91 m2) - DPE : D. CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 818 €. Année de référence : 2015 - Prix : 100 500 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 40. Quote-part de charges annuelles estimées : 2 640 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 01/05/2022. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social – Monsieur GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL22001451

AVIS

PUBLICITE LEGALE - CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T4 - lot 123326 sis Résidence « VOLTAIRE » 2 voie Romaine à 21110 GENLIS de 66,53 m2 situé au 1er étage avec balcon (4,35 m2) + cave - DPE : D - CLIMAT : D - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 942 € (abonnement compris) - Année de référence : 2015 - Prix : 91 900 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 40. Quote-part de charges annuelles estimées : 2 280 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 01/05/2022. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social – Monsieur GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL22001452

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

2GTPA, SARL au capital de 2 500 euros, siège social : Hameau. de La Cour, 21130 AUXONNE, 505 296 665 RCS DIJON, décisions. du 31/12/2021 : dissolution anticipée de la Société et mise. en liquidation amiable sous le régime conventionnel,. liquidateur : Monsieur Jean-Pierre GIRARDOT (664 Rue Croix. Ferrat, La Cour, 21130 AUXONNE), siège de liquidation siège social, Pour avis

AL22000937

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EX IMMO, SCI en liquidation au capital de 100 euros, siège. social et de liquidation : 7 Rue de Dijon 21131 FONTAINE LES. DIJON, 515 086 593 RCS DIJON, AGO du 31/12/2021 approbation du compte définitif de liquidation, décharge. Monsieur Xavier CHAULLET de son mandat de liquidateur et lui. donne quitus de sa gestion, constaté la clôture de la. liquidation à compter du 31/12/2021. Pour avis.

AL22001078

DISSOLUTION

DOMOSTORE
SARL au capital de 4.000,00 euros
Siège social : 28, Route de la Vallée
21410 SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE
RCS DIJON 510 517 220

Par décisions du 28/02/2022, l'associé unique a :
- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa

mise en liquidation,
- nommé comme Liquidateur David LARROZE-FRANCEZAT, demeurant au 28, Route de la Vallée, 21410 SAINT VICTOR SUR OUCHE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 28, Route de la Vallée, 21410 SAINT VICTOR SUR OUCHE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Mention au RCS de DIJON.

AL22001375

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES ATELIERS DE PATRICIA

SARL au capital de 1.000€
Siège social : 9 rue des Rétisseys
21240 TALANT
RCS 808 873 848 DIJON

L'AGE du 21/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme HOAREAU PATRICIA, 8 Pont du Bourg 39230 LE CHATELEY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 21/12/2021.Radiation au RCS de DIJON

AL22001282

DISSOLUTION

EARL DE LA RENTE LAMARTINE

EARL au capital de 8.000,00 €
Siège social : LIEU DIT LA RENTE NOIRE
21220 URCY
382 486 710 RCS de DIJON

En date du 22/07/2021, le Gérant a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 22/07/2021, nommé liquidateur M. Rodolphe DE ROQUEFEUIL D'ANDUZE, LIEU DIT «MONTCULOT» - 21220 URCY, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de DIJON.

AL22001322

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

PETRA NOSTRA

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : Hameau de Corcelles les Serrigny
Cidex 77 - 1 rue Martenot
21550 Ladoix-Serrigny
488 011 586 RCS DIJON

L'AGE du 21/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 21/03/2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Simon PILOD, demeurant 9 rue du Lycée 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Corcelles les Serrigny - Cidex 77 - 1 rue Martenot 21550 Ladoix-Serrigny, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis,

AL22001353

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VDL. SCI en liquidation. Au capital de 100€. Siège social et de liquidation: 6 place Saint-Michel, 21000 DIJON.824447981 RCS DIJON.AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION. L'AGO du 01/02/2022 au 6 place Saint-Michel, 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent DI LEONARDO, demeurant 6 place Saint-Michel, 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur

AL22001383

DISSOLUTION

J.A.Q. BLIGNY

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 101 rue des Blanches Fleurs,
Résidence la Californie,
21200 BEAUNE
822 019 451 RCS DIJON

L'AGE du 14 mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jacques BLIGNY, demeurant 101 rue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés 101 rue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL22001419

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J.A.Q. BLIGNY

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
101 rue des Blanches Fleurs,
Résidence la Californie,
21200 BEAUNE
822 019 451 RCS DIJON

L'AGO réunie le 14 mars 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jacques BLIGNY, demeurant 101 avenue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22001421

DISSOLUTION

THUBET DENIS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège : Z.A. Les Bruottées - VIGNOLLES,
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
38 Montée des Poteaux,
71150 DEMIGNY
439 937 863 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Denis THUBET, demeurant 38 Montée des Poteaux, 71150 DEMIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 38 Montée des Poteaux, 71150 DEMIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22001435

CLÔTURE DE LIQUIDATION

THUBET DENIS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège : Z.A. Les Bruottée - VIGNOLLES,
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
38 Montée des Poteaux,
71150 DEMIGNY
439 937 863 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 3 janvier 2022 au 38 Montée des Poteaux, 71150 DEMIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis THUBET, demeurant38 Montée des Poteaux, 71150 DEMIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22001436

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAUVERNEY du 02/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DYNASTIE KN
Siège social : 37 rue d'Aval, 21110 FAUVERNEY
Objet social : - l'exploitation de salles de sport : centre de remise en forme, cours individuels et collectifs...
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Mme Nadège NAIKEN, dmt 37 rue d'Aval - 21110 FAUVERNEY
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22001049

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 14/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MAXANGE
Siège social : 2 Ter Cours Général de Gaulle 21000 DIJON
Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Maxime RIBAUD et Madame Angela LAÏNO demeurant ensemble 2 Ter Cours Général de Gaulle 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22001216

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BABY-POP SPA BEBE
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros SIEGE : 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
OBJET : Toutes activités d'entretien corporel telles que celles fournies par les bains turcs, les saunas et les bains de vapeur, les solariums, les stations thermales, les instituts d'amaigrissement et d'amincissement, les instituts de massage. Toutes activités de Soins et massages de bien-être pour l'enfant. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : La HOLDING FOXAEP FRANCHISE dont le siège social se situe au 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR représentée par Monsieur RAHALI Ayoub.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22001356

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 Mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI FOXAEP IMMO
FORME : Société Civile Immobilière CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
OBJET : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans
GERANT : M. Ayoub RAHALI, demeurant 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22001355

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : PHOTOGRAPHE MARIAGE DIJON
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
OBJET : Toutes activités de photographies d'identité, photographies de classe, de mariage, etc. Toutes activités de photographies publicitaires, d'édition, de mode, à des fins immobilières ou touristiques. Toutes activités de photographie aérienne. Toutes activités de réalisation de vidéos pour des événements : mariages, réunions, etc. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : La HOLDING FOXAEP FRANCHISE dont le siège social se situe au 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR représentée par Monsieur RAHALI Ayoub.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22001354

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 16/03/2022:
Forme : EARL
Dénomination : DAUTREY EMILIEN ;
Siège : ST SEINE SUR VINGEANNE (21610), 48 Rue de Fontaine;
Durée : 99 ans ;
Objet : l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
Capital : 7 500,00 euros,
Gérance : Monsieur Emilien DAUTREY (2 Chemin des Vausselotte 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE)
Cession de parts : agrément en AGE et libre entre associés.
Immatriculation RCS DIJON ;
Pour avis

AL22001260

AVIS DE CONSTITUTION

GYNECOLOGIE –CHIRURGIE -SENOLOGIE

Avis est donné de la constitution de la Société Civile de Moyens GYNECOLOGIE –CHIRURGIE – SENOLOGIE intervenue par acte sous seing privé en date à DIJON (21) du21/03/2022, présentant les caractéristiques suivantes :
OBJET : La mise en commun de tous moyens matériels utiles à l'exercice de la profession de ses membres ; elle peut notamment acquérir, louer,sous-louer, vendre, échanger les immeubles,installations et appareillages nécessaires ; elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement procéder à toute opérations financières, mobilières se rapportant à l'objet social n'altérant pas son caractère civil.
CAPITAL SOCIAL : 1.200 €
SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) – 4 rue Lounès Matoub – Parc Valmy.
GERANCE : LA SELARL du Docteur Elodie BONIN au capital social de 5 000 euros, dont le siège social est situé à DIJON (21000) – 4 rue Lounès Matoub – Parc Valmy, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 910 424 399,représentée par le Docteur Elodie BONIN. **LA SELARL DU DOCTEUR DRIDI** au capital social de 2 000 euros, dont le siège social est situé à DIJON (21000) – 4 rue Lounès Matoub – Parc Valmy, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 891 290 934, représentée par le Docteur Sabrina DRIDI
Le Docteur Catherine LOUSTALOT née le23 mai 1967 à BORDEAUX demeurant à DIJON(21000) – 24 rue du Montchapet.
Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément entre associés. Les parts pourront être cédées à un autre professionnel de santé que l'associé cédant. Elles peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, aux associés et à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
DUREE : 99 ans
R.C.S. : DIJON

AL22001369

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 15 mars 2022, il a été constitué une société présentan les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CH.MA.VA.
Siège social : 12 Rue du Clos Vougeot, 21240 TALANT
Objet social : La construction ou l'acquisition suivie de la location de tous biens et droits immobiliers meublés lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Madame Valérie GAUTHEROT, demeurant 12 Rue du Clos Vougeot 21240 TALANT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La Gérance

AL22001371

AVIS DE CONSTITUTION

156 RA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 11mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière de construction-vente
Dénomination sociale : 156 RA
Siège social : 46 Avenue du Drapeau, 21000 DIJON
Objet social : La société a pour objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et notamment d'un terrain consistant en des parcelles cadastrales référencées CN 272/612 et 611, représentant une surface totale d'environ761 m2, sis à DIJON (21000) - 154/156 Rue d'Auxonne, ainsi que tous biens immobiliers contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires auxdis biens ; La construction sur les terrains dont la société sera propriétaire de tous immeubles collectifs ou autres ;
La division du ou des immeubles collectifs en appartements,emplacements et locaux sous le régime de la copropriété ;
La vente desdits immeubles, en totalité ou par lots, soit après achèvement des constructions, soit en l'état futur d'achèvement des constructions ou à terme, dans les conditions fixées par la loi n°67-3 du 3 janvier 1967 ;
Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles;
L'obtention de toute ouverture de crédit et facilités de caisse, avec ou sans garantie d'hypothèque ;
Et, généralement, toutes opérations quelconques, mobilières,immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient compatibles avec les dispositions du premier titre de la loi n°71-579 du 16juillet 1971, notamment toutes les opérations facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils sont débiteurs en raison de l'exécution des travaux de construction ou autre et ce par voie de caution hypothécaire.
Durée de la Société : 10 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : La Société EDIFIPIERRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000euros, dont le siège social est sis à STRASBOURG (67000), 3Rue de Sarrelouis, immatriculée sous le numéro 500 917 802RCS STRASBOURG
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL22001372

AVIS DE CONSTITUTION

S & L

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « S & L «, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à TALANT (21240) – 1 Bis Rue Vannerie, ayant pour objet, en France comme à l'étranger : la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés, de tous titres de placements ainsi que de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, entreprises ou groupements quelconques ; la direction, la gestion, le contrôle, l'animation et la coordination de ses filiales et participations, et plus généralement de toutes entités, sociétés ou entreprises ; la réalisation de toutes prestations de services au profit de sociétés filiales ou apparentées ainsi que la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et notamment dans les domaines financier, comptable, administratif, informatique, commercial, de la gestion, de l'organisation, et de la direction d'entreprises. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés ainsi qu'entre conjoints et entre ascendants et descendants, et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est Monsieur Christophe GAVIGNET, demeurant à TALANT (21240) – 1 Bis Rue Vannerie, désigné statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL22001402

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, notaire à LIERNAIS, le 23 Mars 2022, a été constituée la société civile dénommée «SCI DE L'ETANG», siège social : SAINT MARTIN DE LA MER (21210), 18 voie Romaine , Macon. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 e), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 e) chacune, numérotées de 1 à 100, Constitué d'apports en numéraire. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommé(e)s premiers gérants de ladite société : - Mademoiselle DESVIGNES Georgette Alice, professeur des écoles, demeurant à SAINT MARTIN DE LA MER (21210), Macon. - Monsieur ARMAND Fabrice Jacques Roger, agent territorial, demeurant à SAINT MARTIN DE LA MER (21210), 18 voie Romaine, Macon.

AL22001404

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 21/03/2022 à CHEVIGNY ST SAUVEUR, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : SOMAT IMMO. Siège social : 33 Avenue de la République, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Sophie MORIN, demeurant 2 rue du Grand Chêne 21110 IZIER. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance.

AL22001434

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MAISON THOMSON ; Objet social : Achat et vente de vins, spiritueux, boissons à une clientèle de particuliers ou de professionnels, en gros, semi gros ou au détail, en bouteille ou en vrac, Elevage et garde de vins, Achat et vente de produits régionaux, arts de la table, livres spécialisés en œnologie, culture de la vigne, vignobles et en tout ce qui a un rapport avec la vigne et le vin. Négoce de tous ces produits et de tous produits en rapport avec la. vigne et le vin par tous moyens, en magasin, foires, salons et sur internet..., œnotourisme, Animations autour du vin et. dégustations de vins et produits régionaux et plus généralement toute opération se rapportant à l'objet social. Siège social : 9 rue du Chambertin 21220 Gevrey-Chambertin. Capital : 10000 euros ; Durée : 99 ans ; Président : Mme HALL JONES, née Chan, Pui Mun, demeurant A35, Repulse Bay Apartments, 101 Repulse Bay Road, HONG KONG ; Directeur. Général : M. HALL JONES DAVID, demeurant A35, Repulse Bay Apartments, 101 Repulse Bay Road, hong kong ; Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de. l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Cession soumises à agrément quelque soit la qualité du cessionnaire. Immatriculation au RCS de Dijon

AL22001454

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SARL LODGE DU PETIT ROGERIN

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 RUE BARREAU 58000 NEVERS
889 814 240 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis-La Gérance

AL22001244

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAMIFRA

SAS au capital de 1 171 040 euros
Siège social : 12 route de Paris,
58640 VARENNES VAUZELLES
302 331 889 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 3 mars 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de la société SOBERFI (420 414 997 RCS DIJON), de ses fonctions de Présidente avec effet dudit jour et a nommé en remplacement, en qualité de nouveau Président, la société FAURIE PARTICIPATIONS, SAS au capital de 1 898 750 euros, dont le siège social est à BRIVE LA GAILLARDE (19100), 25 rue Lucien Nouet, immatriculée au RCS de BRIVE sous le n° 676 420 052, à compter dudit jour. Aux termes d'une seconde décision en date du 3 mars 2022, l'associée unique a adopté comme nouvelle dénomination « FAURIE TRUCKS NEVERS » et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts relatif à la dénomination. Mention sera faite au RCS de NEVERS. pour avis - La présidente

AL22001364

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGTR

SPFPL SASU au capital de 3000 €
Siège social :
5 rue du treizième de ligne
58000 Nevers
813 478 252 RCS de Nevers

L'AGE du 01/03/2022 a décidé de transférer le siège social 120 rue de Charleville 58000 Challuy, à compter du 01/03/2022
Mention au RCS de Nevers.

AL22001370



CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TADUNEX

Société par actions simplifiée
au capital de 216 800 euros
Siège social : 49 Boulevard du Maréchal Juin,
58000 NEVERS
810 913 079 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 15/12/2021, la société EVALUATION AUDIT ET TRANSMISSION, Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Robert ARCIER, Commissaire aux Comptes suppléant, n'ont pas été renouvelé dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacés.POUR AVISLe Président

AL22001397

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISON BOTEH

SAS au capital de 1000 €
Siège : 25 RUE DES DEUX PONTS
58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ
877 771 410 RCS NEVERS

L'AGE du 01/03/2022 a transféré le siège au 12 rue Pelleport 75020 PARIS. Radiation au RCS NEVERS et ré-immatriculation au RCS PARIS

AL22001399

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NOVA TEC CONSULTING

SARL au capital de 1000€
Siège : 16 rue de Marseille
93800 ÉPINAY-SUR-SEINE
801 392 135 RCS BOBIGNY

L'AGE du 03/01/2022 a transféré le siège au 6 Route de Lucy 58330 SAINT-MAURICE. Gérant: M. Mustapha BOUGHRARA, 16 rue de Marseille 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE. Radiation au RCS BOBIGNY et ré-immatriculation au RCS NEVERS

AL22001407

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALBEN

Société par actions simplifiée
au capital de 72.000 Euros
Siège social : Avenue de Marigny
58160 SAUVIGNY LES BOIS
428 223 531 RCS NEVERS

1/ Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2022, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts se trouve modifié de la façon suivante : « ARTICLE 2 - OBJET
L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à SAUVIGNY LES BOIS (58160), Avenue de Marigny, sous l'enseigne : INTERMARCHÉ. Ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus, la distribution de produits pétroliers, l'achat/vente de bijoux en métaux précieux, l'activité de traiteur, la restauration, la location de véhicules et l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.»
2/ L'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 février 2022 a nommé Monsieur Laurent POMMIER demeurant 25 Rue des Récollets à NEVERS (58000), Président en remplacement de Monsieur David CARO, démissionnaire.

AL22001415

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BARAMA

SCI au capital de 300€
Siège social : 1 rue haute
58260 LA MACHINE
RCS 751 076 746 NEVERS

Le Gérant, en date du 24/03/2022, a décidé de transférer le siège social au 42 avenue jean jaures 58160 IMPHY, à compter du 24/03/2022.Mention au RCS de NEVERS

AL22001424

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES CARS CHARLES

SARL au capital de 150 000 euros
Siège social : Le Bourg -
58230 DUN LES PLACES
R.C.S. NEVERS 309 230 084

Il résulte du PV de l'AGOA du 15 Mars 2022, les modifications suivantes :
ANCIENNES MENTIONS
Gérants : M. Fabrice CHARLES, né le 10 Juin 1951 à AVALLON (Yonne), dmt à DUN LES PLACES (58230), le Bourg, et M. Roman CHARLES, né le 7 Décembre 1983 à AVALLON (Yonne), dmt à DUN LES PLACES (58230), Lieudit Bornoux.
NOUVELLES MENTIONS
Gérant : Monsieur Roman CHARLES sus nommé et domicilié.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance.

AL22001438

TRANSFERT DU SIÈGE ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

EARL DU DOMAINE DE SOFFIN

Domaine de Soffin - 58700 AUTHIOU
Au capital social de 7 622,45 euros
RCS NEVERS - N° 344 381 785

Par procès-verbal d'AGE en date et à effet du 15 mars 2022, il a été procédé :
- à la modification de la dénomination sociale de la société en EARL J B B,
- au transfert du siège social au 11 Treigny - 58420 CHEVANNES-CHANGY, également adresse du gérant, M. Jean BARBEAU.
Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis. La gérance

AL22001439

TRANSFORMATION

ARBRES ET JARDINS 2001

Société à responsabilité limitée
au capital de 59 700 euros
Siège social : Rue de Gérigny - Zone Industrielle
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
407 510 001 RCS NEVERS

Aux termes d'un PV du 14/03/2022, l'AGE a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour et de nommer en qualité de Président Monsieur Romain Lafaye demeurant 5 rue des Septiers 58150. GARCHY, en qualité de Directeur Général Monsieur Sébastien AUGER demeurant 14 route de Chazeau 58400 CHAULGNES.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé. peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession d'actions même entre associés, ou au profit des ascendants, descendants ou conjoint, à quelque titre que se soit, est soumise à l'agrément préalable des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant droit de vote.
Mention au RCS de Nevers.

AL22001466

FIDUCIAL
SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MODIFICATION DU CAPITAL

COIFFURE DEDIANNE SARL,

capital 7 622,45 €,
2, Rue Amédée Dunois
58500 CLAMECY,
382 296 317 R.C.S. NEVERS

AGE du 08.02.2022:
1) Réduction de capital social de 7 622.45 € à 3 811.22 €. Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce le 15/02/2022, en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet du 01/04/2022.
2) Augmentation de capital social de 188.78 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 622.45 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 4 000 €.
3) Démission de Mme Brigitte COLLIN de ses fonctions de cogérante au 01/04/2022.
Pour avis, la Gérance

AL22001468

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GROUPEMENT FONCIER RURAL DES ALLIERES

Au capital de 815 333,09 €
Siège social 58190 DIROL
SIREN 381 788 413RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire des associés en date du 25/03/2022, Monsieur Rémi Jean Maurice PETITRENAUD, directeur de scierie, demeurant à MARIGNY SUR YONNE (58800) Sauvigny a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter du 25/03/2022 en remplacement de Monsieur Maurice Lucien Pierre PETITRENAUD, décédé à DIROL(58190) le 15 septembre 2021
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis.

AL22001470

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GROUPEMENT FONCIER RURAL SAINT PIERRE

Groupement Foncier Rural
au capital de 116 471,04€
Siège social : 58190 DIROL
SIREN n°422300582
RCS de NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire des associés du 25/03/2022, Monsieur Rémi Jean Maurice PETITRENAUD,directeur de scierie, demeurant à MARIGNY SUR YONNE (58800) Sauvigny a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter du 25/03/2022 en remplacement de Monsieur Maurice Lucien Pierre PETITRENAUD, décédé à DIROL (58190) le 15septembre 2021
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL22001471

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GROUPEMENT FONCIER RURAL DE QUINCY,

au capital de 13720,41 €
siège social à DIROL (58190)
SIREN 422 300 566
RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire des associés du 25/03/2022, Monsieur Rémi Jean Maurice PETITRENAUD,directeur de scierie, demeurant à MARIGNY SUR YONNE (58800)Sauvigny a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter du 25/03/2022 en remplacement de Monsieur Maurice Lucien Pierre PETITRENAUD, décédé à DIROL (58190) le 15septembre 2021
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Nevers. Pour avis

AL22001472

TRANSFORMATION DE GAEC EN EARL

GAEC de VILLEGENERAY

Villegeneray - 58220 CIEZ
Au capital de 177 420 euros
RCS Nevers - 412 333 866

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2022, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2021 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL de VILLEGENERAY
SIEGE SOCIAL : 8 Chemin des 4 Routes Villegeneray - 58220 Ciez
GERANTS : Mrs CARLO Jérémy, LANGUMIER Patrick et Fabien
CAPITAL SOCIAL : 177 420 euros divisé en 11 638 parts représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL22001473

ae
ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MANU DECO
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : Sancenay, 58420 SAINT REVERIEN.
528000516 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision en date du 01/10/2021, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de Monsieur Boris PIERDET à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22001474

➜ GÉRANCE

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 1er mars 2022, enregistré au SPFE de NEVERS le 7 mars 2022, dossier 2022 00006818, référence 5804P01 2022 N 00123,
Monsieur Joachim Pierre CHEVALIER, demeurant à LE VEURDRE (03320), 15, impasse de la Bieudre, né à NEVERS (58000), le 27 février 1981, célibataire
A vendu à :
La société dénommée FEELING GOOD, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 500 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 12, rue du 13ème de Ligne, identifiée au SIREN sous le numéro 909892796 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds artisanal de coiffure, exploité à NEVERS (58000) 12 RUE DU 13EME DE LIGNE.
Moyennant le prix de : CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 €).
Ce prix s'applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (45 340,00 €)
- Aux éléments corporels pour DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS (10 660,00 €)
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de NEVERS, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique.

AL22001412

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 17 mars 2022, enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 22 mars 2022, dossier 2022 00008322, référence 5804P01 2022 N 00154,
La société dénommée SARL «FORMEN», Société à responsabilité limitée au capital de 10000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 8, rue de la Pelleterie, identifiée au SIREN sous le numéro 401126081 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A cédé à :
La société dénommée VALCANA, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1500 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 8, rue de la Pelleterie, identifiée au SIREN sous le numéro 910492396 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce d'habillement, exploité à NEVERS (58000), 8 rue de la Pelleterie.
Moyennant le prix de : TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 €).
Ce prix s'applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour : 25 000,00 €- Aux éléments corporels pour : 10 000,00 €
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de NEVERS (58000), 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

AL22001458

➜ VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 17 MAI 2022 à 10h30
COMMUNE D'ASNOIS (Nièvre)
LOT UNIQUE
1°) Une parcelle de terrain sur laquelle a été édifiée une maison d'habitation de type F5 sur sous-sol, sur deux niveaux, située lieudit « Les Eaubues » d'une contenance de 10 ares 61 centiares, cadastrée section ZB numéro 102
2°) Une parcelle de terre située lieudit « Le Bourg », cadastrée section AB numéro 452 pour une contenance de 7 ares 16 centiares
Sur la mise à prix de :
CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 20 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 28/03/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS.Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 3 mai 2022 à14h30 : S'adresser à Maitre Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, Zlde Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél :03 86 85 14 53

AL22001463

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 17 MAI 2022 à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)
LOT UNIQUE : Un immeuble situé 2 rue des Ravelins à Nevers cadastré Section BE n°319 actuellement loué moyennant un loyer mensuel de 400 € au terme d'un bail professionnel expirant le 1er septembre 2022
Sur la mise à prix de :
SOIXANTE CINQ EUROS (65 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 40 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 28/03/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais
VISITE du bien prévue le 2 mai 2022 à14h00: S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél :03 86 59 73 40

AL22001464

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERSTél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 17 MAI 2022 à 10h30
COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)
Lot unique :Une maison d'habitation située allée du Puits Chotard, Les Cortillas, lieudit « Villechaud », comprenant :
Au rez-de-chaussée : une pièce
Grenier au-dessus
Grange, écurie
Cour
Terrain
L'ensemble figurant au cadastre de la façon suivante :
- Section BM numéro 598 « Allée du Puits Chotard » pour 1 are 75 centiares
- Section BM numéro 599 « Allée du Puits Chotard » pour 75 centiares
Soit une contenance totale de 2 ares 50 centiares
Sur la mise à prix de :
VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 10 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 28/03/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 3 mai 2022 à 14h00: S'adresser à LA SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL22001467

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 17 MA I 2022 à 10h30
COMMUNE DE MONTIGNY SUR CANNE (Nièvre)
Lot unique :Une maison d'habitation et diverses parcelles de terres, l'ensemble cadastré de la façon suivante :
-Section E n°17 « Le Ravry » pour 92 a 10 ca
-Section E n°113 « Buisson Brieux » pour 7ha 14a 10 ca
-Section E n°115 « Pré de la Forêt » pour 3a 30 ca
-Section E n°116 « Pré de la forêt » pour 3a 72ca
-Section E n°117 « Pré de la forêt » pour 7ha 31a 30ca
-Section E n°167 «Bellevue » pour 2ha 34a 90ca
-Section E n°172 « Champ de la forêt » pour 1ha 5a 42ca
Soit une contenance totale de 18ha 84a 84ca
Sur la mise à prix de :
QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS(90 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 50 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le28/03/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 4 mai 2022 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 ru Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 8636 13 00

AL22001475

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 17 MAI 2022 à 10h30
COMMUNE DE CHAMPVERT (Nièvre)
Lot unique :
Diverses parcelles de terres, l'ensemble cadastré de la façon suivante :
- Section A n°447 « Bussières » pour 13a 60ca
- Section A n°534 « Les pièces longues » pour 1ha 20a 50ca
- Section A n°605 « Les Echarts » pour 1ha 42a 50ca
- Section A n°607 « Les Echarts » pour 1ha 78a 40ca
- Section A n°608 « Les Vignes couchées » pour 4ha 99a 25ca
- Section A n°612 « Buisson de la demoiselle » pour 3ha9a 30ca
- Section A n°640 « L'Hate des balais » pour 1ha 45a90ca
- Section A n°652 « Les Quartiers » pour 3ha 65a 45ca
- Section A n°653 « Les Quartiers » pour 9a 75ca
- Section A n°654 « Les Quartiers » pour 19a 50ca
- Section A n°691 « L'Ouche Robin » pour 62a 40ca
- Section A n°701 « Le Couturier » pour 3ha 4a 45ca
- Section A n°851 « Pré du Rio » pour 62a
- Section A n°863 « Les Usages » pour 8a 20ca
- Section A n°910 « Buisson Bidelon » pour 54a 25ca
- Section A n°1019 « La Rince » pour 1ha 9a 2ca
- Section A n°1022 « La Prairie » pour 3ha 50a
- Section A n°1061 « Le Gros fou » pour 21a 45ca
- Section A n°1062 « Le Gros fou » pour 21a 52ca
- Section A n°1513 « Les Vignes couchées » pour 8a25ca
Soit une contenance totale de 28 ha 10a 14ca.
Sur la mise à prix de :
SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 30 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le28/03/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 4 mai 2022 à 15h30 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL22001476

➜ DIVERS

safer
Bourgogne Franche-Comté

NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou bail SAFER, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :

Cmne de CRUX-LA-VILLE: ZONE RNU
3 ha 24 a 80 ca > - Les riots: ZN-57
Et, par extention, Cmne de JAILLY: ZONE RNU
13 a 09 ca > - Les cras: B-257

Et Cmne de SAINT-SAULGE: ZONE RNU
52 a 35 ca > - La longenne: C-186(*)-187(*)

Cmne de MONT-ET-MARRE: ZONE RNU
47 a 30 ca > - La berse: B-154

Cmne de DRUY-PARIGNY: ZONE RNU
5 ha 20 a 78 ca > - Presle: B-70(*)-78-79-81-82-85-86-231[80]-233[87]-234[70]

Biens à Louer par bail SAFER :

Cmne de MOUX-EN-MORVAN : ZONE RNU
13 ha 35 a 13 ca - 'La grande borne': A-880[169]- 881[169] - 'Le champ pezillot': A- 140- 141- 145- 147(*)- 156- 157 - 'Le vernolot': A- 262- 1023[266]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/04/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001394

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 mai 2008,
Monsieur René DANTELLE, en son vivant retraité, demeurant à IMPHY (58160) 1 rue Chateaubriand.
Né à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110), le 11 juin 1937.
Veuf de Madame Marie-Claire Louise Henriette GOUBAULT et non remarié.
Décédé à LORMES (58140) (FRANCE), le 13 août 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 11 mars 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000), référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001422

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CLEAN AUTO

SARL au capital de 56.000 euros
Siège social : 19 rue des Rollanges
58180 MARZY
379 916 430 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Patrice PELLERIN dt 19, rue des Rollanges – 58180 MARZY, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur qui est siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, P. PELLERIN

AL22001406

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A&D SAC

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : Rue Bernard Palissy
C/CO des Bords de Loire
58000 NEVERS
751613845 RCS de NEVERS

Par AGO du 23/03/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. PAN SHOUDONG 2 AVENUE PAUL ELUARD 93000 BOBIGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 21/08/2021
Radiation au RCS de NEVERS

AL22001413

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14/03/2022 constitution de la SAS :
LA FOLIE IMMOBILIER
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 34 bis rue cote de conflans 58180 Marzy
Objet : la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini,
- toutes activités commerciales de propriété, gestion et location de biens meubles
Président : M. Xavier Morel demeurant 34 bis, rue cote de Conflans 58180 MARZY
Directeur Général : Mme Patricia Morel demeurant 34 bis, rue cote de Conflans 58180 MARZY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.
Agrément des cessions d'actions: Toute cession par l'associé unique est libre. La cession, même entre associés, ou au profit des ascendants, descendants ou conjoint, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL22001237

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU
Dénomination : IT MORVAN
Siège : 7 Chemin des Tilleuls 58230 OUROUX-EN-MORVAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 1 000,00 euros
Objet : La prestation de services de consulting dans le domaine des télécommunications, l'intégration et le déploiement de systèmes ; Le conseil, la réalisation d'études stratégiques, l'assistance, l'accompagnement opérationnel et commercial à toute entreprise souhaitant s'implanter et développer toutes activités commerciales et/ou industrielles en France comme à l'étranger ; La formation des particuliers et des entreprises dans les domaines sus-indiqués ; L'achat, la revente, l'import, l'export de tous types de produits non réglementés et notamment d'équipements de télécommunications.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de
l'associé unique est libre.
Président : Mr Nicolas AUFFEUVRE demeurant 7 Chemin Des Tilleuls, Le Boulard 58230 OUROUX EN MORVAN

AL22001368

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22.03.2022 constitution de la SASU :
SAS TOUFFU
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : Allée de la Cressonnière 58360 SAINT HONORE LES BAINS.
Objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de vente au détail d'alimentation générale, épicerie, bazar, vente de boissons alcoolisées à emporter, presse, jeux de grattage.
Président : Mme Stéphanie TOUFFU demeurant 3B rue des rosiers 58360 ST HONORE LES BAINS.
Conditions d'admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Droit de vote aux assemblées : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des cessions d'actions: les cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés sont libres et les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001374

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/03/2022 constitution de la SASU :
DRS-RH
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 20 Route Jean Dequennes 58400 VARENNES LES NARCY
Objet : - toutes prestations de services à destination des entreprises notamment en matière de gestion de la paie, de gestion sociale et de gestion des ressources humaines, et de formation conseil en ressources humaines, - toutes prestations d'audit et de conseil sur l'organisation de services et le déploiement de systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) - la conception, le développement et la commercialisation (achat, vente, location, ...) de programmes, logiciels, services ou produits informatiques ou de dématérialisation, - la formation professionnelle continue,
Président : M. Rider DE RAMOS demeurant 20 route Jean Dequennes 58400 VARENNES LES NARCY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : chaque actionnaire doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : chaque action donne droit à une voix
Agrément des cessions d'actions : Toute cession par l'associé unique est libre. Par contre en cas de société pluripersonnelle, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, même entre associés, ou au profit des ascendants, descendants ou conjoint, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable des associés donné à la majorité des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22001377

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2022 il a été constitué une SCI dénommée :
SCI JBSANTAR
Siège social : le pavillon 58290 MOULINS ENGILBERT.Capital : 2.000€Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.Gérant : M BIGOT jean, le pavillon 58290 MOULINS ENGILBERT.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001408

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

L'ESCARGOT EN VRILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 314 la Vrille,
58450 NEUVY SUR LOIRE

Par acte sous signature privée électronique du 24 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'ESCARGOT EN VRILLE
Siège : 314 la Vrille, 58450 NEUVY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location nue ou meublée, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, la cession de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Christine FALSQUELLE, demeurant 314, La Vrille, 58450 NEUVY SUR LOIRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
La Présidente

AL22001426

YONNE

MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA FERME DES GUETTES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 12.700,00 euros
Siège social : Fontette, 2 les Guettes
89450 SAINT PERE
RCS AUXERRE – SIREN 907 798 425

Par AGE du 10.01.2022 les associés du GFA ont décidé de modifier l'objet social du groupement. Il en résulte la nouvelle rédaction statutaire concernant l'objet social et de la propriété - jouissance
Nouvelles mentions
ARTICLE 5 – OBJET SOCIAL
Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur, directement ou par dation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage viticole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas incompatibles avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole »
PROPRIETE – JOUISSANCE
Le groupement sera propriétaire des éléments de l'exploitation apportés et titulaire de tous les droits y attachés à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Société. Il en aura la jouissance à compter du même jour.
Pour avis et mention, le co-gérant

AL22001403

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination : ENTREPRISE SUN ICE EVENTS. Forme : SAS au capital de 1000 euros. Siège social : 8 Route DE LA BELLIOLE, 89150 SAINT-VALERIEN. 823774401 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2022, l'associé unique a décidé à compter du 31 mars 2022 d'étendre l'objet social aux activités de : - L'achat et la vente de piscines, de saunas, de spas et de matériels s'y rapportant - L'entretien de ces équipements. Le traitement de l'eau et des matériels de sports et de loisirs de plein air - L'organisation et l'animation, sous toutes ses formes, de toutes manifestations commerciales, touristiques ou culturelles. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL22000988

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

201 créa SARL au capital de 4000€ Siège social : 12 Bis rue du Bel Air 89200 Avallon 900459405 RCS Auxerre L'AGE du 22/02/2022, a décidé : d'étendre l'objet social à : communication interne et externe sur tout support, soutien administratif et comptable aux entreprises et associations. De mettre fin aux fonctions de co-gérant de M. Pastor Stéphane à compter du 22/02/2022. Dépôt : RCS Auxerre

AL22001252

NOMINATION DG

LOGISHIP

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 RUE DU PORT AU VIN,
89100 GRON
443 703 962 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2022, l'associée unique a nommé Mr BUQUET David, demeurant 1 rue de la Coulée, 89140 LIXY en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée non limitée. Pour avis. Le Président.

AL22001348

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : DE MARCO.
Forme : SAS.
Capital social : 2500 euros.
Siège social : ZONE ARTISANALE LES PELLETIERS, 89100 SOUCY.
844478180 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 20 septembre 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL22001351

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

FIDAL
Société d'Avocats
52 Boulevard du 1er Chasseurs –
BP 157
61005 ALENCON CEDEX

FIN MANDAT COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

STYLEVAN

SAS au capital de 21 000 euros
SIEGE SOCIAL : 16 rue des Caillottes –
ZI Plaine des Isles
89000 AUXERRE
317 994 200 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'associée unique du 25 février 2022, il a été décidé de ne pas renouveler et de ne pas remplacer Madame Peggy GILLET, commissaire aux comptes suppléant, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de Commerce.

AL22001366

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CAPITAL SOCIAL

SARL HUYGEN,

SARL Ancien capital : 500.000 €
Nouveau capital : 700.000 €
Siège social : 5 Grande Rue,
89410 BEON
440556512 RCS de Sens

Par décision du 22/03/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200.000 € pour le porter de 500.000 € à 700.000 € par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres réserves» et élévation de la valeur nominale de chacune des 800 parts sociales de 625 € à 875 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Sens

AL22001387

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 22.03.2022 des associés de la société SARL PARC DE LOISIRS DU CHABLISIEN, capital de 100.000 euros, siège social à LORDONNOIS (89144) 2, rue de la Tuilerie, 491 815 718 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION PUBLIEE : 2, rue de la Tuilerie 89144 LORDONNOIS - NOUVELLE MENTION : 16, rue de la Gare 89600 VERGIGNY.

AL22001390

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCEA SOCIETE CIVILE JEAN DURUP PERE ET FILS,

SCEA au capital de 3.126.400,00 €
4 Grande rue 89800 MALIGNY
RCS AUXERRE: 39.540.312

Aux termes d'une assemblée générale du 30 juillet 2021, il a été pris acte du décès de Mr Jean DURUP, gérant et associé, ainsi que de la démission de Mr Romain MENISSIER de ses fonctions de co-gérant. Sont restés co-gérants Mme Valérie DURUP et Mr Jean-Paul DURUP.
Pour insertion. Le gérant.

AL22001392

EARL NYSEARL

au capital de 15 244,90 €.
Siège social : route d'Auxerre
89310 ÉTIVEY
384 498 572 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2022 :- A décidé de réduire le capital social de 244,90 €, ce qui le ramène à 15 000 €,- A décidé d'augmenter le capital social de 17 220 €, ce qui le porte à 32 220 €,- A nommé M. Thibault NYS, demeurant à ÉTIVEY (Yonne), 1 bis petite rue, aux fonctions de gérant.- A pris acte de la démission de Mme Sylvie NYS de ses fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL22001405

MODIFICATIONS DES STATUTS

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES

« FERMES BIO.COOP »
Union de Coopératives Agricoles
à Capital Variable
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers
89310 Nitry
804 071 553 R.C.S. Auxerre

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2022, il a été pris acte de la nomination de :
- DEVYLDERE Vincent, né le 15 mai 1965 à Amiens, résidant 35 rue Ernest CAUVIN, 80160 PROUZEL, en qualité de nouveau Président,
- CONSEIL Guillaume, né le 10 mai 1982 à Béthune, résidant 5 route de Branches Villemer, 89113 VALRAVAILLON, en qualité de nouveau Vice-Président,
- MILLOT Guillaume, né le 17 avril 1979 à Neufchâteau, résidant 137 rue de la Grange aux Champs, 88300 REBEUVILLE, en qualité de nouveau Secrétaire,
- JACOB Christian, né le 30 mars 1995 à Evreux, résidant 33 rue du Mesnil 27930 SACQUEVILLE, en qualité de nouveau Trésorier,
à compter du 18 janvier 2022.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL22001431

MODIFICATION DU CAPITAL

SOFA

Société à responsabilité limitée
au capital de 200.000 €
Siège social :
28 Place Publique
89660 ASNIERES-SOUS-BOIS
423 548 536 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 25 mars 2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 669.200 € pour le porter à la somme de 869.200 €, réalisée au moyen de la création de 1.673 parts sociales, de 400 € de valeur nominale chacune.
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.
La gérance.

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

ERGA OMNES AVOCATS

MARY MOREAU
22, Rue des Hortes
30100 ALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DISCOVER

SARL au capital de 7 625 euros
Siège social : 15 Rue des Halles
75001 PARIS
408 969 970 RCS PARIS

Par décision du 11/02/2022, l'associé unique a transféré le siège social du 3 rue du Nil 89000 AUXERRE au 15 Rue des Halles 75001 PARIS à compter du même jour et modifié l'article 4 des statuts. Il a pris acte du décès de Mme Florence LAVOINE, cogérante et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis - La Gérance

AL22001447

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CHARIOT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000,00 €
Siège social : 2 rue du Maréchal Leclerc
89140 SERBONNES
488 730 185 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2022 prenant effet le même jour, l'associé unique a décidé de modifier la rédaction de l'objet social comme suit :
La Société a pour objet :
- Les travaux agricoles,
- Le transport de marchandises,
- La location de matériel,
- Le terrassement et les aménagements d'espaces verts.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, le gérant.

AL22001469

GÉRANCE

LEGA SPHERE AVOCATS

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du du 31 décembre 2021 à BEAUNE, le contrat de location-gérance consenti par :SAJA SAS au capital de 947940 euros, sise Avenue Jean Hemery, 89300 Joigny, immatriculé au greffe de Sens sous le numéro 505650069 à :CYBER SARL au capital de 1000 euros, sise 2 Avenue Jean Mermoz, 89000 Auxerre immatriculé au greffe d'Auxerre sous le numéro 480111145.Portant sur un fonds de commerce de Achat-vente en gros ou en détail de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien exploité 2 avenue Jean Mermoz, 89000 Auxerre a pris fin le 31 décembre 2021.

AL22001385

ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce référence ALP00402800 parue dans TERRES DE BOURGOGNE, le 25/03/2022 concernant la société **LA BRIENONNAISE**, lire vente de boissons dont boissons alcoolisées.

AL22001349

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 22/10/2021, concernant la SAS TIMITAR dt le siège est 2 rue de la porte du bois 4place du pilori à JOIGNY (89300), immatriculée au RCS de SENS sous le n°904672185. Le n° d'immatriculation du cédant Larbi AOUAME est le 835050105.

AL22001420

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 mai 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à SOUCY (89) 20 rue Jules Ferry**
de 136 m² environ, **de 4 pièces principales**, avec **véranda. Garage**
(Lot n° 17 du lotissement). Le tout sur un terrain d'une contenance de 05 a 09 ca.
LIBRE au 24 juin 2021 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 90.000 Euros (outre les charges)
Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, de son 1/3, puis de son 1/4.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Jeudi 28 avril 2022 de 11 H 00 à 12 H 00

AL22001222

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 mai 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN TERRAIN à SAINT-CLEMENT (89) 14 rue Suzanne Guichard
Sur lequel sont implantés un **atelier**, une **maison** d'habitation **de 113 m²** environ, de 4 pièces principales, un **studio de 36,21 m²** environ, un **garage** et une **cave**.
Le tout sur un terrain de 08 ares 86 centiares.
LIBRE au 21 octobre 2020 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 80.000 Euros (outre les charges)
Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, du 1/4, puis du 1/3, puis de 1/2.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Jeudi 28 avril 2022 de 9 H 00 à 10 H 00

AL22001272

DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS SAS MOREL** 69 rue de la Forêt le Bailly 89570 Sormery (travaux de couverture). RCS Auxerre 753954627. CIP 4525. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001357

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique ODABAS** 14 les Près du Bois 89144 Ligny le Chatel (travaux forestiers). RCS Auxerre 792577033. CIP 4524. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001359

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2022 arrêtant le plan de redressement de **Sàrl CHOCOLATERIE GREGORY FERET** 1 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (fabrication, vente de chocolats). RCS Auxerre 513363804. CIP 4440. Commissaire au plan : Maître Marlène LOISEAU 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL22001360

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS BATIMPULSE** 12, rue Arrault 89130 Toucy. RCS Auxerre 803567239. CIP 4483.

AL22001361

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique E.R.** 8 rue des Moulins 89800 Chablis. RCS Auxerre 821007218. CIP 4451

AL22001362

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 septembre 2020, suivi d'un codicille en date du 1er novembre 2021, Mlle Elisabeth Marie GUILLON, sans profession, demeurant à AUXERRE (89000) 2 boulevard de la Chainette et résidant à AUXERRE (89000) EHPAD Les Opalines 27 bis - 29 avenue Denfert Rochereau, née à AVALLON (89200), le 6 août 1921, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 6 décembre 2021, a consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 23 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.Pour avisLe notaire

AL22001396

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Les Jardins de la Croisière
5 Chemin de la Croisière – 89100 SENS
Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :
Le Mardi 12 avril 2022 de 9h30 à 12h
A la Maison Familiale Rurale de Sénonais
24 Rue Haute 89100 Gron
Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2021, rapport d'activité, projets 2022 et questions diverses.
Le Président : Michel Jouan

AL22001417

TESTAMENT OLOGRAPHE

Madame Jeanne Charlotte BECKER, demeurant 35 rue Châles 89190 MOLINONS, née le 26 décembre 1927 à 54260 LONGUYON, décédée le 25 janvier 2021 à SAINT FLORENTIN (89600) , célibataire
Suivant testament olographe en date à MOLINONS du 5 janvier 2014, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 24 mars 2022, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET , 48 rue de la République 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, le 24 mars 2022.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001411

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 25 mars 2022 dressé par Maître Emilie WIESSNER, Notaire à PONT-SUR-YONNE (89140), 9, rue de la Gare.
Monsieur Jean-Jacques Kléber Lucien OBLET né(e) le 31 octobre 1952 à BRISSAY-CHOIGNY (02240).
Et
Madame Patricia Christiane OBLET née CHAMPION. né(e) le 17 mai 1957 à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500).
Demeurant ensemble 6, rue de la Métairie, 89140 VILLEMANOCHE.
Mariés le 18 juin 1977 par devant l'officier de l'Etat civil de ROISSY-EN-BRIE (77680) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL22001433

CRÉANCES SALARIALES

LA SCP Ph.ANGEL-D.HAZANE-S.DUVAL Mandataires Judiciaires Associés, conformément aux dispositions des articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de : SARL MARGILL - 20, Grande Rue - ENSEIGNE CAMILLE ALBANE - 89100 SENS - RCS 399 928 639 - Greffe n° 2021J124.

AL22001437

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

BRUNO SAGET

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
2 Chemin des Velottes,
89630 QUARRE LES TOMBES
877 784 769 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mr Bruno SAGET, demeurant 2 chemin des Velottes, 89630 QUARRE LES TOMBES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 2 chemin des Velottes, 89630 QUARRE LES TOMBES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22001302

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL S.B.E.

Société à responsabilité limitée
S.B.E.au capital de 7 622 euros
SIEGE SOCIAL
Centre commercial – Bât B
Rue Robert Raclot
89290 CHAMPS SUR YONNE
R.C.S. AUXERRE 384 045 076

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/03/2022, les associés approuvent les comptes définitifs de liquidation de la société, donnent quitus de la gestion, déchargent du mandat de liquidateur, Monsieur Joël Bretheau, 50 rue des Violettes 89290 AUGY, et constatent la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL22001367

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES DELABOIRES

EARL en liquidation au capital de 161 595,96 €
Siège social : les Delaboires – 89350 CHAMPIGNELLES
353 149 339 RCS AUXERRE
Liquidateur : Mme Marie-Noëlle ROBERT – les Delaboires – 89350 CHAMPIGNELLES
Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22001380

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL JORRY PATRICE

EARL en liquidation au capital de 87 660 €
Siège social : 5 rue du Pont
89190 BAGNEAUX
421 987 157 RCS SENS

Liquidateur : M. Patrice JORRY - 5 rue du Pont - 89190 BAGNEAUXL'AGE du 31/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et a déchargé ceux-ci de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22001386

DISSOLUTION

SCI LE VALLON

Société civile immobilière
au capital de 24.800 €
Siège social :
LE VALLON 89150 DOLLOT
830 290 151 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date à DOLLOT du 28 FEVRIER 2022 à neuf heures l'Assemblée Générale des associés a :
- Décidé la dissolution de la Société à compter du 28 FEVRIER 2022,
- Nommé en qualité de liquidateur Monsieur BONNIOT GREGORY, associé demeurant 14 BLD DES MURIERS 94210 SAINT MAUR DES FOSSES
-Fixé le siège de liquidation au 14 BLD DES MURIERS 94210 SAINT MAUR DES FOSSES
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS

AL22001444

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LE VALLON

Société civile immobilière
au capital de 24.800 €
Siège social :
LE VALLON 89150 DOLLOT
830 290 151 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date à DOLLOT du 28 FEVRIER 2022 à dix heures l'Assemblée Générale des associés a :
Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 28 FEVRIER 2022 et donné quitus de sa gestion au liquidateur, Monsieur BONNIOT GREGORY, associé demeurant 14 BLD DES MURIERS 94210 SAINT MAUR DES FOSSES
- Prononcé la clôture de la liquidation à compter du 28 FEVRIER 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS auprès duquel sera demandée la radiation au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL22001445

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/02/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SYSTÈME DE DETECTION TECHNOLOGIQUE ET MÉTHODES D'INVESTIGATIONS CHAMPION
Sigle : Sysdetemic
Forme : SASU
Capital social : 1 €
Siège social : 22 rue du Beauvais, 89660 MAILLY LE CHATEAU
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'a l'étranger, l'utilisation de matériel technique ou méthode a des fins d'examens d'endroit, d'objet et de personnes et tout ce qui nous semblera nécessaire dans le but de délivrer un avis, une expertise. Et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant favoriser son développement. La participation directe ou indirecte à toutes personnes morales existante ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social.
Président : M. Sylvain DESBOS demeurant 35 ter rue de la Ceinture, 78000 VERSAILLES
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22001358

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/03/2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA MAISON DE DIXMONT.
Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.
Siège social : 5, Route du Miroir 89190 LES VALLEES DE LA VANNE
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérants : Mme Salomé WOJEWODZIC demeurant à THEIL-SUR-VANNE (89320), 2A, Route du Miroir et M. Michel WOJEWODZIC demeurant en Belgique, 31 rue du Gontrand Bachy, 7032 SPIENNES.
Cessions de parts : Elles sont libres entre associés. Cessions à des tiers est soumise à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL22001414

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/03/2022 il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Aux fleurs de Claudia
Capital : 500 €, divisé en 500 parts de 1 €.
Siège social : 7 bis rue du Commerce 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Objet : Fleuriste, toutes compositions florales, mariages, naissances, baptêmes, réceptions, deuils, objets déco.
Durée : 99 ans.
Gérante : Mme Claudia ANANIA-JACQ demeurant 2 bis rue du Bois Lorris 89500 EGRISELLE-LE-BOCAGE
La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL22001391

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/03/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination :
ELFITOURI
Siège Social : 1 Place Charles De Gaulle 89700 TONNERRE
Capital : 200 €
Activités principales : Acquisition, gestion de tout immeuble de toute nature
Durée : 99 ans
Gérance : M. ELFITOURI Mourad 8 Rue René Salle 77500 CHELLES
Cession de parts sociales : libre
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22001425

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée HOLDING BOURGOGNE, au. capital de 5.000 euros, siège social à VENOY (89290) 21, rue des Bleuets, ayant pour objet toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et/ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou d'échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'actionnaires, à court terme et long terme) ; la fourniture de prestations de services et le contrôle de ces sociétés et entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative, juridique et financière. Le gérant est M. Jason BOURGOGNE demeurant à. BONNARD (89400) 9, rue de la Bergerie.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22001427

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
NICOLAS-ROMAIN
Forme : Société Civile
Siège Social : 21 B Grande rue à Bailly 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
Objet : Acquisition, administration et gestion par location de tous biens immobiliers..
Durée : 99 années
Capital social : 100 €
Gérant : M. Nicolas RODRIGUEZ, demeurant 4 faubourg Saint Louis à Champs sur Yonne (89290)
Transmission des parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit dans un acte notarié ou sous seing privé. L'agrément résultera d'une décision à l'unanimité des associés..
La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.
Le représentant légal.

AL22001430

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination SAS DES SABLONS une SAS au capital de 17.000 euros, ayant son siège social à BEON (89410) 4, rue des Sablons, ayant pour objet la constitution soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, de toutes sociétés, entreprises et groupements relevant des activités industrielles, commerciales, agricoles, immobilières ou autres ; la prise de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises quelle que soit leur forme juridique par voie de souscription, participation dans des sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres ou de toute autre manière ; le management et la gestion, notamment administrative ou financière de ces mêmes sociétés ou de toutes autres personnes ou entreprises et la prestation à ces entreprises de tous services ; la formation dans tous les domaines ; la prestation de services aux entreprises, le conseil en matière financière, gestion, qualité, stratégie, marketing, politique et animation commerciales ainsi que la mise en place et le développement de systèmes informatiques ; la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, de crédit-bail, de location, de vente de tous immeubles, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par voie de location de ses immeubles. Il a été procédé à la nomination de M. Laurent FEVREAU - 4, rue des Sablons 89410 BEON en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : les cessions d'actions sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL22001441

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anne REGNIER-GANDRÉ notaire associée à TONNERRE, le 09 Mars 2022, a été constitué un Groupement foncier Agricole dénommé :
«GFA NICOLLE»,
Siège social : POILLY SUR SEREIN (89310), 38 rue du Moulin.
Objet social : propriété, jouissance et administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.de : AUXERRE,
Capital social : QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (427.600,00 euros), divisé en 4276 parts sociales de CENT EUROS (100,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 4.276
Apports en nature constitués par diverses parcelles situées à POILLY SUR SEREIN (89310) et diverses parcelles situées à CHEMILLY SUR SEREIN (89800) appartenant aux associés.
Gérance assurée par : Monsieur Jean NICOLLE demeurant à POILLY SUR SEREIN (89310) et Madame Marie-Christine NICOLLE demeurant à SAINTE BLAISE (74350)
Pour insertion - Maître Anne REGNIER-GANDRÉ

AL22001443



Économie circulaire

Le « *consommateur-vendeur* », une nouvelle tendance qui s'impose

La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer un bouleversement profond des rôles entre vendeurs - souvent représentés par des entreprises - et acheteurs, incarnés d'ordinaire par les ménages. Aujourd'hui, le consommateur-vendeur devient entrepreneur de sa propre consommation. C'est ce que souligne l'Observatoire Cetelem de la consommation 2022, lors d'une conférence organisée, le 27 janvier dernier.

« *L'économie circulaire va être au cœur de la consommation de demain. Avec les confinements, les ménages et l'ensemble de la société se sont rendus compte de l'impact de la consommation « de masse » qui pouvait exister dans le passé* », a annoncé Charlotte Dennery, administratrice et directrice générale de BNP Paribas Personal Finance. « *Ces consommateurs ont réalisé qu'ils pouvaient gagner en pouvoir d'achat, s'ils participaient à cette économie circulaire* ». Mais qu'entendons-nous vraiment par « *économie circulaire* » ? Ce terme, selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) « *est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus* ». Aux yeux des Européens, ce concept est souvent résumé avec la règle des « 3R » : recycler, réduire, réutiliser. Si la définition de l'économie circulaire est encore mal connue, elle jouit d'une image positive : « *85 % de la population européenne juge qu'elle est bénéfique à l'environnement et aux ressources naturelles, soit l'un des objectifs majeurs qui lui est fixé* », indique l'étude 2022 « *Économie circulaire : place au consommateur-entrepreneur* » réalisée pour l'Observatoire Cetelem.

Dépenser moins, gagner plus

Le tri des déchets est d'ailleurs la pratique qui mobilise le plus les citoyens d'Europe : plus de 6 sur 10 s'adonnent au recyclage. Une personne sur deux recycle et réduit davantage ses déchets qu'il y a trois ans, preuve d'une prise de conscience. D'autre part, les ménages européens sont 43 % à promouvoir la réutilisation des produits, à travers la vente, le don ou le réemploi de ces derniers. « *Cette économie circulaire n'est pas synonyme de décroissance de la consommation, contrairement à ce que l'on peut parfois croire* », note Flavien Neuvy, directeur de l'Observatoire Cetelem. Ainsi, apparaît l'émergence du profil consommateur-vendeur : par le biais de plateformes mettant en relation les particuliers, le consommateur maîtrise sa consommation. Grâce à l'économie circulaire, il bénéficie de revenus complémentaires. C'est d'ailleurs l'un des objectifs des Européens : gagner plus d'argent. Ce changement de mode de consommation est plus fort depuis la crise sanitaire, avec l'idée première de faire des économies. De ce fait, le consommateur devient vendeur, rôle destiné jusque-là aux entreprises. Plus de la moitié des sondés déclarent avoir vendu des produits d'occasion au cours de l'année 2021, avec un revenu mensuel moyen estimé à 77 €. La France et la Norvège sont les deux pays qui recensent le plus grand nombre de consommateurs-vendeurs. Face à la transformation des profils et l'émergence de nouveaux acteurs, l'Observatoire Cetelem s'interroge sur le futur de l'économie circulaire.



Flavien Neuvy, directeur de l'Observatoire Cetelem.

Capture d'écran

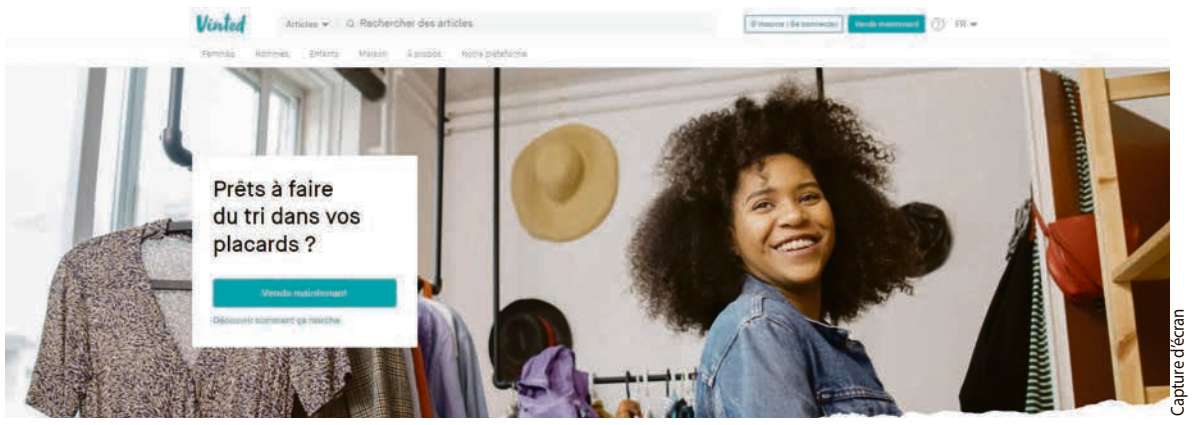
La seconde main plébiscitée par tous ?

Marques, enseignes et particuliers se retrouvent donc en concurrence lors de l'acte d'achat. « *Les Européens feront l'acquisition d'un bien d'occasion autant auprès d'une enseigne ou dans un magasin que sur une plateforme d'échanges entre particuliers (41 % et 39 %)* », déclare l'Observatoire. Dans ce contexte d'équilibre, il est intéressant d'envisager le devenir des marques et des enseignes, face à la montée en puissance des plateformes d'achat et de vente entre particuliers. Selon l'étude, il semblerait que les citoyens européens restent attachés à l'achat neuf (notamment pour les ordinateurs, smartphones, vêtements, petits et gros appareils électroménagers), qui leur procure une garantie certaine, tant par l'indice de durabilité que par celui de la réparabilité. « *76 % des Français sont attachés à l'idée de la possession mais 24 % se disent ouverts à la location* », indique le directeur de l'Observatoire Cetelem. Marques et enseignes n'hésitent pas à se réinventer : elles achètent elles-mêmes des produits d'occasion qu'elles remettent en état, comme neufs, avant de les remettre à la vente sur le marché de la seconde main. « *Il y a un véritable levier à activer pour ceux qui seront capables d'apporter des solutions innovantes aux consommateurs* », affirme Flavien Neuvy. In fine, l'économie circulaire a redistribué les cartes de la consommation où tous les acteurs ont aujourd'hui leurs rôles à jouer. Porteuse de promesses, elle ouvre sur une potentielle transformation structurelle de la consommation. « *Avec le développement de l'économie circulaire, le consommateur mute en entrepreneur de sa propre consommation et devient ainsi une figure plus complexe (…). Cette transformation amorcée va modifier les habitudes des marques et des enseignes, d'autant qu'une césure générationnelle marquée est observée, les plus jeunes endossant plus facilement ces habits de consommateurs-vendeurs que leurs aînés* », conclut Flavien Neuvy.

AMANDINE PRIOLET

L'observatoire Cetelem, quèsaco ?

Structure d'études et de veille économique du groupe BNP Paribas Personal Finance, l'Observatoire Cetelem a été créé en 1985. Cette structure a pour mission d'observer, d'éclairer et de décrypter l'évolution des modes de consommation en France, mais aussi à l'international. L'étude « *Économie circulaire : place au consommateur-entrepreneur* », a été réalisée du 5 au 19 novembre 2021 par Harris Interactive dans 17 pays européens. 15 800 personnes âgées de 18 à 75 ans ont été interrogées en ligne.



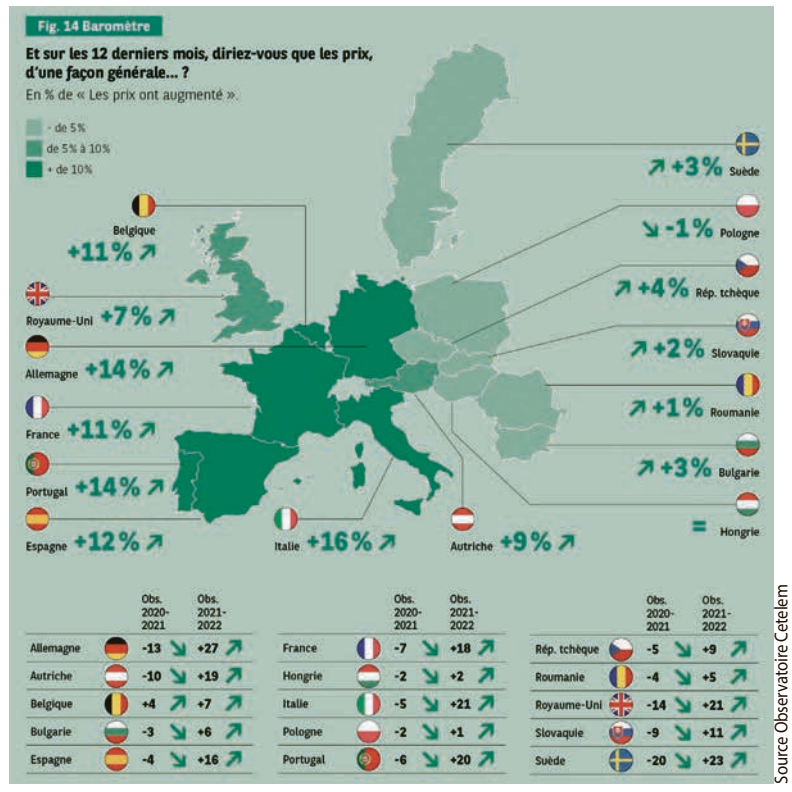
Capture d'écran

Les plateformes de vente en ligne entre particuliers concurrencent les enseignes dans l'acte d'achat du consommateur

Baromètre 2021 : un retour à l'optimisme

« L'année 2021, malgré la crise sanitaire, est une année de forte reprise économique. L'amélioration macroéconomique s'est traduite concrètement sur le marché de l'emploi, avec un taux d'activité très élevé : 67 % des plus de 15 ans sont en activité. C'est un niveau historique », **souligne Flavien Neuvy, directeur de l'Observatoire Cetelem. Cet indicateur impacte directement le moral des ménages. D'ailleurs, la note moyenne donnée par les votants pour décrire la situation générale du pays européen (ici, moyenne sur les 17 pays) en 2022 est de 5.4 (contre 4.7 en 2021) : *« l'amélioration est générale, à l'exception de la République tchèque et de la Slovaquie. La France progresse de + 1.1 point »*, poursuit-il. Si la crise liée à la Covid-19 avait encouragé les ménages à moins dépenser avec un fort désir d'épargner (en deux ans, les Français ont épargné 170 milliards d'euros, ndlr), il semblerait que la situation diffère en 2022. *« 41 % des ménages européens ont exprimé leur souhait de dépenser davantage en 2022 contre 34 % l'année précédente »*, prévient Flavien Neuvy. En France, 37 % des consommateurs ont envie de se faire plaisir, soit une augmentation de huit points par rapport à 2021. Parmi les intentions d'achat, les voyages et les loisirs arrivent en tête des dépenses. Toutefois, les consommateurs se montrent prudents, et 54 % des Européens entendent augmenter leur épargne. Un comportement qui s'explique par un pouvoir d'achat toujours sous tension : *« le retour de l'inflation inquiète les ménages. Les prix augmentent, et la tentation de garder une épargne dite « de précaution » est très forte »*, conclut Flavien Neuvy.**

AP



Source Observatoire Cetelem

Engagement rural

Soudés au cœur

Julien Rommel, 29 ans, s'est installé à Nannay en 2018 et crée *«La forge des affranchis»*. Mais, il ne s'est pas arrêté là dans la création.



La forge des Affranchis se trouve au 8 route de Vezelay à Nannay.

Le parcours de Julien Rommel est atypique : *« j'ai vécu dans mon camion pendant quelques années en sillonnant la France, puis dans des ZAD (zones à défendre). Il y a eu des moments mémorables en bien et en mal. J'ai eu du mal à trouver ma place, mais je pense qu'aujourd'hui j'y réussis en partie »*.

En quête sur les routes

Du haut de ses 29 ans, Julien est né en région parisienne mais a grandi à Pouilly-sur-Loire lorsque ses parents y ont déménagé quand il avait 12 ans : *« J'ai eu une belle enfance, mais le système dans lequel nous sommes ne m'a jamais convenu. C'est pour cela que j'ai habité dans des ZAD et que je suis parti sur les routes vivre dans un camion »*. En confectionnant une galerie pour ce dernier, il découvre alors la soudure : *« Ce fut une véritable révélation. J'ai toujours été créatif mais ce moyen d'expression m'a tout de suite séduit, car les possibilités sont infinies »*. C'est donc en soudant engrenages et autres poulies qu'il réalise ses œuvres disponibles à la Forge des Affranchis.

Le lieu d'ancrage

Pour ce baroudeur des temps modernes, le choix de Nannay s'est *« imposé naturellement car j'étais empli de mes souvenirs d'enfance et que l'immobilier y était encore accessible. Je pense que la Nièvre a un véritable potentiel autour du calme et de la nature ainsi que sur le fait de prendre son temps, car cela a du sens dans un monde qui va trop vite. Ici, on revient à l'essentiel : la vie »*.

Les liens du cœur

Si La forge des affranchis est son atelier, il souhaiterait que cela s'étoffe : *« je voudrais que l'on puisse faire de Nannay un lieu d'échanges culturel, plein de vie et de lien – un peu comme jadis où les uns et les autres pouvaient compter sur les voisins en cas de coup dur. Je pense qu'il est nécessaire de revenir à un système autonome de partage, car cela responsabilise les gens sur ce qui les entoure, que ce soit dans les relations humaines ou dans notre dialogue avec l'environnement »*.

Une association pour tout changer

Préoccupé par le manque de tissu social dans la Nièvre, il a donc décidé d'ouvrir une page Facebook recensant les événements alternatifs dans le département (Nièvre Alternative) puis de monter une association avec Tony Perret et Thibault Faucard : Pâquerette Sound (https://paquerettesound.wordpress.com/). *« Le but de Pâquerette Sound est de créer des concerts familiaux afin de passer un bon moment tous ensemble »*. Question musique Julien détaille que Pâquerette Sound est *« axée sur les musiques alternatives ou électroniques ainsi que la tekno, mais nous écoutons tous des genres différents »* avant d'ajouter que l'association à une autre action : *« je voudrais convaincre que les « teufeurs » ou les « punks » ne sont pas de mauvaises gens et que les préjugés sont tous bons à mettre à la poubelle. Je pense qu'ici, plus qu'ailleurs, il y a un gros travail à faire là-dessus, mais c'est aussi cela qui est intéressant : convaincre les plus réticents »*.



Pour son inspiration Julien se laisse porter : *«en général c'est une pièce précise qui me donne une idée et tout par de là»*.



Julien Rommel souhaite créer du lien via la culture alternative dans la Nièvre.



Les œuvres de Julien se retrouvent sur son site : https://www.laforgedesaffranchis.com/

Nettoyer en musique

Toujours dans un esprit de respect de l'autre et du monde, l'association Pâquerette Sound organise des *« nettoyages électroniques »*, sur demande. *« Le principe est simple : nous installons une sono, ainsi qu'un bar sans alcool et nous enlevons les déchets sur place durant une journée. Il faut simplement que l'on nous fournisse une benne, des gants ainsi que l'autorisation de la préfecture »*. Déjà deux actions de ce type ont eu lieu à Urzy et Nannay où près de 4 tonnes de déchets ont été ramassées à chaque fois. *« Si les communes sont intéressées, il suffit de nous contacter (paquerettesound@gmail.com) »* souligne Julien en précisant : *« je voudrais simplement que l'on puisse tous vivre ensemble simplement, dans un environnement propre »*. Il conclut dans un sourire : *« On ne peut pas changer mon parcours qui fait ce que je suis. Mais, avec la Forge des affranchis et Pâquerette Sound, j'ai enfin trouvé ma voie et place dans ce monde »*.

CHLOÉ MONGET

Un agriculteur conquis

« Les événements organisés par Pâquerette Sound regroupent en général 200 à 500 personnes sur deux ou trois jours. Bien évidemment nous ramassons tous les déchets avant de partir » pointe Julien. Si la plupart des terrains utilisés jusqu'à présent étaient privés, un agriculteur de Champvoux a déjà sauté le pas pour prêter une parcelle de 4 ha à Chaulgnes pour la tenue d'un concert : *« les membres de Pâquerette Sound sont étonnants, car même s'ils sont portés sur le bio, ils n'ont pas de problème avec les conventionnels. On discute de tout ensemble, c'est un véritable plaisir »* détaille Baptiste Fabry qui rajoute : *« et, ce qu'il y a d'encore plus étonnant, c'est qu'une fois le concert terminé, je n'ai rien retrouvé par terre, même pas un mégot ! Il y a un véritable respect et c'est précieux »*.

Appels aux dons

Julien qui a travaillé dans le monde agricole et viticole insiste : *« les machines et les outils sont très inspirants pour mes œuvres, mais cela est compliqué de les trouver. Si un agriculteur souhaite se débarrasser de vieilles choses, je suis là pour les récupérer et leur donner une seconde vie. Il suffit de m'appeler au 07 68 11 71 72 »*.

Réseau local

Lors des concerts effectués par Pâquerette Sound, le bar propose des produits locaux : *« Nous essayons au maximum de faire fonctionner l'économie du coin avec des bières artisanales notamment. Nous avons déjà travaillé avec la brasserie de la Cannoterie (Clamecy) ou encore la Rur'ale (Parigny-les-Vaux). Il y a des petits trésors dans la Nièvre et il faut les mettre en avant »* spécifie Julien Rommel.